



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONFÉRENCE

Quarantième session

Rome, 3-8 juillet 2017

Rapport sur l'exécution du Programme 2014-2015

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Boyd Haight

Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources

Tél.: +39 (06) 570-55324

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mp989

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISBN MP336

© FAO, 2016

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

C 2017/8

Quarantième session de
la Conférence
3-8 juillet 2017

Rapport sur l'exécution du Programme 2014-2015

Organisation des
Nations Unies pour
l'alimentation et
l'agriculture
Rome 2016

Table des matières	Page
<i>Avant-propos du Directeur général</i>	2
<i>Résumé</i>	4
<i>Avant-propos</i>	6
I. Résultats - Faire la différence	8
A. Avancées dans le domaine des politiques – Faits marquants	8
B. Résultats des Objectifs stratégiques	10
<i>Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition</i>	14
<i>Objectif stratégique 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches</i>	20
<i>Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale</i>	27
<i>Objectif stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces</i>	34
<i>Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise</i>	40
<i>Objectif 6: Qualité, connaissances et services techniques</i>	48
C. Résultats à l'échelle régionale	64
D. Principaux enseignements tirés	65
II. Gérer judicieusement les ressources: exécution améliorée	68
A. Principales améliorations des moyens d'exécution	68
B. Indicateurs de rendement clés	70
<i>Objectif fonctionnel 8: Activités de diffusion</i>	70
<i>Objectif fonctionnel 9: Technologies de l'information</i>	73
<i>Objectif fonctionnel 10: Gouvernance, surveillance et direction de la FAO</i>	76
<i>Objectif fonctionnel 11: Administration efficiente et efficace</i>	78
<i>Chapitre 13: Dépenses d'équipement</i>	81
<i>Chapitre 14: Dépenses de sécurité</i>	83
C. Programme de coopération technique (PCT)	85
D. Réseau de bureaux décentralisés	90
E. Fonds multidisciplinaire	93
F. Résultats financiers	94
Annexes	
<i>Annexe 1. Politique linguistique de la FAO</i>	106
<i>Annexe 2. Équilibre entre les effectifs masculins et féminins et répartition géographique</i>	91
<i>Liste des sigles</i>	116
<i>Annexe web 3: Réunions non programmées ou annulées</i>	
<i>Annexe web 4: Résultats à l'échelle régionale</i>	
<i>Annexe web 5: Réalisations en regard des indicateurs de résultantes et de produits</i>	

Avant-propos du Directeur général

L'exécution du premier Programme de travail et budget (PTB) élaboré au titre du Cadre stratégique révisé a démontré le bien-fondé du processus de changement transformationnel amorcé au sein de la FAO. Ensemble, nous sommes parvenus à recentrer l'Organisation et à faire en sorte qu'elle soit davantage axée sur les résultats, plus efficiente et plus réactive aux besoins des Membres. Le PTB 2014-2015 met à l'épreuve l'approche transversale adoptée par la FAO depuis 2012 et le rapport sur l'exécution du programme atteste que nous avons relevé le défi. Comme vous le verrez dans le présent document, la mise en œuvre du PTB pendant l'exercice biennal écoulé a été un apprentissage, ce qui ne nous a pas empêchés d'obtenir les résultats prévus.

En effet, la FAO a réalisé près de 90 pour cent des produits attendus, ce qui signifie qu'elle a fourni l'assistance sur laquelle elle s'était engagée dans le PTB. Plus encore, elle a pu aider ses Membres à atteindre près de 80 pour cent des résultantes escomptées, qui représentent l'état d'avancement du processus de changement en cours. En d'autres termes, l'Organisation exécute son programme de travail comme il se doit et les activités réalisées dans ce cadre ont des effets importants et mesurables aux niveaux national, régional et mondial. Si, dans certains cas, nos attentes n'ont pas été pleinement comblées, nous en tirons de précieux enseignements sur les difficultés auxquelles nous sommes confrontés et sur la manière de les surmonter.

Les initiatives régionales, notamment, illustrent les effets des nouvelles méthodes de travail. Elles nous ont donné la souplesse nécessaire pour recentrer notre programme de travail sur les besoins et les problèmes propres à chaque région, sachant qu'une solution unique ne peut s'appliquer de manière universelle. Elles puisent dans les différents domaines de compétence de la FAO, ce qui permet d'adapter notre assistance à des besoins concrets et d'établir un lien entre des programmes nationaux et notre cadre stratégique mondial.

Les partenariats stratégiques que nous avons conclus et renforcés avec des gouvernements, des organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales ou régionales, le secteur privé et la société civile occupent désormais une place centrale à cet égard. En effet, seuls des efforts concertés peuvent nous permettre de relever les défis qui se présentent à nous, et nous créons les alliances nécessaires pour avancer. Par ailleurs, le rapport sur l'exécution du programme indique que nous avons intégré la parité hommes-femmes et la gouvernance de manière systématique dans nos activités et obtenu des résultats concrets dans ce domaine, ce qui concourt à la réalisation de chacun des objectifs stratégiques.

En 2014-2015, la FAO a utilisé presque l'intégralité de son budget ordinaire et a augmenté le total de ses dépenses, y compris les contributions volontaires, grâce à une activité accrue des fonds fiduciaires et du Programme de coopération technique (PCT), conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public. Autre point important, nous avons confié la gestion d'une proportion plus élevée de notre budget à nos bureaux extérieurs dans le cadre de la décentralisation, afin que l'Organisation travaille au plus près de ses Membres. Le rapport sur l'exécution du programme montre aussi que la FAO, organisation détentrice de connaissances, a su rester présente sur le terrain, comme elle s'y était engagée: nous avons continué, à l'échelon mondial, à mener des travaux techniques et normatifs et à fournir des biens publics, qui prennent progressivement la forme d'actions concrètes dans les pays.

Pendant l'exercice biennal, la FAO a réalisé les gains d'efficacité requis (36,6 millions d'USD) sans que cela nuise à l'exécution du programme de travail. Nous allons nous efforcer d'améliorer encore l'efficacité afin d'optimiser l'utilisation des ressources qui nous sont confiées mais il est de mon devoir de rappeler que les restrictions budgétaires mettent la FAO dans une situation extrêmement délicate qui, dans un avenir proche, pourrait avoir une incidence sur nos

résultats. Je vous prie donc instamment de mettre à la disposition de l'Organisation les outils et les fonds dont elle a besoin pour tenir l'engagement que vous avez pris en signant son Acte constitutif: contribuer à l'essor de l'économie mondiale et libérer l'humanité de la faim.

L'année 2015 a marqué un tournant historique, qui a jeté les bases des travaux à venir. Le soixante-dixième anniversaire de la FAO a coïncidé avec la fin du cycle des objectifs du Millénaire pour le développement et du Sommet mondial de l'alimentation (SMA), au cours duquel plus de 70 pays ont atteint les cibles relatives à la faim qui avaient été fixées au niveau international. L'Organisation a reconnu les progrès accomplis par ces pays, qui ont galvanisé les efforts visant à éliminer la faim, l'un des objectifs ambitieux repris dans le Programme de développement à l'horizon 2030 car il ne doit pas y avoir de laissés-pour-compte. Il ne s'agit pas d'un vœu pieu et la FAO continue de jouer un rôle pertinent dans la gestion de la crise humanitaire et le renforcement de la résilience.

L'Organisation se félicite d'ailleurs de l'adoption des 17 objectifs de développement durable (ODD), du nouveau pacte sur le financement du développement conclu dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba, et de l'Accord de Paris sur le climat. Et elle est

fière d'avoir apporté sa pierre à l'édifice. Après nous être réjouis de ces résultats considérables, il est désormais temps de passer à l'action. À cet égard, la FAO peut démontrer que son programme de travail s'inscrit dans le droit fil des objectifs mondiaux qui ont été fixés et que nous sommes prêts à prendre part aux efforts nationaux et mondiaux visant à concrétiser l'engagement pris, au bénéfice des populations vulnérables du monde entier.

Nous aidons les pays pour au moins 14 des 17 ODD. Nous contribuons à la compilation et à l'analyse des données qui permettront de mesurer les progrès accomplis en ce qui concerne les ODD. Notre personnel travaille en étroite collaboration avec des experts nationaux en vue de définir des plans nationaux pour l'adaptation et prêtera bientôt un appui à la mise en œuvre des contributions prévues déterminées au niveau national.

Ensemble, nous pouvons relever les défis qui se présentent. La FAO en prend sa part, comme l'illustre le rapport sur l'exécution du programme. Nous poursuivrons dans cette voie, tout au long de l'exercice biennal en cours, car nous entendons devenir la génération Faim zéro.

José Graziano da Silva
Directeur général

Résumé

Le Rapport sur l'exécution du Programme vise à informer les Membres de la FAO du travail accompli par l'Organisation au cours de l'exercice biennal écoulé. Au titre des documents de contrôle établis, il fournit des renseignements quantitatifs et qualitatifs sur l'exécution, les cibles et les indicateurs ayant trait aux objectifs stratégiques, aux objectifs fonctionnels et aux chapitres spéciaux conformément au Programme de travail et budget (PTB) 2014-2015, pour toutes les sources de financement. Il s'agit du premier rapport sur l'exécution du programme rédigé sur la base du cadre de résultats figurant dans le Cadre stratégique révisé et le Plan à moyen terme (PMT) 2014-2017.

Principales avancées dans le domaine des politiques – Faits marquants

Tout au long de l'exercice biennal, la FAO a fait tout son possible pour que la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition soient constamment au centre des préoccupations de la communauté internationale. C'est pourquoi l'alimentation et l'agriculture sont au cœur même du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs stratégiques de l'Organisation s'inscrivent dans le droit fil des objectifs de développement durable (ODD). La FAO a fourni des avis techniques à ses États Membres afin de les aider à participer aux négociations concernant l'Accord de Paris et à respecter leurs engagements, en veillant à relier le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire. En signant la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action, les dirigeants du monde entier se sont engagés à mettre en place des politiques nationales visant à éliminer la malnutrition et à transformer les systèmes alimentaires de manière à garantir des régimes alimentaires nutritifs pour tous. Des pays supplémentaires ont ratifié l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée au cours de l'exercice biennal, et le texte devrait entrer en vigueur à la mi-2016. La diversité des participants et le caractère inclusif des débats lors du quatorzième Congrès forestier mondial (CFM) ont facilité l'intégration des questions forestières dans les programmes mondiaux concernant le développement durable.

Faire la différence: produits et résultantes

Le cadre de résultats de la FAO pour 2014-2017 guide la planification et le suivi des activités de l'Organisation, en vue de contribuer à libérer le monde de la faim et de la malnutrition. Les piliers de ce cadre sont les indicateurs qui mesurent les progrès accomplis à chaque niveau de la chaîne de résultats (produits, résultantes et objectifs stratégiques) au moyen d'une nouvelle méthode de suivi et de communication d'informations, qui est décrite dans le rapport.

Les produits sont la contribution de la FAO aux résultantes sous la forme de processus, de biens et de services. Ils représentent les résultats dont la FAO est directement responsable aux niveaux national, régional et mondial, et qui sont obtenus grâce aux actions concrètes de l'Organisation financées par les contributions fixées et extrabudgétaires. Pendant l'exercice biennal 2014-2015, les cibles ont été atteintes – et dépassées dans 67 pour cent des cas – pour 88 pour cent (45) des indicateurs relatifs aux produits. La réalisation a été partielle pour 10 pour cent (cinq) des indicateurs et un seul a obtenu un score nul. Environ 72 pour cent des résultats concernant les produits ont été obtenus au niveau national ou régional.

Les résultantes correspondent aux changements nécessaires, au niveau des pays et/ou de l'environnement porteur, pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques, qui se situent au niveau supérieur. Elles ont trait aux questions de niveau national ou international qui peuvent être résolues grâce aux contributions (produits) de la FAO. Les indicateurs associés aux résultantes mesurent soit le nombre de pays qui ont procédé aux changements nécessaires et se sont dotés des capacités requises en vue d'atteindre les objectifs stratégiques, dans les domaines de compétence de la FAO, soit l'ampleur des progrès que la communauté internationale a accomplis quant à l'amélioration du cadre mondial des moyens d'appui. Pendant l'exercice biennal 2014-2015, 77 pour cent (24) des indicateurs relatifs aux résultantes pour lesquels des données étaient disponibles ont progressé: les cibles ont été atteintes en totalité (22) ou en partie (deux). Les 23 pour cent (sept) restants accusaient un certain retard, qui les a empêchés de parvenir au seuil de 50 pour cent des cibles fixées.

Pour chaque objectif stratégique, les résultats mesurés par les indicateurs sont présentés aux niveaux des résultantes et des produits, et les principales réalisations aux échelons mondial, régional et national sont mises en évidence. La FAO s'emploie à obtenir des effets concrets sur le terrain, dans la vie quotidienne des gens et sur le bien-être des populations. Des exemples illustrant ces effets sont donnés tout au long du présent rapport et dans l'*annexe web 4*, qui présente les résultats obtenus et les enseignements tirés dans le cadre des 15 initiatives régionales.

Gérer judicieusement les ressources: exécution améliorée

La FAO a recours à tout un arsenal de mécanismes pour gérer les ressources mises à sa disposition et pour favoriser et améliorer l'obtention de résultats. Le présent rapport expose les progrès accomplis en ce qui concerne la qualité et l'intégrité des travaux techniques et normatifs essentiels de la FAO, notamment dans les domaines suivants: statistiques de grande qualité et thèmes transversaux (parité hommes-femmes et gouvernance); Programme de coopération technique (PCT); diffusion et technologies de l'information; gouvernance, surveillance et direction de la FAO; administration efficiente et efficace, y compris pour ce qui est des dépenses d'équipement et des dépenses de sécurité; mesures prises en vue de réaliser des gains d'efficacité. Les améliorations sont mesurées et communiquées au moyen d'indicateurs de rendement clés et de cibles y afférentes.

Les dépenses totales s'élevaient à 2,5 milliards d'USD en 2014-2015, soit un pour cent de plus qu'en 2012-2013, du fait d'une augmentation des dépenses engagées au titre du PCT et des fonds fiduciaires. La gestion budgétaire est restée rigoureuse. La FAO a dépensé 99,4 pour cent du montant net des crédits ouverts, qui étaient de 1 005,6 millions d'USD. Dans le cadre de la décentralisation, la part des dépenses gérées sur le terrain a augmenté. L'Organisation s'est alignée sur les Normes comptables internationales pour le secteur public et le Commissaire aux comptes a émis une opinion sans réserve au sujet des premiers comptes vérifiés sur cette base.

La FAO a continué à renforcer et à moderniser la gestion des ressources humaines, notamment en modifiant les procédures de sélection et de nomination afin de réduire les délais de recrutement. Pendant l'exercice biennal, elle a réalisé des gains d'efficacité de 36,6 millions d'USD en revoyant les postes permanents non techniques, en maîtrisant les dépenses de personnel et en faisant des économies sur les voyages, les services internes et les contrats.

Fort de son expérience, l'Organisation a élaboré et mis en pratique, vers la fin de l'exercice biennal, de nouvelles modalités de gestion des programmes stratégiques, qui mettent davantage l'accent sur les effets au niveau des pays. Les ressources extrabudgétaires mobilisées au profit des activités actuelles et futures (pour moitié au niveau national) s'élevaient à 1,8 milliard d'USD, soit une augmentation de six pour cent, et la Modalité de mise en œuvre des partenariats opérationnels a été lancée en vue de renforcer l'exécution à l'échelon national. La FAO a mis en place un contrôle amélioré des projets de terrain en fournissant des données et en renforçant les capacités de concevoir, de gérer et de suivre les projets dans les bureaux décentralisés, conformément à l'obligation de rendre des comptes.

Suite que les participants à la Réunion conjointe du Comité financier et du Comité du Programme et le Conseil sont invités à donner

Le Comité du Programme, le Comité financier et le Conseil sont invités à:

- prendre note des résultantes et des produits de l'Organisation, obtenus dans le cadre des objectifs fonctionnels et stratégiques et tels que mesurés par les indicateurs et les cibles;
- transmettre le Rapport sur l'exécution du programme 2014-2015 à la Conférence en y joignant ses observations et ses recommandations concernant les réalisations, ainsi que les résultats financiers et opérationnels et la structure du rapport.

Suite que la Conférence est invitée à donner

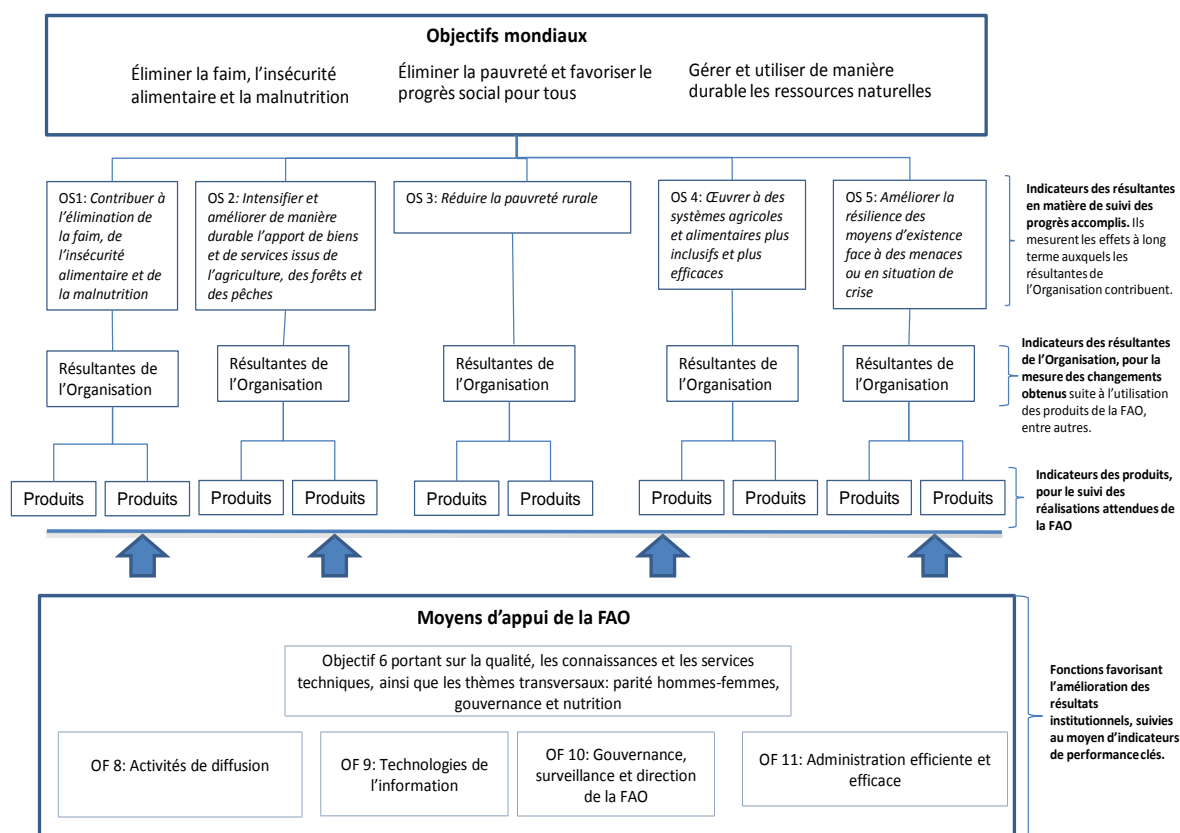
La Conférence est invitée à approuver le Rapport sur l'exécution du programme 2014-2015 et à formuler les avis qu'elle jugera appropriés.

Avant-propos

1. Le Rapport sur l'exécution du Programme 2014-2015 vise à informer les Membres de la FAO du travail accompli par l'Organisation au cours de l'exercice biennal écoulé. Au titre des documents de contrôle établis¹ et sur la base de l'*Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2014*², il fournit des renseignements sur l'exécution, les cibles et les indicateurs liés aux objectifs stratégiques, ainsi que sur les indicateurs de rendement clés concernant les objectifs fonctionnels et les chapitres spéciaux, comme le prévoit le Programme de travail et budget (PTB) 2014-2015 pour toutes les sources de financement³.

2. Il s'agit du premier rapport sur l'exécution du programme rédigé sur la base du cadre de résultats figurant dans le Cadre stratégique révisé et le Plan à moyen terme (PMT) 2014-2017. Le cadre de résultats de la FAO repose sur un modèle de chaîne de résultats qui relie les objectifs, les résultantes et les produits, comme indiqué dans la *figure 1*.

Figure 1: Modèle de chaîne de résultats de la FAO



3. Le chapitre I, *Résultats*, revient sur les principales avancées dans le domaine des politiques (*section A*), décrit la méthode de suivi utilisée, donne un aperçu des résultats et présente, pour chaque objectif stratégique et pour l'objectif 6, les résultats obtenus aux niveaux des résultantes et des produits, qui sont mesurés par les indicateurs (*section B* et *annexe 5*), expose la dimension régionale des résultats obtenus dans le cadre des initiatives régionales (*section C* et *annexe 4*) et indique les principaux enseignements tirés (*section D*).

4. Le chapitre II, *Gérer judicieusement les ressources*, brosse un tableau synthétique du contexte, désormais plus favorable à l'exécution du programme (*section A*), revient sur les progrès accomplis en ce qui concerne les indicateurs de rendement clés ayant trait aux objectifs fonctionnels et aux chapitres

¹ Textes fondamentaux, section II.F (CR 10/2009).

² PC 117/5-FC 157/7 (www.fao.org/mtr2014).

³ C 2013/3; CL 148/3; PC 115/2-FC 154/9 (www.fao.org/pwb/home/fr/).

spéciaux (*section B* et *annexe 5*) et fait rapport sur les résultats du Programme de coopération technique (*section C*), du réseau de bureaux décentralisés (*section D*) et du Fonds multidisciplinaire (*section E*), ainsi que sur les résultats financiers biennaux (*section F*).

5. Des annexes spéciales, conformes au modèle normalisé de présentation des rapports, portent sur la mise en œuvre de la politique linguistique de la FAO (*annexe 1*), sur la parité hommes-femmes et la répartition géographique au sein du personnel (*annexe 2*) et sur les sessions non inscrites au programme et les sessions annulées (*annexe 3*)

I. Résultats - Faire la différence

A. Avancées dans le domaine des politiques – Faits marquants

6. Au cours de cet exercice biennal, la FAO a déployé d'importants efforts pour que la lutte contre la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition demeure en tête des priorités du programme de développement. On trouvera ci-après un aperçu des principales avancées auxquelles l'Organisation a contribué dans le domaine des politiques.

Avancées dans le domaine des politiques à l'échelle mondiale

7. **Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)**: en date du 31 décembre 2015, 72 des 129 pays suivis par la FAO avaient atteint la cible des OMD consistant à réduire de moitié la prévalence de la sous-alimentation.

8. Les **objectifs de développement durable (ODD)**, qui regroupent 17 objectifs ambitieux assortis de 169 cibles destinés à orienter les actions des gouvernements, des organismes internationaux, de la société civile et d'autres institutions au cours des 15 prochaines années, ont été adoptés par les 193 États Membres de l'Organisation des Nations Unies le 25 septembre 2015. Par le biais de ses programmes stratégiques, la FAO accompagne les différents pays dans leurs efforts pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

9. **Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21)** – Décembre 2015, Paris, France. La FAO a fourni des avis techniques à ses États Membres afin de les aider à participer aux négociations concernant l'Accord de Paris et à respecter leurs engagements, en veillant à relier le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire.

10. La **deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2)** s'est tenue à Rome, en Italie, du 19 au 21 novembre 2014. Il s'agissait d'une réunion intergouvernementale de haut niveau, qui a attiré l'attention de la communauté internationale sur la lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes. Les gouvernements participants ont approuvé la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action, qui engagent les dirigeants du monde entier à mettre en place des politiques nationales visant à éliminer la malnutrition et à transformer les systèmes alimentaires afin de garantir à tous un régime alimentaire nutritif.

11. L'**Expo Milan**, qui s'est déroulée sous le thème «Nourrir la planète, énergie pour la vie», a sensibilisé l'opinion publique à l'urgence de faire de l'élimination de la faim et de la malnutrition une des clés de voûte du programme de développement mondial. La FAO a coordonné la participation du système des Nations Unies, en étroite collaboration avec le Gouvernement italien, et s'est par ailleurs impliquée dans plusieurs manifestations parallèles qu'elle a organisées ou auxquelles elle a pris part durant l'exposition qui s'est tenue du 1er mai au 31 octobre 2015.

12. Le **quatorzième Congrès forestier mondial** s'est tenu à Durban, en Afrique du Sud, avec le concours de la FAO. Il s'agissait du plus grand rassemblement jamais organisé dans le secteur forestier mondial, avec la participation de représentants de tous les pays, de toutes les régions et de tous les secteurs. Cette large participation ainsi que les débats ouverts à tous sur les enjeux forestiers ont permis d'intégrer ces problématiques dans les programmes mondiaux de développement durable, tout en favorisant l'instauration de nouveaux partenariats.

13. Des pays supplémentaires ont ratifié l'**Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée** au cours de l'exercice biennal, et le texte devrait entrer en vigueur à la mi-2016.

14. Les **Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires** ont été adoptés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale en octobre 2014. Ils ont pour objectif de promouvoir des investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et qui favorisent donc la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

15. Le **Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA)** a été approuvé par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale en octobre 2015. L'objectif est d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des populations touchées par des crises prolongées, ou qui risquent de l'être, en traitant les principaux symptômes et en renforçant la résilience, en facilitant l'adaptation à des difficultés particulières et en contribuant à éliminer les causes sous-jacentes.

Années internationales

16. L'**Année internationale des sols** (2015) a été instaurée par la FAO, dans le cadre du Partenariat mondial sur les sols et en collaboration avec les gouvernements et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Tout au long de l'année, une multitude de documents d'information ont été produits dans de nombreuses langues, notamment le *Rapport sur l'état des ressources en sols dans le monde*.

17. L'**Année internationale de l'agriculture familiale**, célébrée par la FAO en 2014, a permis de mettre en avant l'agriculture familiale et les petites exploitations agricoles en appelant l'attention mondiale sur le rôle important qu'elles jouent dans la lutte contre la faim et la pauvreté.

Faits nouveaux au sujet de la FAO

18. Le **Conseil de la FAO** est parvenu pour la première fois, en mars 2015, à un consensus historique sur les recommandations à l'intention de la Conférence de la FAO concernant le Programme de travail et le montant du budget biennal de l'Organisation.

19. La **Conférence de la FAO**, en juin 2015, a approuvé par consensus le Programme de travail et budget 2016-2017 et a réélu le Directeur général en exercice de la FAO, José Graziano da Silva, à la tête de l'Organisation pour un deuxième mandat.

20. La **FAO a célébré son 70^e anniversaire** le 16 octobre 2015. Au cours des 70 dernières années, la FAO a fortement contribué à aider les millions de personnes souffrant de la faim dans le monde entier.

B. Résultats des Objectifs stratégiques

21. Le cadre de résultats de la FAO pour 2014-2017 guide la planification et le suivi des activités de l'Organisation. Au cœur même de ce cadre figurent les indicateurs qui permettent de mesurer les progrès accomplis à chaque niveau de la chaîne de résultats: produits, résultantes et objectifs stratégiques. Ces éléments servent de base pour évaluer la mesure dans laquelle les actions de la FAO permettent d'apporter des changements aux niveaux national, régional et mondial, et pour en rendre compte⁴. On trouvera dans la *section I.B* la description de la méthode adoptée pour le suivi et l'établissement des rapports sur les résultantes et les produits, ainsi que les résultats obtenus en ce qui concerne la supervision et chaque objectif stratégique.

Suivi au niveau des résultantes

22. Les résultantes correspondent aux changements qui sont nécessaires, au niveau des pays et/ou de l'environnement porteur, pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques de niveau supérieur. Elles portent sur les problèmes existant au niveau national ou international dans des domaines relevant du mandat et des fonctions essentielles de la FAO, par exemple la pertinence des cadres de politiques et de programmation, le montant des ressources et des investissements engagés, le niveau et les capacités de coordination/partenariats, ainsi que les capacités relatives à la disponibilité et à l'utilisation des informations pour la prise de décision, qui peuvent être améliorés grâce à des contributions de la FAO.

23. Les indicateurs associés aux résultantes mesurent soit le nombre de pays qui ont procédé aux changements nécessaires et se sont dotés des capacités requises en vue d'atteindre les objectifs stratégiques, dans les domaines auxquels la FAO peut contribuer au niveau des pays, soit l'ampleur des progrès que la communauté internationale a accomplis quant à l'amélioration du cadre mondial des moyens d'appui, notamment par l'élaboration de cadres politiques, de normes et d'accords. Les renseignements ainsi obtenus ont permis à la FAO de mieux cibler son appui et ont fourni le cadre permettant d'évaluer la contribution de l'Organisation.

24. Chaque indicateur de résultante est mesuré par un certain nombre de sous-indicateurs ou d'«éléments de mesure». Par exemple, pour l'objectif stratégique 1, résultante 2, indicateur A, à savoir le *nombre de pays qui ont amélioré les mécanismes de coordination et de gouvernance pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition*, les modifications apportées aux politiques, aux institutions et aux interventions sont mesurés au vu des quatre éléments suivants: a) existence d'un mécanisme interministériel à haut niveau intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition; b) existence d'un mécanisme d'obligation de rendre des comptes national; c) existence de mécanismes de coordination publics efficaces pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition; et d) degré de participation des multiples parties prenantes et d'engagement de la société civile.

25. Afin de veiller à la clarté des définitions et à la cohérence des mesures d'un pays à l'autre, chaque élément de mesure est étayé, selon que de besoin, par des conditions à remplir en matière de parité hommes-femmes. Dans l'exemple ci-dessus, l'existence de mécanismes de coordination publics efficaces pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition est un élément qui comporte quatre conditions à remplir définissant les critères applicables à un «mécanisme de coordination efficace». De même, les indicateurs comprenant des termes comme «adéquat» ou «efficace» sont tous étayés par des conditions/critères détaillés.

26. Il existe 34 indicateurs au total pour les 17 résultantes afférentes aux cinq objectifs stratégiques. La FAO a entrepris un processus de suivi du niveau des résultantes en deux phases. Les valeurs de référence des indicateurs associés aux résultantes ont tout d'abord été définies en 2014 au moyen d'une évaluation de la situation menée sur un échantillon de 80 pays. On a ensuite procédé à un exercice de suivi à la fin de l'année 2015, afin d'évaluer la contribution de la FAO aux progrès accomplis. Cette évaluation comprend à la fois une collecte de données secondaires et une enquête

⁴ Le processus de suivi des résultats obtenus au niveau des objectifs stratégiques et des résultantes a été élaboré progressivement et décrit dans le PMT 2014-2017 et le PTB 2014-2015 en février 2013, les ajustements apportés au PTB 2014-2015 en octobre 2013 et le rapport intérimaire sur le PMT 2014-2017 en mai 2014.

primaire au niveau des pays pour tous les objectifs stratégiques (exception faite de l'objectif stratégique 4, pour lequel on a tenu compte exclusivement des données secondaires).

27. La collecte de *données secondaires* a consisté en des recherches sur internet (sur les sites de la Banque mondiale, du FMI et des OMD, entre autres)⁵, ainsi qu'en un examen des documents et informations pertinents relatifs aux politiques que l'on avait rassemblés au niveau des pays. On a utilisé les données disponibles les plus récentes. En règle générale, le court laps de temps qui s'est écoulé entre l'enquête de référence et l'évaluation a permis de limiter l'actualisation des données.

28. Les *données primaires* ont été collectées par l'intermédiaire d'un questionnaire structuré, auquel ont répondu des acteurs extrêmement divers dans chaque pays de l'échantillon. Ces données ont permis de brosser un tableau détaillé de l'environnement et des capacités permettant d'atteindre les objectifs stratégiques au niveau des pays. En 2015, une nouvelle série de questions a été intégrée au questionnaire afin de recueillir les impressions des parties prenantes s'agissant de la contribution de la FAO aux progrès obtenus. Plus de 1300 questionnaires ont été remplis.

29. Sur la base des données collectées, la valeur de chaque indicateur, comprise entre 0 et 1, correspond à la moyenne des valeurs des sous-indicateurs qui le composent. Les valeurs obtenues ont ensuite été codées en dix catégories et, afin d'en faciliter la présentation, regroupées sous cinq classes, comme suit: faible (0-0,2); moyenne-faible (0,2-0,4); moyenne (0,4-0,6); moyenne-élevée (0,6-0,8); élevée (0,8-1,0). Les progrès accomplis ont été mesurés en calculant le nombre de pays dont le résultat relève de la classe moyenne-élevée ou élevée, ou bien le nombre de pays qui ont progressé d'au moins une classe (selon l'indicateur).

Suivi au niveau des produits

30. Les produits sont la contribution de la FAO aux résultantes sous la forme de processus, de biens et de services. Ils représentent les résultats dont la FAO est directement responsable aux niveaux national, régional et mondial, et qui sont obtenus grâce aux actions concrètes de l'Organisation financées par les contributions fixées et extrabudgétaires. Les lignes qui suivent décrivent brièvement le processus de suivi adopté en 2014 et en 2015, qui a permis d'obtenir les valeurs des résultats actuels, tels que reportés dans le présent document.

31. On vérifie chaque année si des progrès ont été accomplis quant aux 48 produits au moyen d'indicateurs publiés et de cibles et de méthodes de mesure mises au point pour chaque objectif stratégique. Cinquante indicateurs relatifs aux produits ont été élaborés en 2013 et au début de 2014, tels que présentés à l'*annexe web 5*. Chaque indicateur de produit est sous-tendu par une méthode de mesure, qui a été appliquée au dernier trimestre de 2014 et de 2015. Les mesures ont été rassemblées et examinées par les responsables de l'exécution du programme, la direction de haut niveau et le Conseil de suivi des programmes de l'Organisation, tel qu'indiqué ci-après.

- a) Les bureaux de pays, les bureaux régionaux et les équipes chargées des objectifs stratégiques ont réparti les responsabilités et prêté un appui à la collecte, au traitement et à l'analyse de données sur la base des systèmes d'information existant au sein de l'Organisation.
- b) On a accordé une attention particulière à la sélection systématique des indicateurs de produit de l'Organisation par les bureaux de pays, qui devront faire rapport sur les résultats obtenus par la FAO au niveau des pays. Les bureaux de pays ont choisi une moyenne de 13 indicateurs qui représentaient leur contribution à la chaîne de résultats de la FAO pendant l'exercice 2014-2015. De nouveaux rapports sur les résultats ont été élaborés à la fin de 2015.
- c) Les indicateurs de produit pertinents ont été mesurés au niveau régional par les bureaux régionaux et les responsables de l'exécution des initiatives régionales, et au niveau mondial par les responsables de l'exécution concernés.
- d) Les responsables du programme stratégique ont analysé, validé et agrégé les mesures de tous les indicateurs de produit sur lesquels il avait été fait rapport à l'aune d'un ensemble commun de critères relatifs à l'assurance qualité. Seuls les résultats validés ont été intégrés au rapport

⁵ Fonds monétaire international (FMI), objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

sur les progrès accomplis par rapport aux cibles, qui figure dans le rapport sur l'exécution du programme.

- e) On a adopté un code couleur afin d'évaluer les résultats de la FAO par rapport aux réalisations attendues (en comparant les valeurs des résultats actuels aux cibles des indicateurs de produit):
- Atteint (●) - les travaux ont été menés à bien et les résultats attendus ont été obtenus; la valeur de l'indicateur par rapport à la cible fixée se situe entre 75 et 100 pour cent, voire au-delà. Dans les domaines concernés, on pourrait éventuellement relever les cibles afin d'accroître encore la performance et de transposer les bonnes pratiques dans d'autres domaines de travail, le cas échéant.
 - Partiellement atteint (◐) – le produit a été partiellement exécuté; la valeur de l'indicateur est comprise entre 50 et 75 pour cent.
 - Pas atteint (◑) – seulement quelques travaux ont été exécutés au titre du produit; la valeur de l'indicateur est inférieure à 50 pour cent de la cible. Dans ce cas, on trouvera dans le présent document une analyse utile pour le prochain exercice biennal.

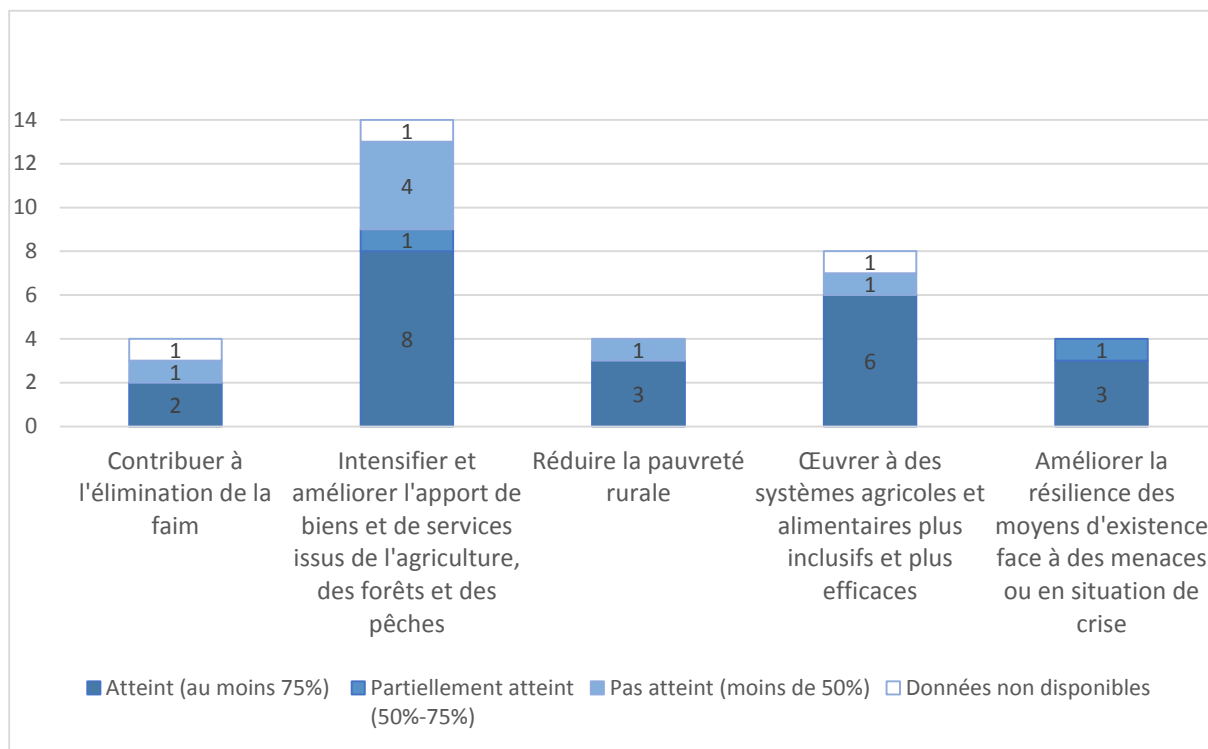
Vue d'ensemble des progrès obtenus quant aux résultantes et de l'exécution des produits

Résultantes

32. Pendant l'exercice biennal 2014-2015, 77 pour cent (24) des indicateurs relatifs aux résultantes pour lesquels des données étaient disponibles ont progressé: les cibles ont été atteintes en totalité (22) ou en partie (deux). Le reste, 23 pour cent des indicateurs associés aux résultantes (soit 7 résultantes), présentait un retard et n'atteignait pas 50 pour cent des cibles fixées. Il s'agit des indicateurs suivants:

- a) Objectif stratégique 1, indicateur 1.1.B: *nombre de pays qui ont amélioré leur allocation de ressources;*
- b) Objectif stratégique 2, indicateurs 2.1.C, 2.1.D, 2.1.E et 2.3.C relatifs à l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles dans les secteurs de l'élevage, de la pêche artisanale, de l'aquaculture et des forêts, et à l'intégration des dispositions de certains instruments internationaux (contraignants et non contraignants) de la FAO dans des cadres législatifs afin de favoriser les systèmes agricoles durables.
- c) Objectif stratégique 4, indicateur 3.1A: *nombre de pays utilisant un ensemble amélioré de stratégies, politiques, lignes directrices, réglementations et outils visant à faciliter l'accès des ruraux pauvres, hommes et des femmes, aux ressources productives, aux services appropriés et aux ressources productives.*
- d) Objectif stratégique 4, indicateur 4.3.C: *nombre de pays dans lesquels on a réduit les éléments dissuasifs ayant une incidence sur l'agriculture et le secteur alimentaire du fait de distorsions induites par les politiques.*

33. On ne disposait pas de données pour pouvoir mesurer trois indicateurs. Le *nombre de pays dotés de politiques, de stratégies et de programmes d'investissement sectoriels et/ou intersectoriels améliorés et appuyés par un cadre juridique (1.1.A)* n'a pas pu être indiqué par rapport à la cible en raison du faible taux de retour des enquêtes. On a toutefois noté une légère amélioration des estimations au niveau mondial par rapport aux données de référence. Les indicateurs relatifs au *nombre de pays faisant état d'une augmentation des superficies qui font l'objet d'une gestion durable des terres (GDT) en pourcentage (%) des superficies totales agricoles et forestières, depuis la dernière période considérée (2.1.A)* et au *nombre de pays en développement dans lesquels l'indice FAO des systèmes de réglementation a augmenté (4.1.C)* nécessitent encore du travail en ce qui concerne la mise au point finale de la méthode et la collecte des données. La *figure 2* illustre le degré de réalisation des résultantes pour chaque objectif stratégique par rapport aux cibles fixées.

Figure 2: Réalisation des résultantes au cours de l'exercice 2014-2015

Produits

34. S'agissant de l'exercice biennal 2014-2015, 88 pour cent des indicateurs associés aux produits (soit 45) étaient pleinement atteints par rapport aux cibles fixées, avec même un dépassement en ce qui concerne 67 pour cent environ des cibles, et la réalisation a été partielle pour 10 pour cent (cinq) des indicateurs et un seul a obtenu un score nul. Environ 72 pour cent des résultats concernant les produits ont été obtenus au niveau national ou régional.

Objectifs stratégiques: présentation des résultats obtenus

35. Pour chaque objectif stratégique, les résultats mesurés par les indicateurs sont présentés aux niveaux des résultantes et des produits, et les principales réalisations aux échelons mondial, régional et national sont mises en évidence. Pour chaque objectif stratégique, une *page d'indicateurs* présente les résultats obtenus comme suit:

- en ce qui concerne les résultantes, sous la forme d'une répartition estimative entre cinq catégories de pays, selon le degré de mise en œuvre des résultantes en 2015, qui est mesuré par les indicateurs. La répartition par degré de mise en œuvre est proposée entre les cinq catégories suivantes: faible (0-0,2); moyenne-faible (0,2-0,4); moyenne (0,4-0,6); moyenne-élevée (0,6-0,8); élevée (0,8-1,0).
- En ce qui concerne les produits, les résultats actuels de la FAO sont mesurés à l'aide d'indicateurs et de cibles dans un tableau.

36. Pour l'objectif 6, qui vise la qualité et l'intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation, notamment la production de statistiques de qualité élevée et la coordination des thèmes transversaux sur la parité hommes-femmes et la gouvernance, les résultats sont mesurés et communiqués au moyen des indicateurs de rendement clés et des cibles.

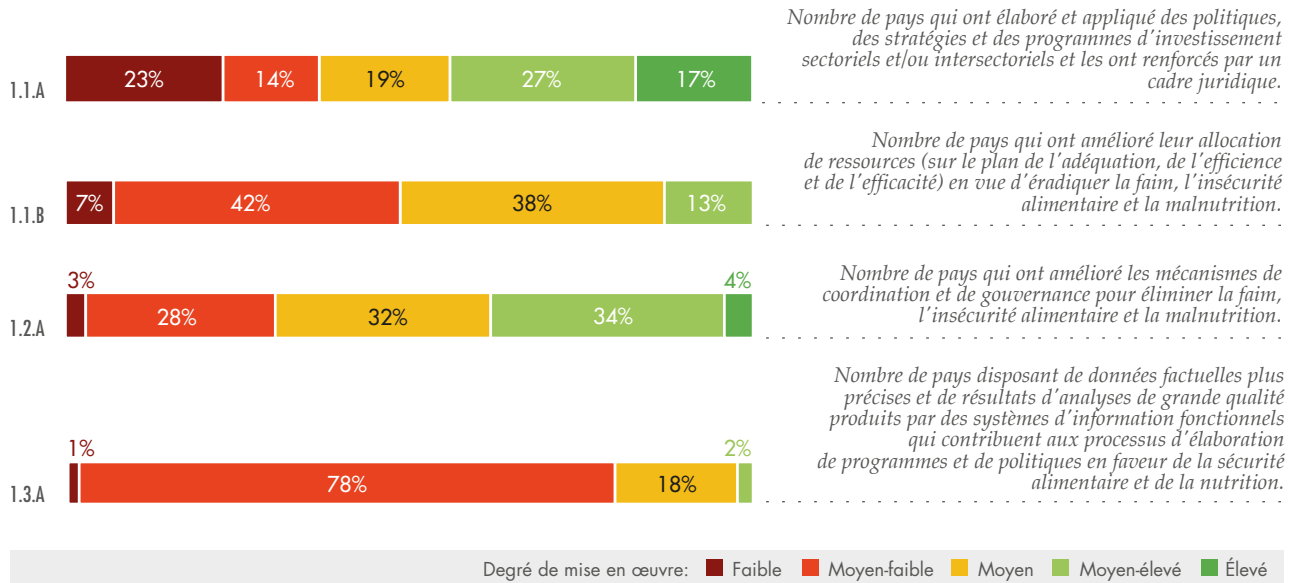


Éliminer la faim

Objectif stratégique 1

Indicateurs de résultante mesurant la contribution à l'élimination de la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition

Répartition des pays selon le degré de mise en œuvre en 2015



Résultats obtenus par la FAO au regard des indicateurs relatifs aux produits

PRODUIT	INDICATEUR	CIBLE (FIN 2015)	RÉALISATION (FIN 2015)	PROGRESSION
1.1.1	Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'incorporer davantage d'objectifs de sécurité alimentaire, de nutrition et de questions de parité hommes-femmes dans les politiques, les plans d'investissement et les programmes sectoriels grâce à l'appui de la FAO	93	137	●
1.1.2	Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis de renforcer des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition dans des cadres juridiques grâce à l'appui de la FAO	5	41	●
1.1.3	Nombre d'organisations qui ont renforcé leurs capacités de valoriser les ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce à l'appui de la FAO	30	47	●
1.1.4	Nombre de pays qui ont amélioré l'allocation et l'utilisation des ressources financières en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce à l'appui de la FAO	8	23	●
1.2.1	Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'assurer une coordination plus ouverte à tous les secteurs et acteurs intéressés (secteur privé, secteur public et société civile) pour la gouvernance de la sécurité alimentaire et la nutrition grâce à l'appui de la FAO	47	49	●
1.3.1	Nombre de pays qui ont amélioré le suivi et l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris les contributions des différents secteurs, afin de prendre des décisions en connaissance de cause grâce à l'appui de la FAO	57	52	●
1.3.2-1	Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles de gestion des systèmes de cartographie facilitant la prise de décision dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, grâce à l'appui de la FAO	11	18	●
1.3.2-2	Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles de suivi et d'évaluation de l'incidence des politiques et des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition grâce à l'appui de la FAO	10	19	●

Progression: ● Bonne (>75%) ○ Modérée (50% à 75%) ○ Retard marqué (<50%)

Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

37. Pour éliminer durablement la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, il est nécessaire que les gouvernements et des acteurs autres que les États travaillent de manière plus coordonnée et plus ciblée afin de s'attaquer aux causes profondes qui enferment les personnes souffrant de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans le cercle vicieux de la privation chronique. La FAO contribue à cette cause en collaborant avec les gouvernements et d'autres acteurs du développement aux niveaux mondial, régional et national afin de créer un environnement plus porteur sur les plans des politiques et des institutions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. En tant qu'organisation mondiale, la FAO tire parti de ses activités aux niveaux mondial et régional pour susciter un engagement politique et renforcer les capacités à l'échelon national sur plusieurs fronts:

- a) *politiques, plans d'investissement, programmes et cadres juridiques* davantage axés sur les résultantes concernant la sécurité alimentaire et la nutrition (produits 1.1.1 et 1.1.2);
- b) *ressources humaines et financières accrues pour concrétiser les engagements politiques* (produits 1.1.3 et 1.1.4);
- c) *une gouvernance, des mécanismes de coordination et des partenariats renforcés* afin d'améliorer la participation et la coordination entre tous les acteurs et les parties intéressées (produit 1.2.1);
- d) *une prise de décisions fondées sur des éléments concrets* facilitée par des informations plus pertinentes sur la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, un suivi et une cartographie améliorés des initiatives, et une évaluation plus précise des effets obtenus (produits 1.3.1 et 1.3.2).

38. Aux plans mondial et régional, il s'agit pour la FAO de miser sur une action de plaidoyer et d'encourager un dialogue ouvert à tous sur les politiques afin de renforcer les engagements politiques de haut niveau, de promouvoir une compréhension solide et commune des problèmes, de faciliter le consensus sur les choix politiques et institutionnels, d'élaborer des cadres d'action et de favoriser la mise en commun des outils et des bonnes pratiques. Au plan national, la FAO travaille directement avec les décideurs au niveau des gouvernements et des partenaires fournisseurs de ressources afin de faire œuvre de sensibilisation sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition, d'améliorer la compréhension des causes et des possibilités d'action, de renforcer les compétences et les savoir-faire, et de favoriser un dialogue et une action collaborative ouverts à tous et fondés sur des éléments concrets entre des parties prenantes extrêmement diverses (gouvernements, partenaires de développement, société civile, secteur privé et universitaires).

Évaluation des résultantes

39. Les pays sont de plus en plus nombreux à adopter *des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement sectoriels et/ou intersectoriels qui s'appuient sur un cadre juridique dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition* (Résultante 1, indicateur A), ou à en améliorer la conception. Fin 2015, 44 pour cent des pays ont obtenu une note moyenne-élevée à élevée au regard de cet indicateur, contre 42 pour cent début 2014. Les données qualitatives indiquent qu'en 2014-2015, des pays comme le Bangladesh, la Bolivie, le Cabo Verde, El Salvador, le Népal, le Niger ou la Sierra Leone ont, avec l'appui actif de la FAO, adopté des politiques, des programmes ou des législations visant à relever les défis liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ou révisé ceux existants.

40. Alors que dans de nombreux pays le cadre stratégique et juridique en matière de sécurité alimentaire et de nutrition est approprié, les capacités de mise en œuvre, sous forme d'*investissements et de ressources humaines et financières accrues*, demeurent insuffisantes à de nombreux égards et constituent un domaine d'action prioritaire. Fin 2015, malgré les progrès observés par rapport à 2014, 49 pour cent environ des pays obtenaient une note faible à moyenne-faible à l'indicateur portant sur l'allocation de ressources destinées à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition (résultante 1, indicateur B).

41. Deux autres obstacles entravent l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, à savoir: i) l'insuffisance de la production et de la mise en application d'analyses solides dans les processus d'élaboration des politiques; et ii) l'absence d'évaluations régulières et rigoureuses de l'efficacité des politiques et des programmes en ce qui concerne les répercussions qu'ils ont sur la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition. En dépit de certains progrès, fin 2015, 79 pour cent des pays affichaient une note faible à moyenne-faible à l'indicateur sur *la prise de décisions fondées sur des éléments concrets* (résultante 3). Il est indispensable d'accroître les efforts et les investissements à l'échelon national.

42. Des progrès ont été réalisés par les pays dans *les domaines de la gouvernance, des mécanismes de coordination et des partenariats en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition* (résultante 2), 38 pour cent des pays obtenant une note élevée à moyenne-élevée, contre 19 pour cent début 2014. Ces résultats reflètent la volonté des pays de travailler de manière plus inclusive et coordonnée à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, des programmes et des cadres juridiques visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

43. Concernant la contribution de la FAO aux progrès au niveau des résultantes, l'évaluation est globalement positive, cette contribution étant notée de modérée à significative dans plus de 90 pour cent des pays pour tous les indicateurs.

Résultats obtenus pendant l'exercice biennal

44. En 2014-2015, la FAO a réalisé l'ensemble des huit produits escomptés, et pour sept d'entre eux les objectifs ont été dépassés.

45. La valeur de l'indicateur relatif au produit concernant les politiques, les plans d'investissement et les programmes (indicateur 1.1.1) est supérieure aux prévisions, et celle de l'indicateur relatif au produit concernant les cadres juridiques (indicateur 1.1.2) dépasse largement la cible fixée pour l'exercice biennal. Cela s'explique principalement par l'apparition, au niveau des pays, de nouvelles possibilités de travaux sur les régimes fonciers, les pêches artisanales et le droit à l'alimentation dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Bien que la FAO ait fortement contribué à la négociation de directives et d'autres instruments au niveau mondial, il est encore possible d'intensifier considérablement les efforts visant à transcrire ces instruments dans des politiques, programmes et cadres juridiques nationaux grâce à un dialogue sur les politiques ouvert à tous et fondé sur des éléments concrets.

46. Les résultats obtenus dans les domaines de la valorisation des ressources humaines (indicateur 1.1.3) et de l'allocation et de l'utilisation des ressources financières (indicateur 1.1.4) ont également dépassé les cibles fixées initialement pour l'exercice biennal. En particulier, les travaux sur l'allocation et l'utilisation des ressources financières ont bénéficié de perspectives qui se sont ouvertes au cours de l'exercice biennal et qui ont permis d'intégrer systématiquement la sécurité alimentaire et la nutrition dans l'appui aux investissements au niveau des pays. Néanmoins, la FAO doit renforcer son appui s'agissant du suivi des dépenses publiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition et de l'analyse de l'efficacité des options concernant l'allocation de ressources. Il s'agit d'un nouveau domaine de travail pour la FAO et des partenariats stratégiques plus solides sont nécessaires pour exploiter les capacités des partenaires dans ce domaine.

47. Les résultats obtenus dans les domaines de la gouvernance, des mécanismes de coordination et des partenariats en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition (indicateur 1.2.1) sont conformes aux attentes. Les remarquables progrès accomplis aux niveaux mondial et régional au cours de l'exercice biennal se retrouvent peu à peu au niveau des pays, surtout en ce qui concerne la reconnaissance du rôle de la société civile et du secteur privé dans les mécanismes nationaux de gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Toutefois, davantage d'investissements et un engagement direct auprès d'autres organismes des Nations Unies sont nécessaires pour renforcer les mécanismes relatifs à la responsabilité et aux doléances aux plans national et local, y compris les activités de plaidoyer en faveur de l'adoption de dispositions juridiques sur les mécanismes de responsabilité et du renforcement des capacités des parties prenantes en vue de les appliquer.

48. Globalement, les résultats escomptés dans le domaine de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets sont en bonne voie. Les résultats concernant le suivi et l'analyse des situations en matière de sécurité alimentaire et de nutrition (indicateur 1.3.1) sont essentiellement imputables à l'allocation de fonds extrabudgétaires au profit du renforcement des capacités d'application de certains des principaux produits normatifs de la FAO, comme la Classification intégrée de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire à l'échelon national. Alors que des progrès ont été faits en matière de cartographie et d'analyse des politiques, des programmes et de la législation intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition (indicateur 1.3.2-1), et d'évaluation de leurs effets sur la sécurité alimentaire et la nutrition (indicateur 1.3.2-2), il est nécessaire de prêter un appui plus important au niveau des pays, notamment pour veiller à ce que les résultats des analyses portant sur la sécurité alimentaire et la nutrition soient utilisés efficacement par les décideurs.

Principales réalisations découlant des activités menées par la FAO au niveau mondial

49. La deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), organisée en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a rassemblé des parties prenantes issues de gouvernements, de la société civile et du secteur privé et s'est conclue par l'adoption de la Déclaration de Rome sur la nutrition et de son Cadre d'action, qui visent à instaurer des systèmes alimentaires contribuant à lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes. La FAO et l'OMS travaillent actuellement à l'élaboration d'un cadre de suivi du Cadre d'action.

50. Le processus, ouvert à tous, qui a conduit à l'approbation des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), et à l'adoption des Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté par le Comité des pêches à sa trente et unième session.

51. Par ailleurs, la FAO a apporté un soutien stratégique et a activement participé à divers processus mondiaux en vue de promouvoir les questions de sécurité alimentaire et de nutrition, notamment au Comité des forêts, au Comité permanent de la nutrition des Nations Unies, à l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, à l'initiative Renforcer la nutrition (SUN), à l'initiative REACH (Efforts renouvelés contre la faim et la dénutrition chez les enfants), au Programme de développement pour l'après-2015, au suivi du Défi Faim zéro du Sommet Rio+20, à l'Expo Milan, à l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques, et au Congrès forestier mondial.

Principales réalisations découlant des activités menées par la FAO aux niveaux national et régional

52. La FAO a contribué à la formulation et à l'adoption de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie. Adoptée en juin 2014, elle concerne l'engagement à éliminer la faim d'ici à 2025; l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action régional pour l'application de la Déclaration de Malabo à l'appui des efforts consentis à l'échelle de la région et des pays; et l'intégration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le cadre de résultats du PDDAA⁶.

53. La FAO a contribué à la prise en compte de la nutrition dans la stratégie intégrée de sécurité alimentaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dans son Plan d'action pour la sécurité alimentaire (2015-2020) et dans sa Vision relative à l'alimentation, à l'agriculture et à la foresterie.

54. Un appui a été apporté: à la conception et à l'élaboration du Plan de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), et à l'adoption de celui-ci lors du troisième Sommet de la CELAC en janvier 2015, dans le cadre d'un processus inclusif et participatif; au renforcement et à l'amélioration de l'efficacité des politiques de sécurité alimentaire et de nutrition dans le cadre des quatre piliers de ce Plan, comme la stratégie régionale pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires; à la consolidation de la plateforme en ligne pour la sécurité alimentaire et la nutrition, qui encourage le partage des expériences et des

⁶ Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA).

connaissances entre pays; à la promotion de la coopération Sud-Sud et de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets.

55. L'appui au renforcement des capacités fourni dans plus de 70 pays dans les cinq régions en 2014 et 2015 a favorisé l'intégration systématique de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les politiques et les programmes d'investissement sectoriels, et l'élaboration de cadres d'action transversaux en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Dans des pays comme la République démocratique du Congo, le Rwanda et la Namibie, la capacité des gouvernements d'élaborer des stratégies nationales en faveur de la nutrition a été renforcée. Par ailleurs, ces travaux se sont appuyés sur les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale en Zambie, au Malawi, à Maurice et au Rwanda, et sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale au Libéria, au Sénégal, en Sierra Leone, en Mongolie, au Cambodge, en Indonésie, en République démocratique populaire lao, au Myanmar, au Népal, en Thaïlande et au Viet Nam.

56. La FAO a participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres juridiques à l'appui du droit à l'alimentation et d'un accès plus sûr et plus équitable aux ressources et aux biens de production dans 16 pays. En Bolivie par exemple, suite aux activités de plaidoyer et de renforcement des capacités à l'appui du Conseil national pour l'alimentation et la nutrition, le gouvernement a adopté une politique nationale sur l'alimentation et la nutrition qui intègre le droit à une alimentation adéquate.

57. Des activités à l'appui des capacités de cartographie des actions en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle ont été organisées dans plusieurs pays. Par exemple, en partenariat avec REACH et le Réseau des Nations Unies SUN, la FAO a renforcé les capacités des parties prenantes nationales au Burkina Faso; en Éthiopie et au Niger, les capacités des parties prenantes pour l'utilisation de ces informations dans la prise de décisions ont également été renforcées.

58. Une aide a été apportée au renforcement des capacités nationales de suivi, d'analyse et de communication et d'utilisation des données et des informations pertinentes sur la sécurité alimentaire et la nutrition, afin d'améliorer la prise de décisions dans 52 pays, notamment au moyen de la Classification intégrée de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire et de divers autres programmes dirigés par la FAO (voir les principales réalisations au titre de l'OS5).

Principales réalisations en matière d'intégration systématique des questions de parité hommes-femmes

59. Au cours de cet exercice biennal, d'importants résultats ont été obtenus concernant les questions de parité hommes-femmes dans les cadres politiques et juridiques sectoriels et transversaux pour la sécurité alimentaire et la nutrition grâce à l'aide de la FAO, notamment:

- a) prise en compte de la parité hommes-femmes dans l'élaboration des cadres juridiques en lien avec la sécurité foncière en Sierra Leone;
- b) autonomisation des femmes rurales et sécurité alimentaire et nutrition au Guatemala, élaboration de la Politique pour l'égalité des sexes et du plan stratégique pour sa mise en œuvre en 2014-2023 par le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation. La nouvelle politique et ses mécanismes sont cruciaux pour garantir la participation équitable des femmes et des hommes aux processus de développement rural, ainsi que leur accès aux services et aux ressources productives. Elle constitue également une étape clé de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dont le Guatemala est l'un des 99 signataires. Il s'agit là d'un exemple de volonté politique traduite en action concrète.

60. Les questions de parité hommes-femmes et l'intégration des populations autochtones ont été au centre des activités menées en Amérique latine et dans les Caraïbes, où la FAO a soutenu le groupe spécial pour les femmes de la CELAC, *Adelanto Mujeres*, mené par El Salvador; elle a également appuyé la Déclaration de Brasilia (2014) entre le gouvernement et les organisations de la société civile qui reconnaissait pour la première fois les inégalités sociales et politiques auxquelles font face les femmes rurales, et la nécessité d'agir pour y remédier.

61. La FAO a soutenu l'élaboration et l'adoption d'indicateurs appropriés de la parité hommes-femmes dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition afin de produire des données ventilées par sexe dans certains pays; introduction du Score de diversité alimentaire des femmes aux Philippines et au Tadjikistan, inclusion de la fonction de ventilation en fonction du sexe dans le logiciel dédié à l'enregistrement des terres au Nigeria et introduction de l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue en Angola, en Éthiopie, au Malawi, au Niger, au Kenya, en Afrique du Sud et au Cambodge.

Zoom*Des activités normatives aux résultats à l'échelle des pays: le cas de la Sierra Leone*

La FAO joue un rôle majeur en facilitant et en favorisant la participation de diverses parties prenantes (gouvernements, organisations de la société civile, instituts de recherche, universitaires, organisations régionales, etc.) à la formulation et l'adoption d'instruments normatifs visant à instaurer la sécurité alimentaire et à éliminer la malnutrition. Ainsi, les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ont été adoptées en 2004, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale en 2012, et les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté en juin 2014. Par l'intermédiaire de son programme stratégique sur la sécurité alimentaire et la nutrition, la FAO appuie activement la mise en œuvre de ces instruments internationaux à l'échelle des pays.

Conséquence directe de l'aide de la FAO en 2014-2015, la Sierra Leone prépare un ensemble cohérent de politiques, de stratégies et de projets de loi (politique agraire nationale, loi générale sur l'enregistrement, politique sur les pêches et stratégie de développement, loi relative aux forêts et plan d'action national relatif à la foresterie communautaire), tous conformes aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Jusqu'ici, l'élaboration s'est appuyée sur des processus multipartites et a tenu compte des questions de parité. L'assistance technique fournie par la FAO, notamment les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, a joué un rôle majeur dans l'établissement d'un cadre institutionnel qui a été officialisé par le gouvernement en vue de promouvoir le dialogue entre toutes les parties prenantes et tous les secteurs concernés.

Ce nouveau cadre institutionnel a permis une plus grande cohérence au niveau des politiques et a amélioré les résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Il a favorisé les relations intersectorielles dans le dialogue sur les politiques relatives aux différents secteurs des terres, des pêches et des forêts, et a fourni une plateforme permettant à la FAO et aux autres partenaires de canaliser l'appui technique à l'élaboration de politiques, de stratégies et de législations en lien avec la gouvernance des régimes fonciers axée sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

Renforcement des capacités d'assistance aux politiques au niveau des pays

En 2015, la FAO et l'UE ont lancé un mécanisme d'assistance aux politiques afin de favoriser un environnement propice à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à une agriculture durable dans certains pays. Ce programme de partenariat «Impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, durabilité et transformation» (FIRST) est désormais opérationnel dans plus de 24 pays. Pour la prestation de services de renforcement des capacités et d'assistance aux politiques à l'échelle des pays, FIRST s'appuie sur un réseau de chargés de politiques et d'experts techniques travaillant dans des institutions gouvernementales. Les représentants de la FAO contribuent activement au dialogue avec les délégations de l'UE et les gouvernements afin de dégager les atouts et les faiblesses de l'environnement favorable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à une agriculture durable, et de définir la portée des interventions nécessaires en termes d'appui technique et stratégique. S'appuyant sur les bons résultats du programme financé par l'UE «Amélioration de la gouvernance mondiale pour la réduction de la faim» en 2014-2015, FIRST fournit des ressources supplémentaires – 30 millions d'EUR de contributions volontaires de la Commission européenne pour la période 2015-2020 – afin d'intensifier l'action au niveau des pays. La fourniture d'une assistance aux politiques et au renforcement des capacités dans le cadre de ce programme de partenariat UE-FAO est encouragée par la demande des États Membres.

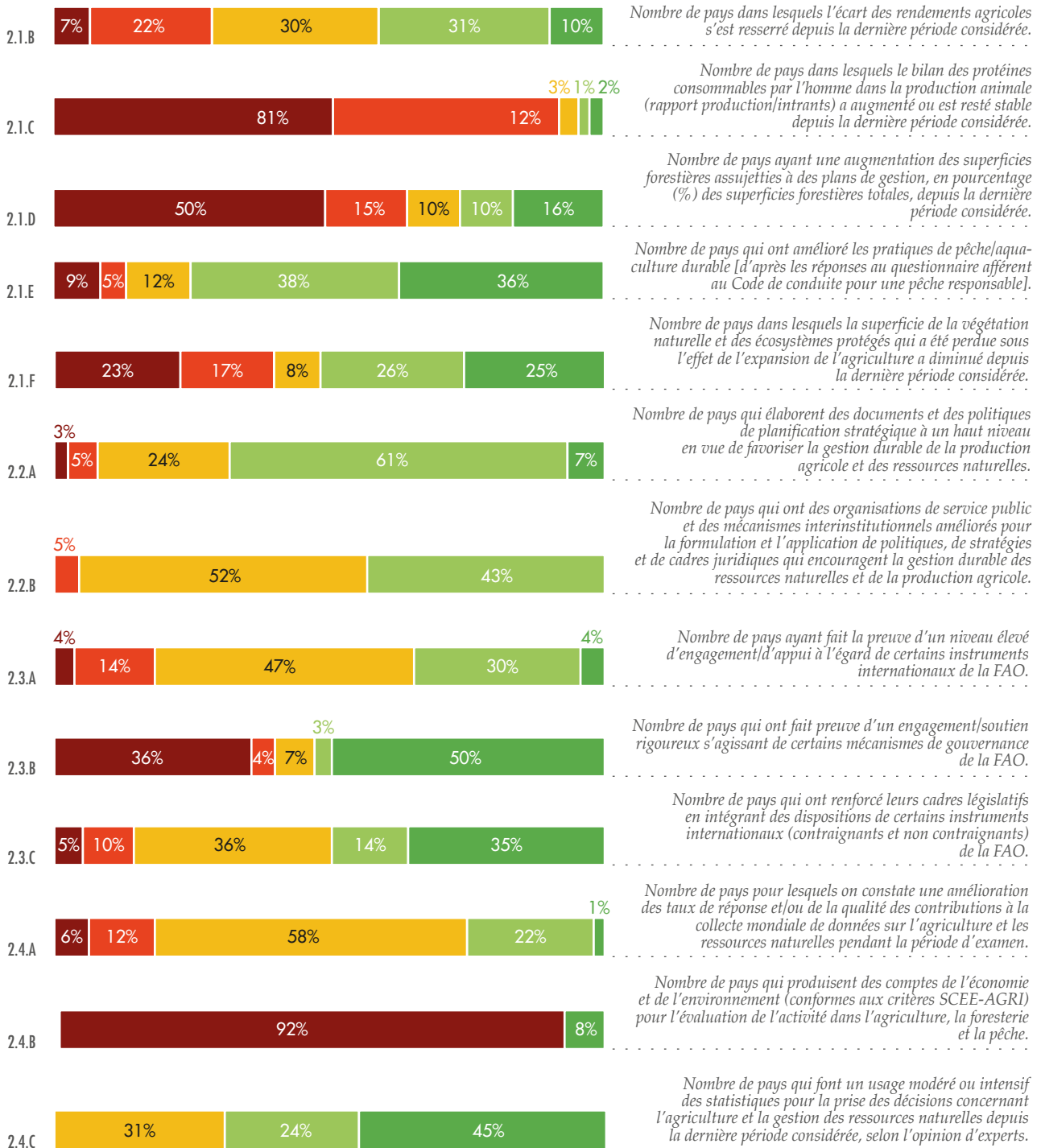


Rendre l'agriculture plus productive et durable

Objectif stratégique 2

Indicateurs de résultante mesurant la contribution à une agriculture plus productive et durable

Répartition des pays selon le degré de mise en œuvre en 2015



Degré de mise en œuvre: ■ Faible ■ Moyen-faible ■ Moyen ■ Moyen-élévé ■ Élevé

Résultats obtenus par la FAO au regard des indicateurs relatifs aux produits

PRODUIT	INDICATEUR	CIBLE (FIN 2015)	RÉALISATION (FIN 2015)	PROGRESSION
2.1.1	Nombre d'initiatives appuyées par la FAO qui ont utilisé des approches participatives et ouvertes pour valider et faciliter l'adoption de pratiques innovantes pour la production agricole durable	111	245	●
2.1.2	Nombre d'initiatives appuyées par la FAO qui ont permis de dégager et de consigner des stratégies intégrées et multisectorielles en faveur de la gestion durable et de la restauration des écosystèmes, ainsi que de l'adaptation aux effets du changement climatique et de l'atténuation de ses effets, et d'en faciliter l'adoption	644	215	○
2.1.3	Nombre d'organisations et d'institutions détentrices de connaissances, d'organismes de gestion et de réseaux publics et privés qui ont reçu un appui de la FAO en matière de renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles et/ou techniques	675	694	●
2.2.1	Nombre de pays qui ont bénéficié d'analyses de questions de gouvernance et d'options concernant la viabilité du secteur des ressources naturelles et de l'agriculture intégrée	32	29	●
2.2.2	Nombre de processus d'élaboration de politiques comprenant un dialogue intersectoriel sur des systèmes de production de ressources naturelles et agricoles plus durables et intégrés, qui ont été soutenus par la FAO	7	58	●
2.2.3	Nombre d'organisations nationales du service public et de mécanismes intergouvernementaux auxquels la FAO a apporté un appui important à des fins de réforme des structures institutionnelles, des fonctions ou des procédures de gestion	216	114	◎
2.3.1	Nombre d'instruments internationaux (cadres normatifs, normes, lignes directrices, recommandations et autres textes subsidiaires) adoptés par un mécanisme ou un instrument de la FAO ou par ses organes subsidiaires et groupes de travail technique, relevant de la production agricole durable et de la gestion des ressources naturelles	70	136	●
2.3.2	Nombre de processus présents dans des instruments et mécanismes internationaux ne relevant pas de la FAO et que l'Organisation a encouragés à faire apparaître dans les décisions et produits concernant la gestion des ressources naturelles et la production agricole	84	72	●
2.3.3	Nombre de processus et de partenariats soutenus par la FAO afin de faciliter la mise en œuvre d'instruments et de mécanismes internationaux (et régionaux) qui encouragent une production agricole et une gestion des ressources naturelles durables	151	130	●
2.4.1-1	Nombre d'entrées supplémentaires dans les ensembles de données pertinents des principales bases de données statistiques de la FAO	799,000	5,113,756	●
2.4.1-2	Pourcentage d'ensembles de données sociales pertinentes dans les principales bases de données statistiques de la FAO qui présentent des données ventilées par sexe	4	4	●
2.4.2	Nombre de méthodologies, normes ou standards, nouveaux ou révisés, pour la collecte, la gestion, le regroupement et l'analyse des données et des informations qui ont été élaborés par la FAO et approuvés par un organe compétent	61	63	●
2.4.3	Nombre de données/produits d'information pertinents générés par les parties prenantes ayant bénéficié de l'appui de la FAO pour le renforcement de leurs capacités	356	192	◎

Progression: ● Bonne (>75%) ◎ Modérée (50% à 75%) ○ Retard marqué (<50%)

Objectif stratégique 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches

62. Afin d'intensifier la production agricole⁷ tout en préservant ou en mettant en valeur les ressources naturelles et les services écosystémiques qui y sont associés, mais aussi de favoriser la résilience des communautés agricoles, il est nécessaire de mener une action transversale coordonnée qui porte sur les dimensions sociale, économique et environnementale de la durabilité. La FAO encourage les États Membres à accroître leur production et leur productivité agricoles en progressant dans les domaines suivants: i) utilisation efficiente des ressources; ii) conservation, protection et mise en valeur des ressources naturelles; iii) équité, accès aux biens de production et consommation responsable; iv) résilience face au changement climatique et v) gouvernance responsable. L'Organisation mène, à l'échelle mondiale, des activités extrêmement diverses qui permettent de renforcer les capacités des pays, ainsi que des évaluations, aux niveaux national, régional et mondial, des progrès en direction d'une agriculture durable, en surveillant les résultantes qui suivent:

- a) *les producteurs et les gestionnaires de ressources naturelles adoptent des pratiques innovantes* de nature à améliorer durablement la production du secteur agricole (produits 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3);
- b) *les États Membres renforcent la gouvernance afin de faciliter la transition vers des systèmes de production agricole durables* (produits 2.2.1, 2.2.2, 2.2.3);
- c) *mise en valeur d'instruments internationaux et régionaux et de mécanismes de gouvernance connexes de nature à améliorer et à accroître de manière durable la production agricole* (produits 2.3.1, 2.3.2, 2.3.3);
- d) *privilégier les décisions fondées sur des preuves factuelles en ce qui concerne la planification et la gestion du secteur agricole et des ressources naturelles grâce au suivi, aux statistiques et à l'analyse* (produits 2.4.1, 2.4.2, 2.4.3).

Évaluation des résultantes

63. Les pays progressent dans l'adoption de pratiques innovantes (résultante 2.1) et obtiennent des résultats encourageants dans la perspective d'un accroissement de la productivité agricole, avec un resserrement de l'écart des rendements agricoles dans 80 pays (41 pour cent) (indicateur 2.1.B) et une gestion plus durable des ressources naturelles. Par rapport à 2014, on comptait fin 2015 plus de pays dans la catégorie de résultats élevés ou moyens-élevés s'agissant de l'accroissement de la superficie boisée dans le cadre des Plans d'aménagement forestier (26 pour cent) (2.1.D), de l'application de pratiques durables dans la pêche ou l'aquaculture (74 pour cent) (2.1.E), ou du recul des superficies d'écosystèmes protégés ou de végétation naturelle perdues au profit de l'agriculture (51 pour cent) (2.1.F). En revanche, le nombre de pays jouissant d'une hausse du bilan des protéines consommables par l'homme dans la production animale⁸ est resté stable depuis la dernière période considérée (3 pour cent) (2.1.C), et plus de pays ont obtenu des résultats faibles à moyens-faibles en matière de gestion durable des forêts.

64. Un nombre croissant d'États ont adopté des *cadres de gouvernance améliorés* qui facilitent la transition vers une agriculture durable (résultante 2.2): les résultats sont élevés ou moyens-élevés pour 68 pour cent d'entre eux s'agissant des programmes nationaux (2.2.A) et pour 43 pour cent concernant les institutions ou mécanismes publics solides visant la formulation, la coordination et le suivi de stratégies et programmes nationaux en faveur de systèmes de production agricole durables et intégrés

⁷ L'agriculture comprend les cultures, l'élevage, les forêts, l'aquaculture et la pêche.

⁸ Cet indicateur vise à évaluer l'adoption de pratiques agricoles durables dans la production animale. Plus spécifiquement, il reflète l'efficacité environnementale dans les pratiques d'élevage. La production animale intensive reposant sur un apport important d'intrants externes dépend de céréales et d'autres produits qui pourraient être consommés directement par l'homme. Cet indicateur, la ration de protéines consommables, évalue la production d'aliments d'origine animale en fonction des quantités d'aliments pour animaux consommables ou non par l'homme. Il mesure également la concurrence entre les aliments destinés à l'homme et ceux destinés aux animaux dans chaque pays.

(2.2.B). Il ressort de l'évaluation et des données qualitatives que divers pays ont amélioré leurs systèmes de gouvernance en vue d'appuyer la transition vers une agriculture durable, avec le soutien actif de la FAO. À titre d'exemple, la FAO a fourni une aide technique intersectorielle à plusieurs ministères égyptiens en évaluant les besoins et en élaborant des stratégies de gestion de l'eau, contribuant ainsi à la stratégie de développement agricole durable du pays à l'horizon 2030.

65. Des avancées importantes ont été réalisées dans *l'approbation ou l'adoption d'instruments internationaux et régionaux en faveur de systèmes de production agricole durables* (résultante 2.3), puisque 53 pour cent des pays (2.3.B) affichent des résultats élevés ou moyens-élevés pour l'indicateur qui mesure le degré d'engagement sous forme de ratification des instruments contraignants de la FAO ou de déclaration officielle en vue de la mise en œuvre de ses instruments non contraignants. Par ailleurs, 49 pour cent des pays (2.3.C) ont versé leurs contributions financières obligatoires aux mécanismes internationaux, ce qui traduit un soutien appuyé. Cependant, seuls 26 pour cent des pays ont transposé une ou plusieurs disposition(s) d'un des instruments internationaux du ressort de la FAO dans leur cadre juridique national; des efforts supplémentaires s'imposent donc dans ce domaine.

66. Bien qu'une majorité de pays (69 pour cent) (2.4.C) fondent largement leurs processus d'élaboration des politiques sur les statistiques, des lacunes importantes continuent d'entraver les progrès vers des *décisions fondées sur des éléments factuels en ce qui concerne la planification et la gestion des secteurs agricoles et des ressources naturelles à l'appui de la transition vers des systèmes de production agricole durables* (résultante 2.4). D'autre part, on ne constate pas d'amélioration de la contribution des pays aux données mondiales sur l'agriculture ni de l'utilisation des statistiques dans les processus de prise de décision. Par exemple, fin 2015, 92 pour cent des États (2.4.B) ne produisaient pas de comptes marginaux de l'économie et de l'environnement permettant d'évaluer l'agriculture conformément aux normes du Système de comptabilité économique et environnementale intégrée pour l'agriculture⁹.

67. S'agissant des avancées au niveau des résultantes, la contribution de la FAO est globalement positive, et estimée comme étant modérée à importante dans plus de 80 pour cent des États concernant les indicateurs des résultantes examinés dans le cadre d'un sondage (principalement les résultantes 2.2 et 2.4).

Résultats obtenus pendant l'exercice biennal

68. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, sur douze produits, la FAO en a pleinement obtenus neuf, tandis que deux ont été obtenus en partie et un seul reste à obtenir.

69. L'examen des efforts déployés par l'Organisation durant cette période afin d'encourager les parties prenantes à adopter des pratiques visant à accroître et améliorer la production agricole de manière durable révèle que d'importants résultats ont été obtenus, mais qu'un domaine exige encore de l'attention. La FAO a accompagné 89 pays dans l'adoption de pratiques allant dans le sens d'une production agricole durable au moyen d'approches participatives (2.1.1), et les résultats de ces efforts ont largement dépassé la cible fixée: ne serait-ce qu'en Afrique, l'Organisation a soutenu plus de 80 initiatives. Ces activités représentent une part importante de l'assistance technique que la FAO apporte aux pays pour favoriser l'adoption de technologies et d'approches de nature à permettre d'améliorer la production durable, et ce résultat constitue un succès indéniable. Parmi les initiatives qui ont eu des effets positifs figurent les écoles pratiques d'agriculture.

70. La FAO a contribué au renforcement des capacités institutionnelles et/ou techniques du nombre d'organisations qu'elle s'était fixé (2.1.3). Cependant, les résultats des stratégies intégrées et multisectorielles visant la gestion durable et la restauration des écosystèmes ainsi que l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets (2.1.2) restent bien en deçà de la cible. Si les progrès ont été faibles dans ce domaine, c'est en partie parce que les parties intéressées et les partenaires fournisseurs de ressources continuent d'approcher les questions de durabilité *à l'intérieur* de chaque secteur et non de manière *transversale*, dans les cultures, l'élevage, les forêts, l'aquaculture et la pêche. La FAO a prêté appui à 74 pays pour favoriser l'adoption d'approches intégrées et multisectorielles à l'échelle des écosystèmes.

⁹ Vers un Système de comptabilité économique et environnementale intégrée pour l'agriculture.

71. Les principaux résultats sont les approches intégrées de la gestion des ressources naturelles fondées sur les écosystèmes dans la pêche et l'aquaculture, la gestion durable des terres et des eaux, la conservation de la biodiversité à l'échelle écosystémique, les démonstrations d'adaptation et les mesures d'atténuation, l'évaluation des risques et des vulnérabilités au niveau des écosystèmes et la promotion de plans d'aménagement des bassins versants et de gestion des terres de nature à améliorer l'accès aux ressources et leur utilisation. Ces résultats montrent qu'il est essentiel de favoriser des approches intégrées et multisectorielles pour la gestion au niveau des écosystèmes et le maintien des services qui y sont associés. Des efforts constants sont nécessaires pour renforcer les interventions en faveur de la gestion, de la restauration et de la généralisation de pratiques durables au niveau écosystémique.

72. La FAO a en grande partie obtenu les résultats concernant le renforcement des cadres de gouvernance nationaux visant à faciliter le passage à des systèmes de production agricole durables (2.2.1): 29 pays ont reçu de l'aide pour analyser les problèmes de gouvernance et les solutions possibles. Elle a nettement dépassé sa cible s'agissant de promouvoir des processus nationaux d'élaboration de politiques comprenant un dialogue intersectoriel sur des systèmes de gestion des ressources naturelles et agricoles intégrés (et plus durables)(2.2.2), avec des résultats dans 36 pays. Cela prouve qu'au niveau des pays, l'Organisation réussit à encourager et favoriser un dialogue intersectoriel sur des questions politiques de la plus haute importance et riches de répercussions sur les systèmes de production agricole durable et de gestion des ressources naturelles. En revanche, le nombre d'organisations nationales de service public et de mécanismes intergouvernementaux auxquels la FAO a prêté un appui en faveur de réformes des structures institutionnelles (2.2.3) est inférieur à la cible, même si 114 organisations nationales et mécanismes intergouvernementaux qui ont reçu de l'aide ont obtenu des résultats dans 53 pays.

73. Les résultats obtenus dans le domaine des instruments internationaux et régionaux et des mécanismes de gouvernance connexes sont tous conformes aux attentes (2.3.1 à 2.3.3). Ce domaine est manifestement un point fort de la FAO. Par ailleurs, c'est la première fois que l'on tente de mesurer de façon structurée l'influence de l'Organisation par l'intermédiaire des divers processus à l'œuvre au sein de mécanismes/instruments extérieurs auxquels elle a prêté un appui de sorte que leurs décisions ou leurs produits reflètent les préoccupations liées à la gestion durable de la production agricole et des ressources naturelles.

74. Les résultats souhaités ont été intégralement obtenus s'agissant de la production de données statistiques, notamment de méthodes et de normes (2.4.1, 2.4.2) et l'ont été partiellement concernant les capacités des pays en matière de prise de décisions fondées sur des données factuelles (2.4.3). Le nombre d'entrées dans les ensembles de données pertinents des principales bases de données statistiques de la FAO tenait compte de l'élargissement ponctuel de la couverture historique des statistiques relatives aux émissions de gaz à effet de serre (GES), passée de 1990 à 1961. Cela explique un résultat exceptionnel de 640 pour cent par rapport à la cible pour l'un des indicateurs. La FAO a réussi à obtenir le nombre d'ensembles de données ventilées par sexe de ses principales bases statistiques qu'elle s'était fixé. En revanche, le nombre de données et de produits d'information pertinents générés par les parties prenantes ayant bénéficié de l'appui de la FAO au renforcement de leurs capacités est très inférieur à la cible, et l'analyse des résultats montre que dans ce domaine, l'Organisation doit concentrer et accroître ses efforts afin de renforcer les capacités des pays en matière d'utilisation des données en vue d'éclairer leurs décisions.

Principales réalisations découlant des activités menées par la FAO au niveau mondial

75. La FAO a élaboré et présenté les principes et le cadre de mise en œuvre d'une alimentation et d'une agriculture durables afin d'en faciliter la compréhension et l'application au niveau national s'agissant d'adopter des approches intégrées et multisectorielles à l'échelle des écosystèmes. Ils ont fait l'objet d'une mise en œuvre pilote au Bangladesh, au Maroc et au Rwanda.

76. La FAO a joué un rôle crucial, en partenariat avec 22 États Membres et 96 instances internationales, nationales et non gouvernementales, dans la création et le lancement de l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques, dont elle héberge maintenant le Secrétariat.

77. En 2014 et 2015, la FAO a organisé des débats internationaux sur l'agroécologie dans le cadre de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Une série de recommandations politiques, y compris les mesures législatives nécessaires, ont été formulées en vue de renforcer les approches agroécologiques dans l'agriculture, les forêts et la pêche, et des réseaux d'échange des pratiques optimales ont été créés dans chaque région.

78. La FAO a appuyé la mise en œuvre d'un cadre international de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) en promouvant l'adhésion à l'Accord de 2009 relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Elle a également appuyé la mise en œuvre des plans d'action nationaux visant la lutte contre la pêche INDNR dans certaines pêches, écosystèmes marins vulnérables et grands écosystèmes marins, ainsi que la collecte et l'analyse de données sur la gestion des pêches et de l'aquaculture, les rejets et les captures accidentelles. En outre, les Directives volontaires pour la conduite de l'État du pavillon et les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté ont été approuvées par le Comité des pêches en 2014, si bien que les consultations sur leur mise en œuvre ont pu commencer à l'échelle mondiale et dans quatre régions en 2015.

79. La FAO a effectué une évaluation mondiale des émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture, les forêts et d'autres secteurs en matière d'utilisation des terres, ce qui a permis d'établir une base de données complète sur les émissions, intégrée à la base FAOSTAT. Elle a également actualisé le modèle d'évaluation de l'élevage et de l'environnement à l'échelon mondial.

80. Cet exercice biennal a vu la publication du deuxième Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, qui contient les contributions de plus de 120 pays ayant bénéficié d'aide au renforcement des capacités de collecte et de révision des données. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2015 a également vu le jour, et comprend les contributions de plus de 234 pays et territoires.

81. En 2014, un programme interorganisations dirigé par la FAO a permis d'aboutir à une vision commune de la gouvernance des eaux souterraines aux niveaux régional (les cinq régions de la FAO) et mondial, ainsi qu'à un cadre d'action destiné à la mettre en œuvre.

Principales réalisations découlant des activités menées par la FAO aux niveaux national et régional

82. La FAO a promu l'adoption de pratiques de production durables, intégrées et adaptées au contexte local par l'intermédiaire de programmes de vulgarisation au Burundi, au Mali, au Cambodge, en Colombie, au Kenya et en Tanzanie. Le Burundi a opté pour une nouvelle approche dans le sens de systèmes de production intégrés et durables. Au Mali, 400 écoles pratiques d'agriculture ont été créées; ces établissements ont été fréquentés par au moins 10 000 producteurs agricoles et agropastoraux, dont au moins 30 pour cent de femmes.

83. Quinze pays de la région Asie et Pacifique ainsi que deux organisations régionales ont participé à un atelier régional sur les pratiques novatrices de pisciculture associée à la riziculture organisé en Indonésie afin de débattre de la pertinence de ces systèmes et de leurs possibilités de transposition à grande échelle. L'intensification durable des pratiques rizicoles selon l'approche Produire plus avec moins, y compris les systèmes intégrés riz-poisson, riz-élevage et riz-légumes, a été insérée dans les programmes des écoles pratiques d'agriculture et adoptée par les agriculteurs philippins.

84. La FAO a aidé 15 pays à définir leurs options en matière d'adaptation au changement climatique. Dans cette perspective, le Malawi, la Zambie et le Viet Nam ont estimé que les systèmes de production intégrés culture-élevage leur convenaient. Des portefeuilles d'options en matière d'adaptation ont également été définis pour les systèmes associés aux pêches et à la production aquacole au Chili et au Bangladesh. Des plans d'adaptation fondés sur les communautés visant les aires boisées ont été mis au point au Kenya et au Pérou.

85. La FAO a facilité la diffusion d'une bonne centaine de technologies employées par les femmes en Afrique de l'Est afin d'améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture familiale productive lors d'une «Foire aux connaissances» organisée à Nairobi.

86. La FAO a aidé 23 pays à conserver des sites de leur patrimoine agricole ainsi que des biens et services écosystémiques qui y sont associés. Au total, 36 sites de 16 pays ont été inscrits sur la liste SIPAM¹⁰. Parmi ces sites, 31 ont été désignés en 2014 et les cinq restants (au Japon, au Bangladesh et en Indonésie) l'ont été en 2015. Un comité interministériel sur les SIPAM a été créé en Mauritanie.

87. Des réseaux de producteurs de quinoa et autres parties prenantes ont été constitués et consolidés en Afrique et dans le Proche-Orient pour une mise en commun interrégionale des enseignements tirés de leurs expériences. La FAO a aidé les ministères de l'agriculture et autres instances compétentes dans les domaines de la vulgarisation agricole et du développement agricole par des évaluations participatives des besoins et en soutenant l'élaboration de plans stratégiques en Angola, en Algérie et au Maroc.

88. La FAO a promu l'adoption de pratiques de gestion durable des ressources naturelles ainsi que l'élaboration et la validation de plans de gestion des bassins versants participatifs en Équateur, au Pérou et au Guatemala. Des approches intégrées et multisectorielles de la gestion des bassins hydrographiques ont été recensées, testées, validées et mises en commun en Azerbaïdjan, au Kirghizistan, au Tadjikistan, en Turquie et en Ouzbékistan.

89. Les bonnes approches et pratiques de gestion durable des terres ont été mises à l'essai sur le terrain au Burundi, au Rwanda, en Tanzanie et en Ouganda, et ont fait l'objet de 23 fiches d'information qui ont été versées dans la base de données mondiale WOCAT¹¹ dont l'objectif est d'en favoriser le rayonnement et l'adoption. Des plans de travail nationaux visant la restauration des paysages et des forêts d'envergure ont été mis au point et adoptés au Guatemala, au Liban, au Pérou et au Rwanda.

90. La FAO a prêté son concours aux processus d'élaboration des politiques de 17 pays en vue d'améliorer certaines considérations liées au changement climatique dans les cadres de gouvernance: des processus nationaux d'intégration de l'agriculture dans les plans nationaux pour l'adaptation ont été appliqués au Malawi et en Ouganda, et ont été étendus à sept autres pays (Népal, Philippines, Thaïlande, Viet Nam, Uruguay, Kenya et Zambie), en partenariat avec le PNUD.

91. La FAO (par l'intermédiaire du Programme ONU-REDD)¹² a considérablement renforcé son appui à la réduction des émissions de GES découlant de la déforestation et de la dégradation des forêts, qui bénéficie à 56 pays. La FAO a aidé les pays à concevoir des systèmes nationaux de surveillance des forêts et à établir des niveaux de référence pour les émissions forestières. La FAO coopère avec huit pays pour évaluer leur situation foncière dans le cadre de REDD+.

92. Une stratégie de collecte de données sur la production de cultures issues de l'agriculture non traditionnelle a été élaborée au Guyana avec le soutien de la FAO, qui a également appuyé l'évaluation du système de statistiques agricoles du pays.

93. Des pratiques innovantes en matière de ressources et de techniques pour l'alimentation animale, de production de semences et de gestion de la santé animale ont été introduites au Bangladesh, en Indonésie, aux Philippines et à Sri Lanka.

Principales réalisations en matière d'intégration systématique des questions de parité hommes-femmes

94. Au Burundi, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal, les écoles pratiques d'agriculture fonctionnant en liaison avec les clubs d'écoute communautaires ont été conçues spécifiquement pour les femmes rurales: en combinant des expérimentations avec les agricultrices et des émissions sur des radios rurales, on vise à promouvoir l'adaptation locale et l'adoption de méthodes agricoles durables en dispensant des formations à de petits groupes de manière informelle tout au long de la campagne.

¹⁰ Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM).

¹¹ Étude mondiale des approches et des technologies de conservation.

¹² Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement.

95. En Amérique latine, l'accent a été mis sur l'intégration des femmes dans les processus de transfert de technologie dans le cadre de l'agriculture familiale, afin d'appuyer les services de vulgarisation, les politiques agroenvironnementales de l'État et la mise en commun des expériences (Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Nicaragua, Costa Rica, Cuba, Panama, Paraguay et Uruguay).

96. La publication «Running out of time - the reduction of women's work burden in agricultural production» présente plusieurs technologies, pratiques et services permettant d'alléger la charge de travail des femmes dans le secteur agricole. Elle recense le type et la nature des contraintes avec lesquelles les femmes doivent composer pour accéder à des solutions et les adopter. L'ouvrage met l'accent sur l'approvisionnement en eau et en énergie ainsi que sur l'accès aux infrastructures et technologies de l'information et de la communication.

97. Dans la perspective d'alléger la charge de travail des femmes, plus d'une centaine de pratiques et de technologies à faible coefficient de main d'œuvre qui existent déjà ont été analysées et diffusées en Afrique de l'Est et en Amérique latine, afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture familiale productive, la conservation des sols et des ressources en eau ainsi que l'adaptation au changement climatique. Les conclusions ont été communiquées par divers moyens: Foire aux connaissances de Nairobi, plateforme TECA (technologies et pratiques pour les petits producteurs agricoles), médias sociaux de la FAO, réseaux de partenaires, congrès et événements spécialisés.

98. Dans le cadre de l'initiative régionale sur la raréfaction des ressources en eau au Proche-Orient et en Afrique du Nord, une évaluation multidisciplinaire (hydrogéologie, gouvernance et parité hommes-femmes) a été réalisée dans le but d'encourager une gouvernance par toutes les parties prenantes des eaux souterraines de deux aquifères déterminés au Maroc et en Tunisie. Une analyse sexospécifique approfondie a permis d'identifier les contributions et la participation respectives des femmes et des hommes, mettant en lumière les défis à surmonter et les possibilités à mettre à profit pour aller vers une gouvernance des eaux souterraines plus équitable où chacun ait sa place et participative.

Zoom*Vers une agriculture intelligente face au climat au Malawi*

Les innovations économiques et politiques favorables au programme pour une agriculture intelligente face au climat¹³ du Malawi ont permis de constituer une base de connaissances solide quant aux synergies et aux avantages réciproques entre le développement de l'agriculture, la sécurité alimentaire et les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Ce processus a permis de prendre des décisions fondées sur des éléments factuels s'agissant d'adopter des pratiques, des plans d'investissement et des politiques qui contribuent à l'adaptation au changement climatique.

Voici quelques-uns des principaux résultats obtenus: les coûts et les avantages de l'adoption d'une sélection de pratiques agricoles intelligentes face au climat, notamment les cultures de légumes intercalaires, la conservation des sols et des eaux, la plantation d'arbres, le recours à un engrais organique ou l'utilisation d'un engrais chimique et de semences améliorées ont fait l'objet d'une analyse au niveau des ménages; des agents de vulgarisation, des représentants d'organisations d'agriculteurs, des instances gouvernementales et des étudiants d'université ont bénéficié d'initiatives importantes de renforcement des capacités en matière d'évaluation et de promotion des pratiques agricoles intelligentes face au climat; la FAO a favorisé le dialogue entre le Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de la mise en valeur des ressources en eau et le Ministère des ressources naturelles, de l'énergie et de l'exploitation minière du Malawi afin d'examiner et d'harmoniser les politiques nationales relatives à l'agriculture et au changement climatique, et d'encourager la prise en compte de l'agriculture (y compris les forêts, la pêche et l'aquaculture) dans l'élaboration du plan national pour l'adaptation.

Lutte contre la raréfaction de l'eau au Maroc

La FAO a prêté appui au Haut-Commissaire aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification du Maroc pour lutter contre la désertification des zones arides et semi-arides grâce à un aménagement participatif des bassins versants. Un processus réunissant de multiples parties prenantes a donc été mis en œuvre dans le pays, ce qui donné lieu à la formulation et à la validation communes d'un plan de gestion collaborative du bassin versant de l'Oued Outat, dans la province de Midelt. Ce plan prévoit des interventions sur plusieurs axes, visant à remettre en état les zones de pâturage et les forêts dégradées; promouvoir des pratiques plus durables et plus lucratives dans les activités de production et de gestion associées aux forêts, aux parcours, aux cultures et à l'élevage; améliorer les infrastructures locales; renforcer les capacités et diversifier les systèmes de production existants en vue de stimuler l'emploi et les revenus découlant des ressources naturelles, de l'artisanat et du tourisme. Des activités pilotes ont été menées, facilitant ainsi l'adoption de meilleures techniques de gestion des ressources naturelles (reboisement et remise en état des forêts dégradées et des parcours, construction de petits barrages pour réguler les flux d'eau et alimenter les réseaux d'irrigation, traitement des ravines, conservation des eaux et des sols, récupération de l'eau) par les 5 000 habitants du bassin versant.

¹³ Le Programme Économie et politiques novatrices pour une agriculture intelligente face au climat (EPIC) collabore avec des gouvernements, des instituts de recherche, des universités et d'autres partenaires institutionnels pour aider la transition vers une agriculture intelligente face au climat, en se fondant sur une analyse rigoureuse de l'économie et des politiques.

Ces activités ont bénéficié de la participation d'un large éventail d'instances gouvernementales et de partenaires aux échelles nationale, provinciale et communale (dont le Ministre de l'agriculture et de la pêche maritime, le Ministère de l'intérieur, l'Agence de développement social et l'Agence du bassin hydraulique de la Moulouya), qui ont joué un rôle essentiel en apportant une aide technique et financière aux parties prenantes locales ainsi que dans la mise en œuvre d'infrastructures et de travaux publics de petite à moyenne envergure. Les capacités de huit comités villageois et de sept associations de femmes ont été renforcées pour améliorer la production et la commercialisation de l'artisanat local et des produits du petit élevage.

Remise en état des terres dégradées au Rwanda

Si l'agriculture a été le moteur de la croissance impressionnante observée au Rwanda ces dernières années, le pays n'en est pas moins confronté à d'importantes difficultés, dont bon nombre menacent son potentiel de production agricole à long terme. Le «pays des mille collines» est le deuxième État d'Afrique subsaharienne en termes de densité de population. Il est aux prises avec une grave dégradation des terres, notamment sous forme d'érosion, de baisse de la fertilité des sols et de réduction de la qualité et de la quantité des ressources en eau. À cela s'ajoute le changement climatique, qui pèse déjà lourdement sur l'agriculture nationale. Ne disposant que d'une base de ressources naturelles dégradée et toujours plus réduite, le Rwanda aura d'immenses difficultés à nourrir sa population en expansion, dans les années à venir. Dans le cadre du Défi de Bonn, qui représente un engagement à remettre en état 150 millions d'hectares de terres dégradées à l'échelle mondiale à l'horizon 2020, le gouvernement s'est donc engagé à remettre en état 2 millions d'hectares.

La FAO accompagne cet effort par le truchement de programmes de restauration des paysages et des forêts pour une agriculture et une alimentation durables, qui s'emploient à jeter des ponts entre l'agriculture et les ressources naturelles. La FAO a contribué à l'analyse des principaux défis sous l'angle de la durabilité, et offre actuellement son appui aux plateformes d'élaboration des politiques intersectorielles en vue d'accroître leur intégration en adaptant les pratiques et la gouvernance relatives à l'agriculture et aux ressources naturelles. Un groupe de travail intersectoriel a été constitué afin de favoriser une meilleure collaboration entre les différents domaines, en l'occurrence l'agriculture et les richesses naturelles. Ce groupe travaille à l'élaboration de perspectives intégrant les dimensions sociales, économiques et environnementales de la durabilité en vue d'accroître et d'améliorer durablement la fourniture de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches. Voici quelques-uns des résultats obtenus: atelier intersectoriel pour un dialogue sur les politiques, intitulé «Towards a coordinated action for sustainable agriculture and restored forests and landscapes» (vers une action coordonnée en faveur d'une agriculture durable et de la restauration des paysages et des forêts); participation de parties prenantes de haut niveau à l'échelle nationale; plateforme de dialogue intersectoriel; série de recommandations d'orientation; et enfin, rédaction avec le gouvernement, d'un plan d'action en faveur des paysages productifs communiqué au gouvernement. Des discussions sont en cours concernant l'élaboration de plans de gestion intégrés plus efficaces dans le district de Rulindo, où diverses initiatives portant sur la production agricole, la conservation des eaux et des sols ainsi que le développement social sont actuellement planifiées de manière coordonnée.

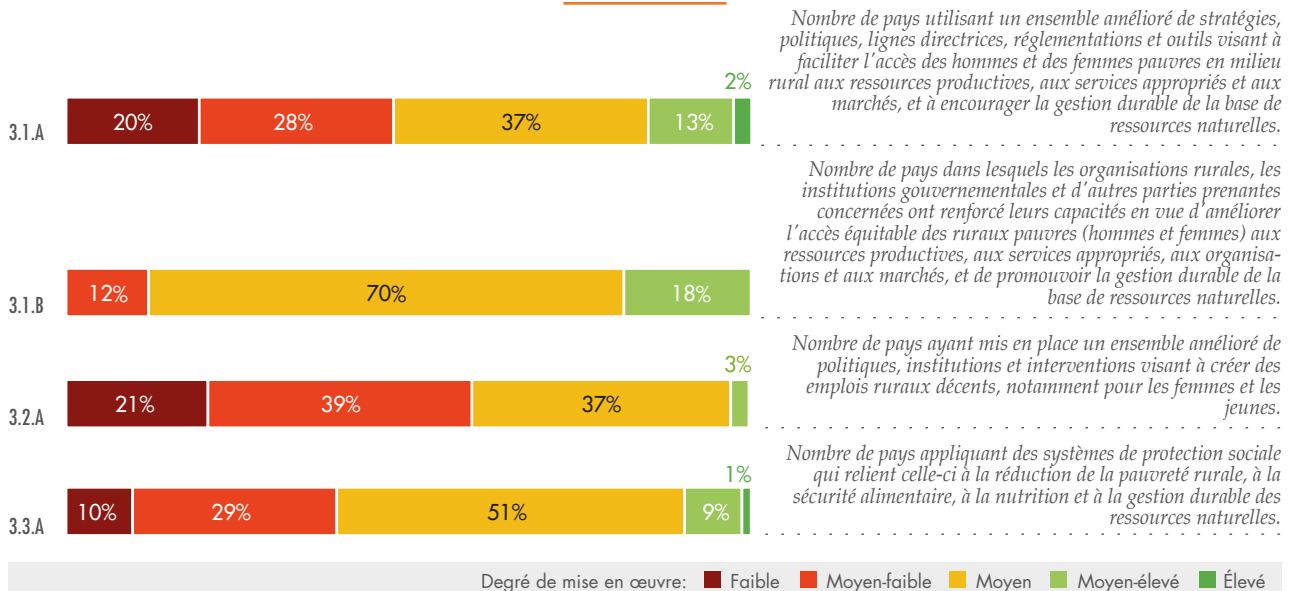


Réduire la pauvreté rurale

Objectif stratégique 3

Indicateurs de résultante mesurant la contribution à la réduction de la pauvreté rurale

Répartition des pays selon le degré de mise en œuvre en 2015



Résultats obtenus par la FAO au regard des indicateurs relatifs aux produits

PRODUIT	INDICATEUR	CIBLE (FIN 2015)	RÉALISATION (FIN 2015)	PROGRESSION
3.1.1	Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui visant à créer un environnement porteur pour les organisations et institutions rurales et faciliter l'autonomisation des ruraux pauvres	21	26	●
3.1.2	Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour la conception, le suivi et la mise en œuvre d'approches, de politiques et d'interventions qui améliorent l'accès équitable aux ressources naturelles productives et leur gestion durable	4	10	●
3.1.3	Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour développer et mettre en œuvre des technologies, des méthodes scientifiques et des systèmes de connaissances favorables aux pauvres et tenant compte de l'égalité entre les sexes pour améliorer la disponibilité alimentaire et faciliter l'accès aux marchés	16	18	●
3.1.4	Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et approches favorisant la mise en place de services ruraux et de modèles d'infrastructure ruraux favorables aux pauvres et tenant compte de l'égalité des sexes	11	14	●
3.1.5	Nombre de pays ou d'institutions régionales qui bénéficient d'un appui pour concevoir, mettre en œuvre et suivre des stratégies de réduction de la pauvreté et des politiques de développement rural durable ouvertes et équitables sur le plan de la parité hommes-femmes	14	18	●
3.2.1	Nombre de pays ayant bénéficié d'une assistance pour l'élaboration ou la révision de politiques, stratégies et programmes agricoles et de développement rural afin que ceux-ci intègrent les principes de l'emploi rural décent (ERD) comme un élément central, ou pour la mise en œuvre de programmes en faveur de l'ERD	12	10	●
3.2.2	Nombre de pays qui ont bénéficié d'une assistance pour l'application de normes internationales du travail dans les zones rurales	7	5	⊙
3.2.3	Nombre de produits de connaissance sur l'emploi rural décent élaborés et diffusés	12	16	●
3.3.1	Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour améliorer la conception et la mise en œuvre de systèmes de protection sociale qui sont favorables aux pauvres, tiennent compte de l'âge et de l'égalité des sexes et ciblent les populations rurales	7	12	●
3.3.2	Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour améliorer les capacités de suivi des systèmes de protection sociale et leur incidence sur la réduction de la pauvreté rurale	6	5	●

Progression: ● Bonne (>75%) ⊙ Modérée (50% à 75%) ○ Retard marqué (<50%)

Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale

99. La pauvreté est l'une des causes principales de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition et constitue encore aujourd'hui l'un des grands défis mondiaux. La FAO contribue à la lutte contre la pauvreté en milieu rural en améliorant les moyens d'existence des populations paysannes par des interventions visant à dynamiser et à diversifier l'économie rurale dans son ensemble. Elle fournit un appui aux programmes dans six domaines principaux: i) le renforcement des institutions rurales et des organisations de producteurs; ii) l'augmentation de la productivité des petits exploitants et l'amélioration de leur accès aux marchés; iii) l'accès équitable aux ressources naturelles productives et leur gestion durable; iv) le renforcement des infrastructures et des services ruraux; v) l'accroissement des possibilités d'emplois décents agricoles et non agricoles en milieu rural; et vi) le renforcement de la protection sociale pour les populations rurales. La FAO s'efforce tout particulièrement de répondre aux besoins des femmes et des jeunes vivant en milieu rural.

100. Le programme stratégique de la FAO pour la réduction de la pauvreté rurale vise à aider les pays à atteindre les objectifs suivants:

- a) *un meilleur accès aux ressources productives, aux services, aux organisations et aux marchés* (Produits 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4, 3.1.5);
- b) *davantage de possibilités d'accéder à un emploi décent* (Produits 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3);
- c) *des systèmes de protection sociale renforcés* (Produits 3.3.1, 3.3.2).

Évaluation des résultantes

101. S'agissant de *permettre aux ruraux pauvres d'avoir un meilleur accès, plus équitable, aux ressources productives, services, organisations et marchés*, les pays connaissent des difficultés (résultante 3.1). À la fin de 2015, 15 pour cent des pays pris en compte dans l'évaluation des résultantes avaient obtenu des résultats moyens/élevés ou élevés au regard de l'indicateur relatif à l'utilisation d'un ensemble amélioré de stratégies, politiques, lignes directrices, réglementations et outils visant à faciliter l'accès des ruraux pauvres, hommes et femmes, aux ressources productives, aux services appropriés et aux marchés et à encourager la gestion durable de la base de ressources naturelles (3.1.A).

102. De même, des efforts supplémentaires sont nécessaires au regard de l'indicateur relatif au renforcement des capacités des organisations rurales, des institutions gouvernementales et d'autres parties prenantes concernées en vue d'améliorer l'accès équitable des ruraux pauvres (hommes et femmes) aux ressources productives, aux services appropriés, aux organisations et aux marchés et de promouvoir la gestion durable de la base de ressources naturelles (3.1.B), dans la mesure où 18 pour cent des pays ont obtenu des résultats moyens/élevés en 2015. Cela étant, il ressort des études de cas au niveau des produits qui ont été réalisées dans certains pays, comme en Albanie par exemple, que la FAO a contribué à mettre en place un environnement plus favorable à l'autonomisation des petits exploitants et des exploitations agricoles familiales en Europe et en Asie centrale, dans le cadre de l'une des initiatives régionales de l'Organisation.

103. Afin de réduire la pauvreté rurale, les pays doivent mettre en place *un ensemble amélioré de politiques, institutions et interventions visant à créer des emplois ruraux décents, notamment pour les femmes et les jeunes* (résultante 3.2), mais seulement 3 pour cent d'entre eux environ ont obtenu des résultats moyens/élevés dans ce domaine (3.2.A). Malgré la lenteur des progrès accomplis, les données qualitatives montrent que dans les pays où la FAO a été en mesure de fédérer les efforts, les interventions de l'Organisation ont connu un grand succès au niveau national. Ainsi, par exemple au Guatemala, en Ouganda et au Sénégal, la FAO a fourni des avis en matière de politiques et un appui technique qui ont permis de promouvoir des emplois ruraux décents, surtout pour les jeunes.

104. De même, s'agissant de *renforcer les systèmes de protection sociale*, les pays ont encore une bonne marge de manœuvre dans la mesure où environ 10 pour cent d'entre eux ont obtenu des résultats moyens/élevés ou élevés à cet égard en 2015 (3.3.A). Toutefois, les bases jetées en 2014-2015 permettront à la FAO de travailler en collaboration étroite avec les pays afin de renforcer les capacités institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de programmes de protection sociale efficaces dans les

zones rurales et au suivi, à l'analyse et à la conception de politiques et programmes de protection sociale.

105. S'agissant des progrès accomplis au niveau des résultantes, le bilan d'ensemble est positif. En effet, 50 à 70 pour cent des parties prenantes nationales interrogées ont indiqué que la contribution de la FAO avait été moyenne ou significative au regard de tous les indicateurs de résultante.

Résultats obtenus pendant l'exercice biennal

106. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, la FAO a pleinement concrétisé neuf des 10 produits attendus, allant même au-delà des objectifs fixés dans sept cas. Pour un seul des produits escomptés, les résultats ont été partiels. Soixante pays ont ainsi été aidés à renforcer leurs capacités d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, des programmes et des cadres juridiques visant à réduire la pauvreté rurale. Pour ce faire, l'Organisation a apporté son appui dans les principaux domaines suivants: politiques et lois, accès aux connaissances, à la science et aux technologies et formulation d'avis intersectoriels en matière de politiques.

107. En 2014-2015, la FAO a favorisé une étroite collaboration avec des partenaires issus de différents secteurs et cela dans le cadre de plateformes de consultation et d'initiatives de renforcement des capacités tenant compte de la parité hommes-femmes, mesures qui ont permis d'assurer une participation plus active des organisations rurales au dialogue sur les politiques dans 26 pays (3.1.1). L'Organisation a indiqué aux gouvernements de 10 pays les modifications qu'il convenait d'apporter à leurs cadres juridiques, à l'aide de l'outil d'analyse juridique, afin que ces dispositifs puissent favoriser la mise en place de régimes fonciers respectueux de l'égalité des sexes. Ce faisant, elle leur a permis de mieux donner suite et de participer de manière plus efficace aux processus mondiaux tels que les objectifs de développement durable, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (3.1.2).

108. L'appui fourni par la FAO a aidé les producteurs et les ménages ruraux pauvres, dans 19 pays, à bénéficier d'un meilleur accès aux technologies, aux connaissances, aux intrants et aux marchés (3.1.3). Une attention particulière a été portée aux produits de base qui constituent les principales sources de revenus de ces populations, à savoir notamment les céréales de base, le manioc, le quinoa, l'huile de palme, le lait et d'autres produits alimentaires d'origine animale. Les analyses par typologie de l'Observatoire des agricultures du monde et les données relatives aux petits exploitants du système Dataportrait de la FAO ont été utilisées pour mieux cibler les initiatives visant à améliorer l'accès des petits producteurs aux savoirs agricoles, à la science et aux technologies, dans 14 pays. L'Organisation a également encouragé la mise en place, dans 14 pays, de politiques et d'approches propres à promouvoir des systèmes de prestation de service en faveur des pauvres vivant en milieu rural, qui soient à la fois innovants et respectueux de la parité hommes-femmes, et cela au moyen de directives visant à favoriser la participation des communautés aux processus de planification locale, d'un soutien aux fins de l'établissement d'organisations de producteurs et d'un appui technique pour améliorer les infrastructures et les techniques agricoles (3.1.4).

109. Le renforcement des partenariats avec les régions, les pays et les partenaires fournisseurs de ressources a permis à la FAO d'aider 18 pays à définir des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement rural durable et équitable sur le plan de l'égalité hommes-femmes, à les mettre en œuvre et à en assurer le suivi, allant ainsi au-delà de l'objectif fixé (3.1.5).

110. L'amélioration des conditions d'emploi en milieu rural et des possibilités dans ce domaine constitue un élément central de toute stratégie de réduction de la pauvreté. Grâce aux outils d'orientation de la FAO, aux études de cas et aux bonnes pratiques telles que les écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage à la vie pour les jeunes, 10 pays ont été en mesure de définir et de mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes propres à favoriser la création d'emplois décents en milieu rural et visant tout particulièrement les jeunes des deux sexes vivant en milieu rural. L'Organisation a aidé cinq pays à étendre le champ d'application des normes internationales du travail (3.2.2). Enfin, 16 produits axés sur les connaissances ont été mis au point, ce qui a permis d'assurer une évaluation et une analyse plus précises des données relatives à l'emploi décent en agriculture et dans les zones rurales (3.2.3).

111. À la fin de l'exercice, la FAO avait contribué à renforcer les systèmes de protection sociale et à les rendre accessibles aux populations rurales dans 14 pays. L'Organisation s'est tout d'abord employée à renforcer son cadre de protection sociale et ses capacités et à mettre en place des partenariats stratégiques (notamment avec l'OIT, le PAM, l'UNICEF et la Banque mondiale) afin de répondre aux besoins des pays. Cette démarche a permis à la FAO d'appuyer les processus d'élaboration de politiques aux niveaux national et régional dans le cadre de programmes de renforcement des capacités visant les décideurs, les institutions rurales, les organisations d'agriculteurs et les chercheurs nationaux s'occupant des médias ruraux, et de formuler des avis techniques concernant les mécanismes à mettre en œuvre afin d'étendre la couverture des services de protection sociale à l'agriculture rurale et périurbaine.

112. À la fin de 2015, 12 pays avaient été aidés à améliorer la conception et la mise en œuvre de systèmes de protection sociale en faveur des populations rurales pauvres, tenant compte de l'âge des bénéficiaires et respectueux de la parité hommes-femmes, résultat qui est allé au-delà de l'objectif fixé (3.3.1). L'Organisation a également produit des données factuelles d'ordre quantitatif et qualitatif concernant l'incidence sociale et productive des programmes de protection sociale, tels que les programmes nationaux de transferts monétaires en Afrique subsaharienne. Ces éléments d'information ont été utilisés pour étayer la prise de décision au niveau des pays et la définition des priorités d'action mondiales, ainsi que pour étendre à plus grande échelle l'appui que la FAO fournit dans les pays (3.3.2).

Principales réalisations découlant des activités menées par la FAO au niveau mondial

113. Dans le cadre du système de suivi des moyens d'existence en milieu rural, la FAO a défini 240 indicateurs portant sur neuf pays et ventilés par sexe (du chef de ménage ou des personnes considérées) et par milieu (rural ou urbain). Le système mis en place permet de rassembler des données et des indicateurs concernant l'agriculture et le développement rural et pertinents aux fins du suivi de la pauvreté rurale, des inégalités et, de façon plus générale, des conditions de vie dans les campagnes.

114. Une équipe spéciale multipartite a été créée et chargée de montrer aux décideurs comment assurer la prise en compte de l'inclusion sociale et de l'égalité des sexes dans les politiques régissant les investissements agricoles.

115. Les représentants de 75 pays ont approuvé les résultats d'une conférence électronique sur l'incidence socioéconomique du programme FAO/OIE de contrôle et d'éradication de la peste des petits ruminants¹⁴.

116. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, la FAO a renforcé son action dans le domaine de la protection sociale. Grâce aux partenariats stratégiques qui ont été noués avec l'OIT, le PAM, l'UNICEF et la Banque mondiale, l'Organisation a pu se livrer à de nouvelles activités concernant les systèmes de protection sociale, qui ont permis de répondre aux besoins des pays et de contribuer à la promotion des priorités mondiales en insistant sur l'importance des liens entre l'agriculture et la protection sociale.

Principales réalisations découlant des activités menées par la FAO aux niveaux national et régional

117. La FAO a apporté son concours à l'élaboration du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur le renforcement de la protection sociale.

118. La FAO a généré de nouvelles connaissances, fourni des avis techniques et renforcé les capacités aux fins de la définition d'une stratégie nationale de développement agricole et rural pour 2014-2020 et du plan d'action correspondant dans les pays suivants: Albanie, Bosnie, Serbie, ex-république yougoslave de Macédoine, Monténégro et Kosovo.

¹⁴ Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

119. La FAO a produit des données factuelles d'ordre quantitatif et qualitatif concernant l'incidence sociale et productive des programmes de protection sociale, tels que les programmes nationaux de transferts monétaires en Afrique subsaharienne (Éthiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Zambie et Zimbabwe). Ces éléments ont été utilisés pour étayer la prise de décision au niveau des pays et la définition des priorités d'action mondiales en matière de protection sociale. Au Lesotho, l'Organisation a recueilli des informations attestant la valeur ajoutée que produisent les transferts monétaires effectués en association avec les jardins potagers familiaux, renforçant ainsi le plaidoyer en faveur d'interventions agricoles complémentaires.

120. Au Guatemala, en Ouganda et au Sénégal, la FAO a appliqué avec succès l'approche nationale intégrée pour la promotion de l'emploi décent des jeunes en milieu rural. En fonction du contexte du pays, cette démarche donne la priorité à certains thèmes tels que l'emploi des jeunes, le travail des enfants, la migration ou encore les femmes vivant en milieu rural, tout en tenant compte de l'égalité des sexes et de la viabilité écologique. Au Sénégal, l'Organisation a fourni des avis en matière de politiques aux fins de l'élaboration d'une politique nationale en faveur de l'emploi des jeunes et elle s'emploie maintenant à recenser des approches efficaces et innovantes permettant de relever les défis auxquels sont confrontés les jeunes en milieu rural, tout en favorisant l'emploi rural décent. Les capacités des parties prenantes du secteur agricole et du monde du travail en matière de prévention du travail des enfants en agriculture ont également été renforcées.

121. S'agissant de renforcer les capacités de gestion des risques chez les populations pauvres des campagnes, la FAO a apporté son soutien à la définition d'une stratégie commune pour le renforcement de la résilience en Ouganda, centrée sur le resserrement des liens entre protection sociale et parité hommes-femmes; elle a également appuyé la mise en œuvre d'un programme commun pour le renforcement de la résilience au Malawi en contribuant au recensement des possibilités de création de synergies entre agriculture et protection sociale.

122. En collaboration avec les organisations économiques régionales partenaires et le laboratoire Food Lab de l'Université de Stellenbosch, en Afrique du Sud, la FAO a organisé un programme d'apprentissage mutuel visant à faire mieux comprendre les liens entre agriculture et protection sociale. Dans le cadre de ce programme, les responsables d'importantes institutions publiques de trois pays (Ghana, Lesotho et Colombie) se sont rendus sur le terrain au Lesotho, au Mozambique et en Afrique du Sud, afin de recueillir des informations de première main sur les interventions de protection sociale effectuées dans ces pays et susceptibles d'être reproduites dans leurs propres pays.

123. Au Guatemala, le Mécanisme forêts et paysans a contribué à l'élaboration de la loi sur les forêts (Probosque) en vertu de laquelle 1 pour cent des ressources inscrites au budget national seront affectées aux exploitants forestiers dans les 30 prochaines années. Selon les estimations, 7,5 millions de personnes, dont 30 pour cent sont des femmes, soit 1,5 million de familles, seront bénéficiaires de la loi Probosque. La FAO a également contribué au renforcement des capacités des organisations paysannes aux fins d'une participation plus active aux processus de dialogue sur les politiques, dans les pays suivants: Angola, Bolivie, Costa Rica, El Salvador, Gambie, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guinée-Bissau, Honduras, Kenya, Kirghizistan, Liban, Libéria, Mexique, Népal, Nicaragua, Niger, Philippines, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Viet Nam, Tunisie et Zambie.

Principales réalisations en matière d'intégration systématique des questions de parité hommes-femmes

124. L'analyse des questions de parité hommes-femmes a été intégrée dans les études sur l'incidence des transferts monétaires menées dans le cadre du programme «De la protection à la production». Une évaluation qualitative de la contribution des transferts monétaires à vocation sociale à l'autonomisation économique des femmes a été effectuée dans le cadre d'une étude de cas réalisée au Malawi en collaboration avec ONU-Femmes et dont les résultats ont été présentés à la Commission de la condition de la femme.

125. La base de données sur la parité hommes-femmes et les droits à la terre porte sur 83 pays, pour lesquels elle fournit des données ventilées par sexe, ainsi que des indicateurs relatifs à la gestion des actifs et à la propriété foncière, notamment en agriculture. Elle offre un outil d'analyse juridique qui permet de donner en temps opportun des avis ciblés et concrets en matière de politiques aux États

Membres de la FAO qui cherchent à mettre en place des régimes fonciers équitables sur le plan de la parité hommes-femmes et à renforcer leurs capacités dans ce domaine. Cet outil d'analyse a été utilisé avec succès dans 10 pays, auxquels la FAO a indiqué les modifications qu'il convenait d'apporter à leurs cadres juridiques afin que ceux-ci puissent favoriser l'établissement de régimes fonciers plus respectueux de l'égalité des sexes.

126. La FAO a travaillé en partenariat avec l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et avec la Fondation Bill et Melinda Gates afin d'adapter et de valider un indicateur de l'autonomisation des femmes propre à recenser les principaux domaines d'exclusion des femmes (et des hommes) dans le cadre des projets de développement agricole, et cela aux fins de l'élaboration de stratégies appropriées permettant de combler les lacunes et d'assurer le suivi des résultats des projets sur le plan de l'autonomisation des femmes.

127. Dans le cadre du programme de coopération Sud-Sud, la FAO a encouragé l'échange d'expériences et l'apprentissage entre les gouvernements et les représentants de la société civile de 10 pays (Éthiopie, Guatemala, Iraq, Kirghizistan, Libéria, Malawi, Népal, Niger, Ouganda et Rwanda) participant à la Foire aux connaissances sur l'autonomisation économique des femmes rurales.

128. En Inde, l'appui technique que la FAO a fourni à la Society for Elimination of Rural Poverty (SERP) a permis de donner à 500 000 groupes d'entraide de femmes rurales pauvres les moyens de se livrer à des activités économiques et d'accéder plus aisément aux services de santé et de nutrition.

129. La FAO a aidé le Cambodge à mettre au point la première Stratégie nationale pour le développement de l'enfant et à établir un plan d'action national pour l'intégration systématique des questions de parité hommes-femmes et l'élimination des pires formes de travail des enfants dans le secteur de la pêche (2015-2020).

Zoom

Au Niger, les organisations de producteurs ont permis de renforcer le pouvoir d'action des femmes et leur participation au dialogue sur les politiques au niveau national

La FAO a contribué à renforcer la participation des organisations de producteurs aux consultations qui se sont tenues dans le cadre du processus d'élaboration de la Loi d'orientation agricole. Dans cette démarche, l'Organisation s'est appuyée sur le projet DIMITRA, sur les écoles pratiques d'agriculture et sur le programme CoOPequity¹⁵, dans le cadre de l'Initiative 3N «Les Nigériens nourrissent les Nigériens».

Le programme CoOPequity a été lancé au Niger en 2012 dans le cadre du programme FAO/Union européenne d'amélioration de la gouvernance mondiale pour la réduction de la faim. Il vise à faciliter le dialogue sur les politiques entre les organisations de producteurs et les pouvoirs publics, à renforcer les capacités organisationnelles de ces associations et à promouvoir la parité hommes-femmes, afin d'améliorer la qualité des services rendus à leurs membres. Le soutien constant apporté par l'Organisation dans le cadre du programme CoOPequity a permis d'améliorer le dialogue sur les politiques entre le Gouvernement nigérien et les organisations de producteurs. Avec le concours de la FAO, le réseau d'organisations de producteurs mis en place au Niger et visant à favoriser les consultations et la concertation a assuré la coordination d'un dialogue intense entre les petits producteurs, à l'échelon national, et a permis à leurs organisations de définir une position commune sur le projet de Loi d'orientation agricole. En mai 2015, la position commune des producteurs et le texte modifié du projet de loi ont été approuvés par toutes les principales organisations de producteurs aux niveaux national et régional et leurs réseaux, avant d'être soumis au Ministère de l'agriculture.

La contribution fournie par la FAO commence à donner des résultats qui ne se limitent pas au soutien à l'élaboration du projet de Loi d'orientation agricole. En effet, le réseau de concertation mis en place continue d'offrir un espace de consultation aux organisations de producteurs et conforte ainsi son rôle d'acteur reconnu sur la scène politique nationale. Il continue d'exercer une influence sur la mise en œuvre de l'Initiative 3N et d'autres instruments juridiques pertinents qui auront des répercussions pour des milliers de petits producteurs - et donc une incidence sur la sécurité alimentaire et la nutrition - dans tout le pays.

Par ailleurs, les clubs Dimitra ont été choisis pour offrir un accès direct aux activités menées par les quatre organismes des Nations Unies participant au Programme conjoint des Nations Unies visant à accélérer les progrès en faveur de l'autonomisation économique des femmes rurales. Cette approche a été approuvée par l'Initiative 3N et par les ministères de l'agriculture, de l'élevage et de la population, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant. Les organisations de producteurs, leurs syndicats, la société civile et les autorités régionales et locales participent à ce programme commun, qui contribue à la mise en œuvre de l'Initiative 3N.

Une stratégie visant à renforcer la mobilisation et l'équité sociales a également été définie dans l'objectif de créer une synergie entre les différentes approches participatives, telles que les écoles pratiques d'agriculture et les clubs d'écoute communautaires, de favoriser la participation des organisations rurales, d'assurer un meilleur impact au niveau local et de reproduire cette démarche à plus grande échelle, au niveau national.

Le Mécanisme d'appui aux programmes multidonateurs de la FAO a permis de jeter les bases pour renforcer concrètement les institutions rurales et le pouvoir d'action des populations rurales, en misant sur la communication participative et sur des approches tenant compte des questions de parité hommes-femmes et permettant de mobiliser les femmes, les hommes et les jeunes vivant en milieu rural, de leur donner les moyens de jouer un rôle actif dans le développement, de stimuler la gouvernance communautaire et de renforcer leurs liens avec les organisations de producteurs.

¹⁵ Le programme CoOPequity est une approche inclusive fondée sur la participation, la bonne gouvernance et la parité hommes-femmes.

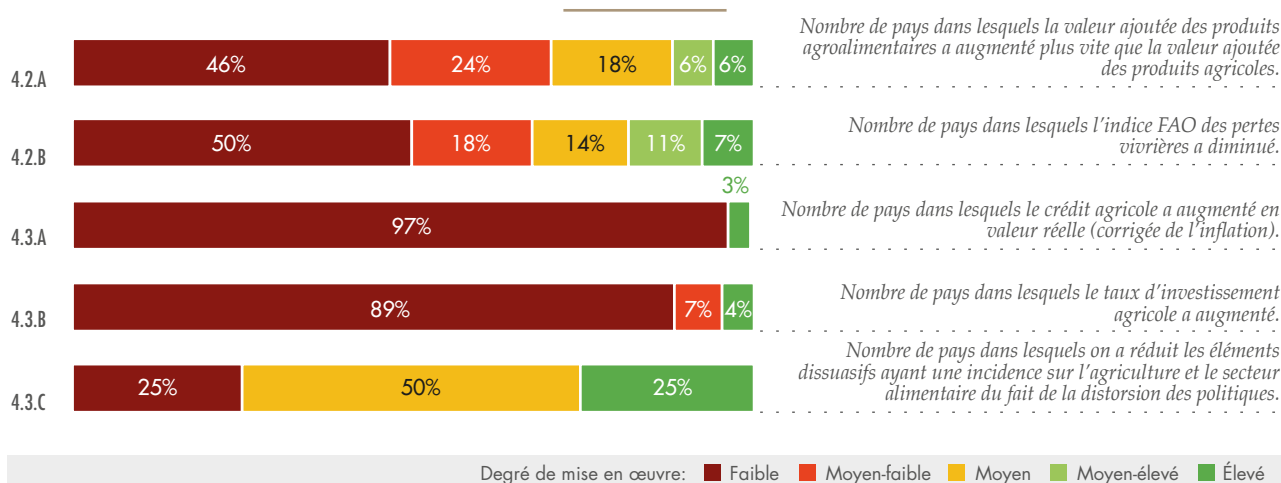


Systemes alimentaires

Objectif strategique 4

Indicateurs de resultat mesurant la contribution à des systemes alimentaires et agricoles inclusifs et efficaces

Répartition des pays selon le degre de mise en oeuvre en 2015



Résultats obtenus par la FAO selon les indicateurs de résultats

PRODUIT	INDICATEUR	CIBLE (FIN 2015)	RÉALISATION (FIN 2015)	PROGRESSION
4.1.1	Nombre de normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire des aliments, de qualité et de santé des végétaux - nouvelles questions examinées - projets de norme ayant progressé - nouvelles normes adoptées	42 56 30	30 69 35	●
4.1.2	Nombre d'accords commerciaux pour lesquels des données factuelles, un renforcement des capacités ou des instances de dialogue ont été fournis par la FAO	7	18	●
4.1.3	Nombre de produits d'informations sur les marchés générés par la FAO dont l'utilisation a augmenté	8	17	●
4.1.4	Nombre de pays et/ou d'organes régionaux ayant bénéficié de l'appui de la FAO pour concevoir et mettre en oeuvre des politiques et des cadres réglementaires liés à la santé animale et végétale, à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments - santé végétale - santé animale - contrôle des aliments	134 25 175	147 30 155	●
4.2.1	Nombre d'institutions bénéficiant de l'appui de la FAO pour formuler et mettre en oeuvre des stratégies, et fournir des biens publics qui améliorent l'ouverture et l'efficacité dans les chaînes agroalimentaires	60	97	●
4.2.2	Nombre de pays ayant bénéficié de l'appui de la FAO pour réduire les pertes et gaspillages alimentaires	60	45	●
4.2.3	Nombre de pays ayant bénéficié d'une aide de la FAO pour mettre en place des chaînes de valeur ouvertes à tous, efficaces et durables	40	56	●
4.3.1	Nombre d'institutions recevant une aide de la FAO pour accroître la disponibilité de produits et services financiers au secteur agricole	70	60	●
4.3.2	Nombre de pays recevant une aide considérable de la FAO pour accroître les investissements responsables dans des systèmes agroalimentaires efficaces et inclusifs	16	38	●
4.3.3	Nombre de pays recevant une aide de la FAO pour suivre, analyser et réformer les politiques alimentaires et agricoles	13	18	●

Progression: ● Bonne (>75%) ● Modérée (50% à 75%) ○ Retard marqué (<50%)

Objectif stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces

130. Il est essentiel, pour instaurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition, que les États participent effectivement au façonnement des systèmes agricoles et alimentaires, qui évoluent rapidement. L'amélioration de l'efficacité de ces systèmes contribuera à garantir l'utilisation responsable des ressources disponibles et à faciliter la production et la fourniture de produits sains et sûrs. Le soutien à la participation des petits producteurs et des petits pays sur le plan économique rendra ces systèmes plus inclusifs. La FAO contribue à l'émergence de systèmes agricoles inclusifs et efficaces en travaillant dans trois grands domaines, en partenariat avec les pouvoirs publics, la communauté du développement et les parties prenantes touchées, en vue d'obtenir les résultantes ci-après:

- a) *des accords, mécanismes et normes internationaux renforcés* qui traduisent mieux les besoins différents des pays et qui renforcent la capacité des pays à les mettre en œuvre (produits 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3 et 4.1.4);
- b) *un développement des chaînes agro-industrielles et agroalimentaires* qui combine des stratégies sous-sectorielles et des stratégies à l'échelle des petites et moyennes entreprises (PME) cohérentes pour permettre l'émergence et l'adoption de modèles d'activité efficaces et réduire les pertes et gaspillages alimentaires (produits 4.2.1, 4.2.2 et 4.2.3);
- c) *des politiques, des instruments financiers et des investissements porteurs* qui améliorent les stimulants pour les petits acteurs et l'environnement dans lequel ceux-ci doivent évoluer (produits 4.3.1, 4.3.2 et 4.3.3).

Évaluation des résultantes

131. L'état d'avancement des pays concernant l'application des accords, normes et mécanismes internationaux favorisant des échanges et des marchés plus inclusifs et plus efficaces (résultante 1) devait être évalué en examinant trois indicateurs. L'évaluation du nombre de pays ayant modifié leurs politiques, réglementations et mécanismes pour être conformes aux accords (4.1.A) s'est révélée problématique compte tenu des longs intervalles entre deux éditions du Mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'OMC, qui constituait la source d'information envisagée. Alors que le nombre de mesures de restriction commerciale continue de croître au niveau mondial, dans six pays (Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldova, Tadjikistan et Ukraine) où la FAO s'est activement engagée auprès des parties prenantes par l'intermédiaire de l'initiative régionale «Échanges agroalimentaires et intégration régionale en Europe et en Asie centrale», des progrès ont été observés en termes d'alignement des politiques et des réglementations sur les accords internationaux. D'autres exemples montrent que la FAO contribue au changement au niveau des pays: l'Indonésie a modifié un de ses règlements, et un accord a vu le jour au Honduras afin de lutter contre l'exploitation illégale des forêts destinée au commerce de bois d'œuvre.

132. Le pourcentage de pays qui ont participé efficacement à l'établissement de normes internationales sous l'égide du Codex et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) (4.1.B) a atteint 16,8 pour cent fin 2015, dépassant ainsi la cible prévue et confirmant l'efficacité des activités de développement des capacités de la FAO. Il n'a pas été possible de faire état du nombre de pays dans lesquels l'indice FAO des systèmes de réglementation a augmenté (4.1.C), car cet indice n'a pas encore été mis au point. Il est en effet d'abord nécessaire de résoudre les problèmes de confidentialité liés à l'établissement de rapports et de concilier les évaluations de la FAO en matière de santé animale avec les évaluations officielles de l'OIE. Bien que cela n'ait pas été possible pour l'exercice biennal 2014-2015, des activités sont en cours pour déterminer si la mise au point de l'indice est faisable.

133. Les progrès dans le développement et la mise en place de chaînes agroalimentaires plus inclusives et plus efficaces par le secteur public et le secteur privé (résultante 2) sont difficiles à mesurer et s'appuient sur des données secondaires, disponibles uniquement pour les années antérieures à 2014. Fin 2013, dans environ 17 États la valeur ajoutée du secteur agro-industriel augmentait plus rapidement que celle du secteur agricole.

134. Le nouveau modèle de l'indice FAO des pertes vivrières a bien progressé, même s'il est toujours en cours de validation sur la base de données chronologiques officielles, et examiné par le Comité scientifique consultatif de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales. Cet indice devrait complètement entrer en vigueur à la fin de 2016. Il repose sur les données des bilans alimentaires (production de produits de base, importations, exportations, etc.), entièrement renseignés dans FAOSTAT¹⁶ jusque pour l'année 2013. Il ressort des résultats préliminaires que l'indice des pertes vivrières a reculé dans 56 pays entre 2011 et 2013, ce qui traduit des progrès dans le développement et la mise en place de chaînes agroalimentaires plus efficaces en termes de réduction des pertes. Dans 18 pour cent de ces 56 pays, la baisse de l'indice était élevée à moyenne-élevée (4.2.B). Une sélection de parties prenantes nationales et d'institutions partenaires avec lesquelles la FAO a étroitement coopéré au cours de l'exercice biennal ont été interrogées; elles ont confirmé leur impression que des améliorations avaient eu lieu au niveau des pays et que l'Organisation y avait contribué.

135. L'évaluation des progrès dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, instruments financiers et investissements qui rendent les systèmes agroalimentaires plus inclusifs et plus efficaces par les secteurs public et privé (résultante 3) a été entravée de la même manière par la seule disponibilité de données secondaires. Entre 2013 et 2014, 34 pays (sur les 56 soutenus par la FAO et pour lesquels des données étaient disponibles) ont revu à la hausse les crédits accordés en valeur réelle à l'agriculture. Dans une large majorité (97 pour cent) de ces États, le crédit total s'inscrivait dans la fourchette basse de 0,05–190 millions d'USD (4.3.A). Des calculs reposant sur les données de 2012-2013 ont révélé que dans 58 pays (sur les 72 bénéficiant de l'appui de la FAO et pour lesquels des données étaient disponibles), le taux d'investissement agricole avait augmenté, avec 89 pour cent de ceux suivant dans la fourchette basse de 0,001 à 0,333 (4.3.B).

136. Aucune donnée n'était disponible pour estimer le nombre de pays ayant réduit les éléments dissuasifs qui ont une incidence sur l'agriculture et le secteur alimentaire du fait de distorsions induites par les politiques (4.3.C), c'est pourquoi il a fallu employer les données des années antérieures. Un ensemble de 11 pays bénéficiant régulièrement de l'appui de la FAO sur le plan des politiques, grâce au programme SPAAA¹⁷, ont fait l'objet d'un suivi étroit, et les données de 2012-2013 ont été comparées à la situation de 2005-2006. Dans quatre de ces pays, les éléments dissuasifs sont apparus moins importants. Certains exemples illustrent cependant la forte contribution de la FAO au changement dans les pays, comme en témoigne la réforme institutionnelle élaborée au Burkina Faso.

Résultats obtenus pendant l'exercice biennal

137. En 2014-2015, la FAO a obtenu la totalité des 10 produits attendus au titre de l'OS 4, avec des résultats supérieurs aux cibles fixées dans huit d'entre eux.

138. Les valeurs de l'indicateur du produit relatif aux activités de la FAO en faveur de l'élaboration et de l'adoption de normes en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux (4.1.1) confirment qu'il y a eu plus de protocoles envisagés, en voie d'élaboration ou adoptés qu'escompté. De la même manière, le nombre d'accords commerciaux dans le cadre desquels l'Organisation a fourni des analyses factuelles, des activités de renforcement des capacités et des forums de dialogue afin d'aider les États Membres et leurs communautés économiques régionales a été supérieur à la cible (4.1.2). Le recours aux produits d'information sur les marchés de la FAO a également dépassé la cible établie (4.1.3). Les activités de l'Organisation en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de cadres réglementaires en matière de santé animale et végétale (4.1.4) ont donné des résultats dans beaucoup plus de pays et d'instances régionales qu'escompté. Les cibles ont été atteintes dans deux domaines: l'appui à la communication d'informations par l'intermédiaire d'évaluations et de formations, et la prestation d'un appui plus poussé à un sous-ensemble des pays concernés et à certains organes régionaux ou sous-régionaux afin de renforcer leurs capacités en matière de réglementation.

¹⁶ Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation (FAOSTAT).

¹⁷ Suivi et analyse des politiques agricoles et alimentaires en Afrique (SPAAA).

139. Les travaux intéressant le développement de la chaîne agro-industrielle et agroalimentaire ont permis d'atteindre pleinement les cibles établies (produits 4.2.1 à 4.2.3). Le nombre d'institutions ayant bénéficié de soutien sur le plan stratégique et concernant la fourniture de biens publics (4.2.1) ainsi que le nombre de pays dont les chaînes de valeur ont été soutenues (4.2.3) ont été plus élevés que prévu. Cela indique que les pays en développement sont très désireux de promouvoir des secteurs agroalimentaires entraînés par le secteur privé et orientés vers les marchés, et reflète la réputation croissante de la FAO dans ce domaine ainsi que la réussite des partenariats établis.

140. Les activités de la FAO en faveur de politiques d'appui, d'instruments financiers et d'investissements (produits 4.3.1 à 4.3.3) ont permis d'atteindre toutes les cibles. Le nombre de pays ayant reçu un appui en faveur d'un investissement responsable (4.3.2) ainsi qu'en matière de suivi, d'analyse et de réforme des politiques (4.3.3) a été plus élevé que prévu, ce qui s'explique partiellement par la réussite des partenariats établis de longue date avec les institutions financières internationales (IFI).

Principales réalisations découlant des activités menées par la FAO au niveau mondial

141. La FAO a contribué à la formulation de normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux par le truchement des secrétariats de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et du Codex, en fournissant des avis scientifiques à l'appui de l'établissement de normes alimentaires et en renforçant les capacités des pays en développement de participer efficacement aux processus d'établissement des normes de la CIPV et du Codex. Trente nouvelles questions ont été examinées, 69 projets de normes ont progressé et 35 nouvelles normes ont été adoptées dans les domaines de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments ainsi que de la santé des végétaux. Le Codex et la CIPV ont poursuivi leur coopération étroite en mettant en commun leur personnel, leur expertise et leurs expériences en vue de concevoir des systèmes en ligne visant à améliorer la capacité de tous les États Membres de participer plus efficacement aux négociations intergouvernementales.

142. La FAO a fourni des éléments factuels (rapports d'analyse ou de synthèse), renforcé les capacités et constitué des forums de dialogue dans le but d'aider les pays et leurs communautés économiques régionales à participer efficacement à la formulation et à l'application des accords, mécanismes et cadres internationaux favorables à la transparence des marchés et à l'accroissement des débouchés commerciaux régionaux et mondiaux. Au total, 18 accords relatifs au commerce ont bénéficié de cet appui. À titre d'exemple, la FAO a dispensé une série de cours de formation en ligne à des responsables politiques de pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale. Ces cours, conjugués à la mise en place d'un réseau d'experts du commerce de produits agricoles, ont permis un meilleur partage des connaissances et des expériences relatives aux politiques commerciales. Les partenariats avec l'OMC, le PNUD et l'IAMO¹⁸ ont joué un rôle critique dans l'obtention des résultats relatifs aux accords commerciaux aux niveaux national et mondial.

143. La FAO a fourni aux gouvernements et aux parties prenantes nationales des informations actualisées afin de les aider à élaborer et mettre en œuvre des stratégies inclusives et efficaces relatives au commerce et aux marchés. Au cours de l'exercice biennal, l'Organisation a constaté une utilisation accrue de 17 de ses produits d'information sur les marchés. L'un de ces produits, l'AMIS¹⁹, joue un rôle croissant dans les décisions politiques et s'impose comme une grande plateforme d'information sur les marchés, ce qui a encouragé plusieurs pays à verser d'importantes contributions financières visant à le pérenniser,

144. Quatre-vingt-dix-sept institutions ont bénéficié d'un appui pour formuler et appliquer des stratégies, et fournir des biens publics de nature à rendre les chaînes agroalimentaires plus inclusives et plus efficaces. À cette fin, des matériels de renforcement des capacités et des produits de connaissances ont été mis au point, et des ateliers de formation sur la conception de stratégies dans l'agro-industrie et l'agriculture contractuelle ont été réalisés. Un partenariat fructueux avec

¹⁸ Organisation mondiale du commerce (OMC); Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); Institut Leibniz sur le développement agricole dans les économies en transition (IAMO).

¹⁹ Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS).

l'UNIDROIT et le FIDA²⁰ a abouti à la publication d'un guide sur l'agriculture contractuelle, et des documents techniques ont été rédigés à propos des couloirs économiques, des modèles commerciaux inclusifs et de l'utilisation de l'énergie géothermique. Trois pays ont bénéficié d'un appui à l'élaboration de politiques et ont ainsi effectué une première évaluation de leurs possibilités de production d'énergie à partir de résidus agricoles.

145. À sa quarante et unième session, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a approuvé les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. La FAO a offert des contributions techniques aux versions successives de ces Principes et prêté son concours à diverses étapes de la négociation. Un programme d'essais sur le terrain de ces Principes dans différents pays africains a été lancé en 2015 en partenariat avec la Banque mondiale, le FIDA et la CNUCED²¹.

146. Contribution à la cible 12.3 des ODD, relative aux pertes et gaspillages alimentaires, et création de la plateforme technique sur la quantification et la réduction des pertes et gaspillages alimentaires, en collaboration avec l'IFPRI²², en réponse à une demande formulée à l'issue d'une réunion des ministres de l'agriculture du G20 placée sous la présidence de la Turquie.

Principales réalisations découlant des activités menées par la FAO aux niveaux national et régional

147. La FAO a appuyé la conception et la mise en œuvre de politiques et de cadres réglementaires en matière de santé végétale et animale ainsi que de sécurité sanitaire et de qualité des aliments dans 147 organismes de la santé des végétaux de 137 pays, 30 organismes de la santé animale de 28 pays, et 155 organismes de contrôle des aliments de 130 pays. Grâce aux travaux de l'Organisation, 11 pays ont amélioré divers aspects de leurs systèmes nationaux de contrôle des aliments, notamment les cadres législatifs et institutionnels ainsi que les capacités techniques et scientifiques permettant de concevoir et exécuter des programmes de gestion de la sécurité alimentaire fondés sur les risques. En matière de santé animale, 10 pays ont commencé à appliquer les Directives pour l'élaboration de systèmes intégrés et polyvalents de contrôle des performances en élevage, qui ont été rédigées et approuvées par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Cinq d'entre eux ont reçu un appui de la FAO par l'intermédiaire de projets: Cisjordanie et bande de Gaza, Kirghizistan, Suriname, Swaziland et Tanzanie. La FAO a prêté appui à cinq pays européens pour réviser et actualiser leur législation nationale sur les animaux aquatiques, et soutenu sept autres (Djibouti, Ghana, Kenya, Laos, Samoa, Suriname et Viet Nam) dans la modification de leur législation vétérinaire. Sur le plan de la santé des végétaux, des manuels et des supports de formation ont été mis au point en vue de renforcer les capacités des pays pour l'application des normes et des recommandations de la CIPV.

148. La FAO a apporté un appui important à 45 pays afin de réduire les pertes et gaspillages alimentaires en évaluant le niveau de ces pertes, en élaborant des politiques et des stratégies ainsi que des campagnes nationales de sensibilisation, et en développant les capacités des acteurs de la chaîne de valeur. En outre, dans le cadre de l'initiative «Save Food», un réseau de partenariats a été constitué avec plus de 500 membres issus du secteur privé, d'organisations de la société civile, d'organismes des Nations Unies, d'organisations philanthropiques et d'établissements universitaires.

149. Cinquante-six pays ont reçu une aide pour aboutir à des chaînes de valeur inclusives, efficaces et durables. Dans ce cadre, un fort accent a été mis sur les petits acteurs des chaînes de valeur des zones et pays suivants: Afghanistan, Afrique de l'Est, Amérique centrale, Barbade, Belize, Cameroun, Colombie, Croatie, Équateur, Guinée-Bissau, Haïti, Libéria, Monténégro, Philippines, Serbie, Sierra Leone, Tunisie et Viet Nam. Parallèlement, la FAO a fait valoir un cadre conceptuel clair et des orientations relatives au développement des chaînes de valeur auprès des spécialistes par le biais d'une plateforme Web, d'ateliers et de publications techniques. Des partenariats fructueux ont également été conclus avec le PAM et le Brésil dans le cadre du programme Acheter aux Africains pour l'Afrique

²⁰ Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT); Fonds international de développement agricole (FIDA).

²¹ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

²² Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI).

(PAA) afin d'aider 5 pays à appliquer des programmes d'alimentation scolaire fondés sur des denrées achetées à de petits agriculteurs locaux.

150. Soixante institutions ont reçu une aide de la FAO pour que le secteur agricole ait un meilleur accès aux produits et services financiers. Cette aide a pris la forme de programmes de renforcement des capacités et de recommandations politiques destinés aux institutions financières, aux organisations de producteurs et aux acteurs du secteur agroalimentaire aux échelons national, régional et mondial. La priorité de ces interventions était de faire en sorte que ces institutions proposent de nouveaux produits financiers, processus internes et modèles d'activité permettant d'offrir de meilleurs services aux familles rurales qui n'en bénéficient pas ou peu et qui dépendent de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

151. Trente-huit pays ont bénéficié de l'appui de la FAO pour accroître les investissements responsables dans des systèmes agroalimentaires efficaces et inclusifs. Forte de sa longue coopération avec la Banque mondiale et d'autres IFI, la FAO a conçu des opérations novatrices en faveur de systèmes agroalimentaires efficaces et inclusifs, à hauteur de 1,8 milliards d'USD.

152. La FAO a prêté appui à 18 pays pour suivre, analyser et réformer les politiques alimentaires et agricoles. Elle a notamment contribué à l'actualisation des indicateurs de suivi des politiques, proposé des ateliers de renforcement des capacités des responsables politiques au niveau des pays, permis de repérer les obstacles politiques, et élaboré une série de rapports nationaux, de notes techniques spécifiques sur les marchandises et de documents d'orientation. Grâce au programme de suivi et d'analyse des politiques agricoles et alimentaires en Afrique²³, la FAO est parvenue à créer des systèmes durables gérés par les pays aux fins du suivi, de l'analyse et de la réforme des politiques alimentaires et agricoles dans l'optique d'instaurer des cadres réglementaires plus efficaces, efficaces et inclusifs dans neuf pays d'Afrique (Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Mozambique, Ouganda et Tanzanie).

Principales réalisations en matière d'intégration systématique des questions de parité hommes-femmes

153. La parité hommes-femmes était une dimension essentielle du développement inclusif des chaînes de valeurs du secteur agroalimentaire (4.2.1 et 4.2.3) et des services financiers (4.3.1). C'est pourquoi la FAO a fait paraître divers rapports techniques et publications abordant formellement cette question et faisant état d'expériences factuelles quant aux dimensions sexospécifiques du développement des systèmes agroalimentaires. Parmi ces publications figurent «Empowering women in Afghanistan: reducing gender gaps through Integrated Dairy Schemes», des rapports techniques sur la parité hommes-femmes dans le développement inclusif du secteur laitier au Kenya, en Éthiopie et au Rwanda, ainsi que des rapports sur les obstacles à la mise en évidence du genre dans les questions financières et les mécanismes d'investissement en milieu rural.

²³ SPAAA.

Zoom

Le PCT - financement catalytique pour réduire les pertes et gaspillages alimentaires

En matière de réduction des pertes et gaspillages alimentaires, des PCT nationaux et régionaux ont servi à catalyser des projets sur la base de financements volontaires, qui se sont ensuite appuyés sur les PCT avant d'en élargir la portée: Un PCT régional avec l'Union africaine a cerné les priorités concernant la réduction des pertes alimentaires dans le cadre des plans d'investissement du PDDAA, et des PCT nationaux appliqués dans la région ont donné lieu à des études diagnostiques et des activités de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de valeur en vue de diminuer les pertes et d'améliorer ainsi la sécurité alimentaire et nutritionnelle tout en ouvrant des débouchés en termes de revenu et d'emploi.

Des projets financés par l'Irlande, la Norvège, les Pays-Bas et la Suisse ont suivi et complété les PCT, avec la tenue d'un forum de haut niveau visant à élaborer un programme régional de lutte contre les pertes après récolte dans le cadre de la stratégie d'application et de la feuille de route de Malabo. Des évaluations ont été réalisées dans 15 pays pour dégager des preuves factuelles permettant d'étayer des stratégies nationales de réduction des pertes alimentaires, et des programmes de formation y ont été organisés afin de renforcer les capacités en matière d'évaluation des pertes et de bonnes pratiques de manutention après récolte.

Dans les Caraïbes, de manière similaire, un projet financé par les Pays-Bas a accru le rayonnement et la portée des initiatives de renforcement des capacités menées dans le cadre du PCT régional sur les pertes après récolte. Au total, 13 pays des Caraïbes en ont bénéficié et plus de 500 personnes ont reçu des formations visant 13 cultures qui présentent une valeur économique ou un intérêt pour l'exportation.

La FAO et ses partenaires ont mis au point un module de pointe pour le renforcement des capacités afin que les petits exploitants familiaux et les PME agroalimentaires bénéficient de services financiers

La FAO et certains de ses principaux partenaires (FIDA, Banque mondiale, GIZ, FENU et Rabobank)²⁴ ont rassemblé les bonnes pratiques en matière de politiques favorables à une finance inclusive à l'égard des secteurs agricoles et ruraux. Ces informations ont été regroupées dans un module de pointe pour le renforcement des capacités des spécialistes sur le terrain, par exemple les organisations de producteurs, les institutions financières, les organismes gouvernementaux et les entreprises privées du secteur agroalimentaire. Les résultats se sont révélés excellents, puisque 75 institutions de 36 pays²⁵ d'Amérique latine, Afrique, Asie et Pacifique ont pris part aux formations dispensées par la FAO durant l'exercice biennal à travers des projets nationaux, des ateliers régionaux (avec des partenaires régionaux comme l'AFRACA, l'ALIDE²⁶ et la chambre du commerce pour l'Asie et le Pacifique) et des événements internationaux (avec des partenaires mondiaux comme le Boulder Institute of Microfinance et le Global Microcredit Summit 2015).

Le programme a renforcé les capacités des familles de petits exploitants et des PME agroalimentaires afin qu'ils puissent accéder à un large éventail de services financiers offerts par des institutions capables d'évaluer leurs besoins et d'y répondre de manière durable. Plusieurs initiatives de suivi ont été lancées avec des partenaires locaux, dont le Crédit agricole du Maroc, Agrobanco au Pérou, FIRA au Mexique et la banque d'État du Pakistan.

²⁴ Agence allemande de coopération internationale (GIZ); Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU).

²⁵ Ces institutions étaient réparties comme suit: Amérique latine (29), Afrique (35), Asie et Pacifique (11). Elles appartenaient à 12 pays en Amérique latine et Caraïbes, 15 en Afrique et 9 en Asie et Pacifique.

²⁶ Association africaine du crédit rural et agricole (AFRACA); Association latino-américaine d'institutions pour le financement du développement (ALIDE).

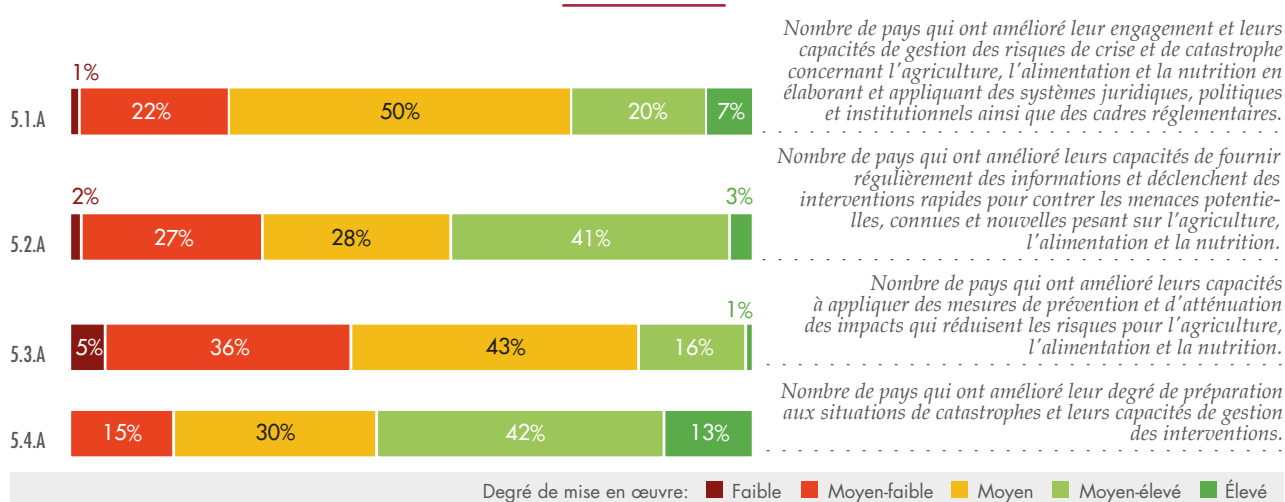


Résilience

Objectif stratégique 5

Indicateurs de résultante mesurant la contribution à l'amélioration de la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

Répartition des pays selon le degré de mise en œuvre en 2015



Résultats obtenus par la FAO au regard des indicateurs relatifs aux produits

PRODUIT	INDICATEUR	CIBLE (FIN 2015)	RÉALISATION (FIN 2015)	PROGRESSION
5.1.1	Nombre de pays qui ont formulé et institutionnalisé une stratégie ou un plan de réduction des risques et de gestion des crises grâce à l'appui de la FAO	34 5	38 4	●
5.1.2	Nombre de pays et régions qui ont amélioré les stratégies d'investissement et les programmes de réduction des risques et de gestion des crises grâce à l'appui de la FAO	17 2	18 3	●
5.2.1	Nombre de mécanismes/systèmes appuyés par la FAO pour améliorer le déclenchement d'alertes rapides	253	293	●
5.2.2	Nombre de pays qui ont amélioré l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité et de la résilience grâce à l'appui de la FAO	49 3	39 2	● ◎
5.3.1	Nombre de pays appliquant de manière plus efficace des normes, technologies et pratiques intégrées et/ou sectorielles pour la prévention et l'atténuation des risques avec l'appui de la FAO	34 1	46 2	●
5.3.2	Nombre de pays appliquant plus efficacement des mesures qui réduisent la vulnérabilité et renforcent la résilience des communautés exposées à des menaces ou à des crises grâce à l'appui de la FAO	17 1	45 1	●
5.4.1	Nombre de pays bénéficiant d'un appui de la FAO pour adopter des normes, lignes directrices et pratiques pour se préparer à des dangers potentiels et des situations d'urgence touchant un secteur spécifique	107	76	◎
5.4.2	Pourcentage de régions/pays touchés par une crise ayant des incidences sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition qui ont bénéficié de l'aide de la FAO pour coordonner leur intervention d'urgence, par niveau d'urgence	100% 60-100%	100% 88%	●
5.4.3	Pourcentage de pays touchés par une crise ayant une incidence sur l'agriculture et dans lesquels la FAO est intervenue en temps utile et en tenant compte des sexes/spécificités	60-100%	82%	●

Progression: ● Bonne (>75%) ◎ Modérée (50% à 75%) ○ Retard marqué (<50%)

Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

154. Pour améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise et réduire les dommages et les pertes résultant de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, il est essentiel de protéger, de rétablir et de renforcer les sources de revenus de manière à parer aux risques qui pèsent sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition (et, partant, sur la santé publique). Dans l'esprit du Cadre d'action de Hyogo (2005-2015) et conformément aux nouveaux accords internationaux²⁷ et aux objectifs de développement durable (ODD), la FAO met ses compétences techniques et opérationnelles multidisciplinaires dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition au service de ses États Membres afin de les aider à:

- a) *adopter et mettre en œuvre des systèmes institutionnels, politiques et juridiques ainsi que des cadres réglementaires* pour la réduction des risques et la gestion des crises (Produits 1.1 et 1.2);
- b) *fournir régulièrement des informations et déclencher des alertes rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles* et promouvoir des normes pour l'analyse des causes structurelles des crises liées à l'alimentation et à la nutrition (Produits 2.1 et 2.2);
- c) *réduire les risques et la vulnérabilité* au niveau des ménages et des communautés (Produits 3.1 et 3.2); et
- d) *se préparer aux catastrophes et aux situations de crise et gérer efficacement les interventions*, en comblant le fossé entre aide humanitaire et aide au développement (Produits 4.1, 4.2 et 4.3).

Évaluation des résultantes

155. Les résultats de l'évaluation varient considérablement selon les différents éléments de la contribution de la FAO à l'amélioration de la résilience, tels qu'ils sont représentés par les quatre résultantes. S'agissant des progrès accomplis au niveau des résultantes, le bilan d'ensemble est positif. En effet, 50 à 70 pour cent des parties prenantes nationales interrogées ont indiqué que la contribution de la FAO avait été moyenne ou significative au regard de tous les indicateurs de résultante.

156. Le nombre de pays qui *adoptent et mettent en œuvre des systèmes institutionnels, politiques et juridiques ainsi que des cadres réglementaires pour la réduction des risques et la gestion des crises* (Résultante 5.1), grâce à des capacités institutionnelles et stratégiques renforcées pour la réduction et la gestion des risques liés aux catastrophes et aux situations de crise intéressant l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, a sensiblement diminué, tombant à 27 pour cent en 2015. L'aggravation de la situation peut s'expliquer par le faible niveau des ressources humaines et financières consacrées aux investissements dans la réduction des risques et par la perception d'un affaiblissement des structures performantes de réduction et de gestion des risques de catastrophe dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition. Cependant, les études de cas effectuées dans les pays montrent que l'aide de la FAO a permis de renforcer les capacités institutionnelles et stratégiques de réduction et de gestion des risques liés aux catastrophes au Burkina Faso, au Niger et au Tchad, et cela grâce aux travaux menés par le Groupe d'experts de haut niveau dans le cadre de l'Initiative AGIR²⁸ et à un appui technique à l'élaboration du troisième pilier de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

157. Si le nombre de pays qui *ont amélioré leurs capacités de fournir régulièrement des informations* et de déclencher des alertes et des interventions rapides (résultante 5.2) a lui aussi diminué, passant à 44 pour cent, dans les catégories d'exécution élevée et moyenne-élevée par rapport à 2014, 36 pays auraient amélioré leur situation, selon les estimations. Cela s'explique principalement

²⁷ Le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, l'Accord de Paris, adopté dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et le Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées qui, globalement, composent le nouveau programme d'action mondial pour le renforcement de la résilience.

²⁸ Alliance globale pour la résilience (AGIR).

par la faiblesse perçue des systèmes mis en place pour recueillir des données sur les mécanismes de résilience des communautés et analyser ces informations, ainsi que par l'absence d'éléments probants concernant l'utilisation des données relatives aux dangers et à la vulnérabilité pour éclairer les décisions tenant compte des questions de parité hommes-femmes en matière de planification et de mise en œuvre. Les études de cas par pays montrent que l'appui fourni par la FAO au Burkina Faso, au Niger, à la Somalie et au Yémen à l'aide du modèle de mesure et d'analyse de l'indice de résilience a permis de renforcer les capacités d'analyse de la vulnérabilité dans ces pays.

158. Le nombre de pays qui ont *amélioré leur capacité d'application de mesures de prévention et d'atténuation* (Résultante 5.3) a sensiblement augmenté: 17 pour cent des pays ont des capacités de niveau élevé ou moyen/élevé dans ce domaine, contre moins de 5 pour cent en 2014, même si le pourcentage global demeure faible.

159. Le nombre de *pays touchés par des catastrophes et des crises qui se préparent à ces situations et gèrent efficacement les interventions* (Résultante 5.4) et qui ont amélioré leur degré de préparation et leurs capacités de gestion des interventions est resté stationnaire: environ 55 pour cent des pays ont atteint un degré de préparation et des capacités de gestion de niveau élevé ou moyen/élevé. S'agissant de la préparation et de la gestion des interventions, les capacités semblent s'être détériorées dans certains pays, en particulier en Afghanistan, au Bangladesh, au Cameroun, en Éthiopie, au Laos, au Mali, aux Philippines et au Soudan, tandis que des améliorations ont été perçues en Colombie, au Congo (République démocratique), en El Salvador, au Pakistan, en Somalie, au Yémen et au Zimbabwe.

Résultats obtenus pendant l'exercice biennal

160. Au cours de l'exercice 2014-2015, la FAO a pleinement concrétisé huit des neuf produits attendus au titre de l'Objectif stratégique 5. Pour un seul des produits escomptés, les résultats ont été partiels.

161. Les accomplissements en matière de politiques, stratégies et plans sectoriels, intersectoriels ou liés à des risques spécifiques (5.1.1) montrent qu'à la fin de 2015, la FAO avait aidé 38 pays à élaborer des plans pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des crises dans le secteur agricole (soit un résultat légèrement supérieur aux prévisions). La réduction et la gestion des risques liés aux catastrophes ont été incorporées dans les Directives sur la pêche artisanale²⁹ et un appui à la mise en œuvre de ces mesures a été fourni en Asie du Sud (Sri Lanka, Inde, Bangladesh et Maldives). Des programmes d'investissement et des stratégies de mobilisation des ressources (5.1.2) pour la réduction des risques et la gestion des crises en agriculture ont été élaborés dans 18 pays avec l'appui de la FAO (résultat conforme aux prévisions). L'Organisation a aidé 14 pays à mettre au point des programmes d'investissement nationaux, destinés à être financés par le FEM³⁰ et visant à améliorer la résilience dans les secteurs de la pêche ou des forêts.

162. Au total, 293 mécanismes de suivi des menaces et systèmes d'alerte rapide ont permis d'améliorer le déclenchement d'alertes rapides, avec l'appui de la FAO, y compris pour les ravageurs et les maladies transfrontières des plantes, la grippe aviaire et d'autres maladies animales (5.2.1, résultat conforme aux prévisions). L'Organisation a aidé 39 pays et deux régions à effectuer des analyses et des cartographies de la vulnérabilité et/ou de la résilience (5.2.2). Au plan national, les résultats obtenus découlent principalement de la transposition à plus grande échelle du modèle de mesure et d'analyse de l'indice de résilience et de la confirmation du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire en tant qu'approche commune et normalisée pour l'analyse de la sécurité alimentaire. Le montant des contributions volontaires mobilisées a été un élément essentiel.

163. Des mesures techniques en faveur de la prévention et de l'atténuation des risques (5.3.1) ont été appliquées dans 46 pays (résultat conforme aux prévisions) et 45 États ont pris des mesures socioéconomiques (5.3.2) qui ont permis de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience des communautés exposées à des menaces et à des crises (résultat supérieur aux prévisions). Les mesures

²⁹ Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.

³⁰ Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

de réduction de la vulnérabilité mises en œuvre au niveau national ont été supérieures aux prévisions, notamment grâce au montant des contributions volontaires mobilisées. Des efforts considérables ont également permis d'améliorer la résilience des communautés en réduisant les inégalités entre les sexes.

164. La FAO a aidé 76 pays à adopter des normes, lignes directrices et pratiques pour se préparer à des dangers potentiels et à des situations d'urgence (5.4.1), atteignant ainsi partiellement la cible qui était de 107 pays. Dans ce domaine, l'Organisation s'est attachée principalement à promouvoir des activités de formation aux niveaux national, sous-régional et régional concernant les Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS) et les Pratiques de bonne gestion des urgences (GEMP). La FAO a aidé un certain nombre de pays d'Asie et d'Afrique à améliorer leurs stratégies de préparation à la grippe aviaire. Elle a aussi apporté son appui à 17 pays aux fins de la mise en application des normes, lignes directrices et pratiques visant à améliorer leur préparation aux aléas naturels et aux situations d'urgence. Des procédures normalisées et un fichier d'experts et d'instituts ont été mis en place afin d'améliorer la préparation et la réaction aux situations d'urgence en matière nucléaire.

165. Au cours de l'exercice biennal, 100 pour cent des pays en situation d'urgence de niveau 3 et 88 pour cent des pays en situation d'urgence de niveaux 2 et 1 ont bénéficié de l'aide de la FAO pour coordonner leurs interventions d'urgence (5.4.2). L'Organisation a prêté une assistance ponctuelle et tenant compte de la parité hommes-femmes (5.4.3) à 82 pour cent des pays touchés par une crise ayant des répercussions sur l'agriculture. Pendant la période considérée, elle a fourni un appui à quatre opérations d'urgence de niveau 3 aux Philippines (typhon Haiyan), au Soudan du Sud, en République centrafricaine et au Yémen. La FAO a assuré, en coordination avec le Programme alimentaire mondial (PAM), la direction du module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire, qui a soutenu l'action de 39 modules et mécanismes de coordination, partout dans le monde. Le module mondial d'action groupée a contribué à renforcer les capacités des modules d'action groupée nationaux s'agissant d'harmoniser et de mondialiser les systèmes de gestion de l'information et a permis de fournir un appui opérationnel et immédiat à ces modules, de porter à plus grande échelle l'action en matière de sensibilisation, de communication et de mobilisation de ressources et de diversifier les partenariats. L'élaboration et la diffusion de divers guides techniques, tels que les documents d'orientation relatifs à l'approche des caisses de résilience et le manuel LEGS, ont permis d'améliorer la qualité des interventions.

166. S'agissant de la mobilisation de ressources à l'appui de son programme de renforcement de la résilience, y compris en situations d'urgence, la FAO a pleinement atteint la cible fixée pour l'exercice biennal (795 millions d'USD).

Principales réalisations découlant des activités menées par la FAO au niveau mondial

167. Lors de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe qui s'est tenue à Sendai en 2015, la FAO a lancé sa nouvelle étude sur l'impact des catastrophes naturelles sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Il ressort de ce rapport que, pendant la période 2003-2013, le secteur agricole a absorbé, à lui seul, environ 22 pour cent des dommages et pertes enregistrés dans les pays en développement et 25 pour cent des catastrophes de moyenne et de grande ampleur liées au climat qui ont frappé ces régions.

168. Le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées a été approuvé par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) à sa quarante-deuxième session tenue en octobre 2015, au terme d'un processus de consultation et de négociation multipartites et inclusif d'une durée de trois ans, guidé par la FAO en collaboration avec le PAM et le Fonds international de développement agricole (FIDA). Une importante contribution au Cadre d'action du CSA est venue du cadre conceptuel de collaboration et de partenariat pour le renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, élaboré par les organismes ayant leur siège à Rome. Ce cadre conceptuel et les études de cas par pays correspondantes (Guatemala, Kenya, Niger) ont été présentés lors d'une manifestation organisée en marge de la quarante-deuxième session du CSA, en collaboration avec l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI).

169. La FAO a publié son bulletin trimestriel d'alerte rapide sur les risques multiples concernant l'alimentation et l'agriculture, ainsi que les mises à jour du système SMIAR³¹ relatives à l'incidence des aléas naturels aux niveaux sous-régional et national. L'Organisation a également assuré la publication périodique de rapports sur l'impact des crises prolongées sur la sécurité alimentaire et la production agricole et s'est appuyée sur le Système mondial d'indice de stress agricole (ASIS) et le site web Observation de la terre pour fournir des données de télédétection actualisées et contribuer ainsi à améliorer le recensement des zones de culture souffrant de stress hydrique (sécheresse).

170. L'établissement, la mise en œuvre et l'entretien de plateformes et de systèmes d'information ont permis d'améliorer les systèmes de suivi des menaces, de prévision et d'alerte mis en place aux niveaux mondial, régional et national à l'appui du cadre de gestion des crises touchant la filière alimentaire. On peut notamment citer le Service d'information sur le criquet pèlerin, le système de surveillance de la rouille du blé, le système GLEWS³², le soutien aux réseaux régionaux de laboratoires pour la détection des maladies animales³³, le système EMPRES-i³⁴ qui fournit des informations en temps réel sur les ravageurs et les maladies des animaux et le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) qui a continué de diffuser des alertes concernant la sécurité sanitaire des aliments. La collecte des données a été améliorée et de nouveaux outils et technologies mobiles ont été mis au point pour toutes les menaces touchant la filière alimentaire³⁵. La mise au point d'un nouvel outil de prévision a permis d'améliorer les prévisions relatives aux risques multiples et, partant, la qualité du bulletin trimestriel d'alerte rapide.

171. La FAO a contribué à améliorer la qualité des opérations de secours et de redressement dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture en publiant des directives sur les interventions d'urgence intéressant ces secteurs, qui visent à fournir les informations techniques nécessaires à la planification et à la mise en œuvre efficaces des interventions. Les différentes sections de cette publication sont agencées de manière à étayer les principaux éléments du Code de conduite pour une pêche responsable. Des programmes de formation adaptés ont été mis au point dans le cadre d'une stratégie visant à promouvoir les directives et à renforcer les capacités d'intervention aux niveaux national et régional.

172. La collaboration établie avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) en matière de services climatologiques a permis de renforcer les capacités nationales de gestion de la sécheresse en Asie du Sud-Est, en Inde, en Chine, en Afrique australe et en Afrique de l'Est, dans le cadre de l'initiative d'ONU-eau pour le renforcement des capacités. Une analyse des images relatives aux feux de forêt recueillies à l'aide d'un spectromètre MODIS³⁶ sur une période de 10 ans a été effectuée dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2015. La base de données mondiale sur les incendies actifs et les superficies brûlées a été maintenue, tout comme le service d'alerte électronique connexe.

173. La FAO a élaboré une approche et une méthodologie permettant d'évaluer l'efficacité des technologies et des bonnes pratiques en matière de réduction des risques liés aux catastrophes dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Les capacités nationales de prévention et de réduction des risques dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des forêts ont été renforcées dans 14 pays. Des études de cas portant sur les mesures prises au niveau local pour la gestion des bassins versants et la mise en valeur durable des montagnes ont été réalisées dans le cadre d'une étude centrée sur l'Amérique latine et le Proche-Orient.

³¹ Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR).

³² Système mondial d'alerte rapide pour les maladies animales transfrontières (GLEWS).

³³ Le réseau de laboratoires vétérinaires d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale pour la lutte contre la grippe aviaire et d'autres maladies animales transfrontières (RESOLAB); le projet IDENTIFY du programme *Emerging Pandemic Threats* sur les nouveaux risques de pandémies; l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE); et le réseau VETLAB des laboratoires de diagnostic vétérinaire.

³⁴ Système mondial d'information sur les maladies animales (EMPRES-i).

³⁵ Par exemple, le système eLocust3, le logiciel RAMSESV4 et le système automatisé pour la collecte de données concernant le criquet pèlerin, l'application EMA-i et l'outil de cartographie des laboratoires pour les zoonoses.

³⁶ Spectromètre imageur à résolution moyenne (MODIS).

Principales réalisations découlant des activités menées par la FAO au niveau national ou régional

174. Les activités en matière de gouvernance que la FAO a menées en collaboration avec les organismes régionaux tels que l'IGAD et le CILSS³⁷ ont permis de renforcer les structures institutionnelles et les capacités connexes. L'Organisation a facilité la création, en 2014, de l'Unité régionale d'analyse de la résilience, gérée par l'IGAD. En Amérique latine, elle a contribué au programme régional sur la *Seguridad Humana* qui a été complété par l'adoption de stratégies de réduction de la vulnérabilité au niveau national, dont un exemple est la gestion intégrée des bassins versants mise en œuvre au Guatemala.

175. Le modèle de mesure et d'analyse de l'indice de résilience a été renforcé et mis en œuvre dans 25 pays. Une approche et des normes communes pour l'analyse de la sécurité alimentaire à l'aide du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire ont été mises au point dans plus de 35 pays.

176. Des stratégies et des plans d'action pour la réduction des risques liés aux catastrophes en agriculture ont été définis et formellement approuvés par les ministères de l'agriculture de plusieurs pays (Laos, Philippines, Cambodge, Dominique, Serbie et Saint-Vincent-et-Grenadines), ce qui a permis d'assurer la prise en compte des priorités en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire. En Haïti, la FAO a contribué à la mise en œuvre de méthodologies participatives pour la réduction des risques liés aux catastrophes et au partage des connaissances dans ce domaine.

177. Dix-sept pays ont mis en application des normes, lignes directrices et pratiques visant à améliorer leur préparation aux aléas naturels et aux situations d'urgence et 12 d'entre eux ont tenu compte des questions de parité hommes-femmes, bénéficiant d'un appui technique ponctuel de la FAO dans ce domaine. Des évaluations de la sécurité des semences ont été effectuées dans neuf pays d'Afrique.

178. Pour faire face aux crises touchant la filière alimentaire, la FAO s'est appuyée sur le système EMPRES pour promouvoir l'adoption de bonnes pratiques dans les pays, notamment le système de gestion des stocks de pesticides, les procédures normalisées pour la protection de la santé et de l'environnement en matière de lutte antiacridienne ou encore la gestion durable des forêts. Par ailleurs, l'Organisation continue de s'attaquer au problème de la résistance aux antimicrobiens en menant des activités de coopération dans le cadre du partenariat multipartites FAO/OIE/OMS, au titre de l'approche *Une seule santé*. Un plan d'intervention régional a été mis en œuvre, en étroite collaboration avec les acteurs régionaux et avec le PAM, afin d'atténuer l'incidence des épidémies dues au virus Ebola sur les moyens d'existence.

Principales réalisations en matière d'intégration systématique des questions de parité hommes-femmes

179. La question de la parité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes constitue un élément important des activités que mène la FAO en matière de résilience. Au niveau mondial, l'incorporation d'un principe distinct concernant l'égalité des sexes dans le Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées représente une réalisation importante. Un document d'information portant sur la sécurité alimentaire, l'égalité des sexes et la construction de la paix et définissant un cadre conceptuel et les orientations futures a été élaboré en collaboration avec l'Institut d'études du développement. Il apportera une contribution aux travaux de suivi du Cadre d'action du CSA. Un manuel de formation portant sur l'intégration des questions de parité hommes-femmes pour la réduction des risques de catastrophe dans le secteur agricole a été mis au point. Il permettra de guider les activités d'appui qui seront menées dans les pays en 2016. Un recueil des bonnes pratiques qui contribuent à la résilience et à la parité hommes-femmes a été élaboré et diffusé. Des directives visant à améliorer l'égalité des sexes dans les approches territoriales ont été mises au point afin de favoriser l'accès des femmes aux terres et aux ressources naturelles en cas de

³⁷ Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD); Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS).

catastrophes et dans des situations de crise prolongée et une aide a été fournie à la Somalie et au Kenya dans ce domaine.

180. La FAO a mené un certain nombre d'activités afin d'aider les pays à améliorer la résilience des communautés en réduisant les inégalités entre hommes et femmes. On peut citer par exemple: les programmes d'épargne et de crédit en faveur des femmes mis en place au Libéria, en Ouganda, au Guatemala et au Honduras; l'appui fourni aux coopératives de femmes et aux associations de productrices au Pakistan, en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, au Yémen et à Vanuatu, afin d'améliorer leur accès aux services financiers; la promotion du recours à des fourneaux à bon rendement énergétique et à des pratiques économes en combustible afin de réduire la charge de travail des femmes et leur exposition aux violences sexistes associées à la collecte de bois de feu au Soudan et au Soudan du Sud; et le déploiement des clubs Dimitra afin d'améliorer la résilience des communautés dans le cadre d'un processus équitable et participatif au Niger, au Burundi et en République démocratique du Congo, entre autres. Des partenariats importants ont été mis en place au niveau des pays, dont un exemple est la collaboration établie avec ONU-Femmes au Myanmar dans le cadre d'une évaluation de l'incidence des inondations tenant compte de la distinction hommes-femmes.

Zoom

Statistiques, changement climatique et résilience au niveau des pays

Le Système d'alerte précoce et de réponse rapide de la FAO permet de concrétiser les alertes fondées sur les prévisions en des interventions visant à réduire l'incidence des risques au niveau des pays. Un rapport trimestriel mondial regroupe les informations prévisionnelles recueillies à l'aide des systèmes d'alerte rapide de la FAO, en particulier le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), le Système de prévention des crises (EMPRES) et le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. L'Organisation travaille en collaboration avec les autorités nationales afin de mettre en place des systèmes d'alerte rapide et d'élaborer des indicateurs et des déclencheurs d'intervention fondés sur des données factuelles, tels que l'indicateur d'anomalies au niveau des cours ou l'indice de vulnérabilité par pays du SMIAR, pour des interventions rapides. Des plans d'action précoce sont mis au point et seront lancés dès que le niveau de déclenchement établi sera atteint. Pour renforcer les systèmes de surveillance des risques liés aux catastrophes, comptabiliser les dommages et les pertes et élaborer des analyses et des recommandations fondés sur des données probantes, il est essentiel d'améliorer les systèmes et les bases de données statistiques et d'information et de recenser les lacunes en matière de données. Le Système d'alerte précoce et de réponse rapide a permis de renforcer les activités de la FAO dans divers domaines, notamment l'évaluation des risques, les alertes rapides, la cartographie des vulnérabilités et les statistiques correspondantes. Ainsi, par exemple, quatre rapports mondiaux sur El Niño, analysant l'évolution de l'impact de ce phénomène sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, ont été publiés en 2015. Des missions ont aussi été effectuées en Mongolie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Éthiopie, au Zimbabwe et en Indonésie afin de mettre au point des plans d'action rapide pour atténuer et limiter l'effet dévastateur d'El Niño sur les moyens d'existence locaux.

Grâce au programme phare INFORMED, lancé en collaboration avec l'Union européenne, la FAO a aidé et continuera d'aider les pays à améliorer, grâce à des données probantes, les évaluations et les programmes concernant la sécurité alimentaire et la résilience dans les pays et les régions à risque. L'un des volets de ce programme est consacré à l'analyse des données et au renforcement des capacités correspondantes, l'autre vise à mettre en place une plateforme mondiale de connaissances sur la résilience.

Répondre à une situation de crise tout en renforçant la résilience des moyens d'existence au Soudan du Sud

Grâce à un programme d'aide d'un montant de 95 millions d'USD pour la période 2014-2015, la FAO a pu améliorer concrètement la situation de 2,4 millions de personnes vulnérables dont elle a rétabli les moyens d'existence et renforcé la résilience. Ce programme a été élaboré et mis en œuvre dans un contexte particulièrement difficile et dynamique. Il s'agissait de répondre aux besoins humanitaires urgents dans les zones les plus touchées par la crise, tout en poursuivant les interventions à moyen et à long terme lorsque la situation le permettait et en adoptant des solutions innovantes.

La promotion de la collecte de semences auprès des agriculteurs dans les régions d'Équatoria et de Bahr el Ghazal en vue de leur redistribution dans les zones les plus vulnérables a permis de stimuler la production semencière nationale et les économies locales et d'accroître les revenus des exploitants agricoles à hauteur de 1,95 million d'USD. L'infrastructure nécessaire au maintien de la chaîne du froid a été améliorée au niveau national dans le cadre d'une intervention en matière de santé animale qui a permis de renforcer les capacités locales de stockage et de livraison de médicaments et de vaccins vétérinaires.

Sur le plan de la coordination, la FAO a renforcé les capacités des groupes de travail techniques nationaux à mener des travaux stratégiques et d'analyse en matière de sécurité alimentaire, dont les résultats ont été publiés dans le cadre des mises à jour trimestrielles du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, permettant ainsi d'étayer le processus de programmation au sein de la communauté de l'aide humanitaire et de l'aide au développement. Enfin, la FAO a été

un initiateur actif d'une opération de livraison par hélicoptère menée en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, l'UNICEF, le module mondial de la logistique et les organisations non gouvernementales. Il s'agissait de procurer un matériel de survie spécialement conçu aux populations touchées par le conflit dans l'État d'Unité, qui s'étaient réfugiées dans la brousse ou dans les marécages et n'avaient pas eu accès à l'aide depuis des semaines.

Dans les zones moins concernées par les affrontements, la FAO s'emploie à élargir et à remanier ses interventions de développement en insistant davantage sur l'amélioration de la résilience au niveau local. Les questions liées aux conflits autour des ressources naturelles, à l'adaptation au changement climatique et à la réduction des risques liés aux catastrophes sont traitées en agissant sur le terrain selon l'approche fondée sur les agriculteurs et les éleveurs, si possible en lien avec d'autres initiatives telles que le programme vivres pour la création d'avoires du PAM et les groupements villageois d'épargne et de crédit. Dans une perspective à plus long terme, la FAO guide les activités de conception de programmes de formation adaptés aux communautés agropastorales et encourage la mise en place de services de vulgarisation et de services de livraison d'intrants axés sur le marché.

Objectif 6: Qualité, connaissances et services techniques

Objet et champ d'application

181. L'objectif 6 pourvoit à la qualité, aux connaissances et aux services techniques de la FAO. La FAO étant une organisation mondiale en prise sur la réalité, il est crucial de préserver et de renforcer l'intégrité technique de ses travaux dans tous les secteurs et en tous lieux. Dans le cadre de l'objectif 6, les activités et les ressources sont programmées dans le but d'atteindre quatre résultantes spécifiques destinées à faciliter la réalisation des activités techniques et des objectifs stratégiques de l'Organisation. Ces résultantes portent sur la qualité et l'intégrité des activités techniques et normatives (résultante 6.1), les statistiques (résultante 6.2) et les thèmes transversaux que constituent la parité hommes-femmes (résultante 6.3) et la gouvernance (résultante 6.4). On trouvera à l'Annexe Web 5 un tableau des réalisations mesurées à l'aide des indicateurs de rendement clés.

Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation (résultante 6.1)

Réalisations

182. La qualité et l'intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation reposent sur six produits mesurés au moyen d'une enquête visant à évaluer les retours d'information des parties prenantes pour obtenir une mesure indirecte de l'amélioration de la qualité de l'encadrement technique. Le résultat de 62 pour cent représente le pourcentage global de répondants de la FAO (cadres dirigeants de l'Organisation) et de répondants externes (participants aux comités techniques de la FAO)³⁸ satisfaits de la qualité de l'encadrement technique de l'Organisation. Plus de la moitié des répondants de la FAO étaient satisfaits de l'avancement des activités visant à assurer l'excellence des connaissances techniques et la qualité des activités techniques de l'Organisation, en particulier en ce qui concerne le nécessaire renforcement des liens entre le Siège et les bureaux régionaux. La grande majorité des répondants externes convenaient que les moyens à disposition pour faire face aux nouveaux enjeux s'étaient améliorés.

Principales réalisations

183. Dix-sept réseaux techniques ont été créés afin de faciliter le partage des connaissances entre des spécialistes de différentes disciplines et de différents lieux d'affectation et d'assurer la qualité et la cohérence des activités sur le plan technique (produits 6.1.1 et 6.1.2). Fin 2015, les réseaux comptaient environ 2 600 membres du personnel de la FAO et partenaires externes issus du monde universitaire et d'organisations internationales comme le FIDA, le PAM et la Banque mondiale. Les domaines techniques couverts étaient nombreux: cultures, élevage, pêche et aquaculture, foresterie, changement climatique, utilisation des terres, eau, services financiers ruraux et agricoles, chaînes de valeur alimentaires, sécurité sanitaire des aliments, statistiques, parité hommes-femmes, protection sociale, conséquences environnementales et sociales, gouvernance, politiques ou encore emploi rural décent.

184. Durant l'exercice biennal, les réseaux ont tenu plus de 40 réunions (principalement des webinaires), organisé des examens par les pairs et mis en place des listes d'experts, des fonds documentaires et d'autres formes d'échanges de connaissances. Ces travaux ont beaucoup contribué à tenir le personnel informé des grands événements internationaux comme les négociations relatives au changement climatique, le Congrès forestier mondial et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

185. En outre, neuf normes environnementales et sociales ont été élaborées et sont actuellement mises en œuvre dans le cadre du cycle des projets afin d'assurer la conformité, l'intégrité et la cohérence sur le plan technique des interventions de l'Organisation (6.1.2).

186. Le Fonds multidisciplinaire a fourni les capacités ayant permis de répondre aux nouveaux enjeux et a aidé à explorer de nouvelles approches et des innovations utiles pour trouver des solutions adaptées à des environnements en évolution, dans le cadre d'initiatives concertées (6.1.3) (*section II.E*).

³⁸ Comités techniques de la FAO: Comité des produits (CP), Comité de l'agriculture (COAG), Comité des pêches (COFI), Comité des forêts (COFO).

187. En 2014, toutes les sessions des comités techniques ont été une réussite (6.1.4). Au total, 85 pour cent des sondés étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que les documents d'information, les manifestations parallèles et les débats de grande qualité au sein des Comités techniques avaient fait avancer la connaissance fondamentale des défis techniques ou émergents liés, par exemple, aux océans, à la croissance bleue, au changement climatique et à la sécurité alimentaire (y compris l'agriculture intelligente face au climat), et fait progresser l'élaboration d'une vision commune de l'alimentation et de l'agriculture durables, les discussions sur l'agroécologie et la biotechnologie agricole, le suivi des forêts et la lutte contre les maladies animales et les ravageurs.

188. Les publications phares (6.1.5) ont fourni des informations essentielles pour guider l'action des États Membres dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de la foresterie et de la sécurité alimentaire, et ont facilité l'élaboration des politiques nationales. Elles ont aussi été une source d'informations pour les activités de la FAO visant à répondre aux nouveaux enjeux et tendances.

189. Les principaux messages de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) en 2014 – qui continuent d'être largement cités par les médias, les spécialistes du développement et les chercheurs universitaires – sont directement inspirés de l'édition 2013 de *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA)*, intitulée «*Mettre les systèmes alimentaires au service d'une meilleure nutrition*». L'édition 2014 du SOFA, «*Ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation*», a fourni une grande partie des données factuelles utilisées pour la célébration de l'Année internationale de l'agriculture familiale en 2014; elle a également fait partie des principaux documents de référence pour la Journée mondiale de l'alimentation. L'édition 2015 du SOFA, «*Protection sociale et agriculture: Briser le cercle vicieux de la pauvreté rurale*», a montré la contribution que les programmes de protection sociale pouvaient apporter en matière de réduction de la pauvreté rurale lorsqu'ils étaient combinés à des mesures plus larges en faveur du développement agricole et rural.

190. L'édition 2014 de *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI)* a présenté des données actualisées essentielles sur la faim dans le monde. L'édition 2014 de *La Situation des forêts du monde (SOFO)* a pour la première fois dans l'histoire réuni dans un même document des statistiques et des données probantes sur les avantages socioéconomiques des forêts, apportant un nouvel éclairage pour l'élaboration des politiques de gestion et d'utilisation des forêts. L'édition 2014 de *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA)* a montré que la production halieutique mondiale continue de croître plus rapidement que la population mondiale et que des mesures doivent être prises pour préserver les océans et garantir la durabilité des pêches et de l'aquaculture.

191. Toutes les publications phares de la FAO ont bénéficié des révisions et des avis externes de nombreux experts internationaux, processus destiné à valider la qualité et l'intégrité de leur contenu. Elles ont fourni une base factuelle pour les débats au sein des Comités techniques, ont été téléchargées par 1 238 000 utilisateurs et ont été citées dans 2 100 articles scientifiques et documents de conférence indexés dans Scopus. Plus de 60 pour cent des sondés étaient tout à fait d'accord ou d'accord quant à la qualité de ces publications et de leur processus d'élaboration.

192. Les auteurs affiliés à la FAO ont publié 283 articles ou chapitres d'ouvrage dans des revues référencées par des index scientifiques, ce qui prouve la capacité de la FAO à produire des connaissances techniques, fondées sur des éléments scientifiques et innovantes pour le programme de développement et ses propres programmes (6.1.6).

Capacités des pays en matière d'utilisation, de collecte, d'analyse et de diffusion des données (résultante 6.2)

193. Il est indispensable de disposer de données statistiques de grande qualité pour concevoir et cibler les politiques visant à réduire la faim, la malnutrition et la pauvreté rurale, et pour promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles et renforcer à la résilience face aux menaces et aux crises. Ces données constituent le socle à partir duquel les gouvernements et la communauté internationale peuvent prendre des décisions fondées sur des éléments concrets, et elles sont essentielles pour mesurer et surveiller les progrès accomplis sur la voie des objectifs et cibles de développement nationaux et mondiaux. La FAO contribue à créer, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation, des conditions propices à la fourniture de produits statistiques de grande qualité, sous la forme de biens publics mondiaux.

Réalisations

194. Deux indicateurs de rendement clés ont été définis, l'un pour mesurer l'utilisation de statistiques pour la prise de décisions fondées sur des données concrètes, et l'autre pour évaluer l'amélioration des capacités statistiques nationales. Des mesures indirectes de l'exploitation des statistiques ont été tirées de l'enquête menée par l'Organisation pour évaluer l'avancement dans l'obtention des résultantes. Un ensemble supplémentaire de questions a été utilisé pour évaluer spécifiquement l'emploi des statistiques par pays dans les processus décisionnels liés aux politiques portant sur la sécurité alimentaire et la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté rurale et la résilience face aux menaces et aux crises. Sur les 148 pays auxquels la FAO apporte un appui, on a constaté que 55 disposaient de capacités moyennes à élevées ou élevées s'agissant de l'existence de statistiques et de leur utilisation pour les processus de prise de décision, la cible définie étant de 12 pays.

195. Des informations sur les capacités statistiques des pays ont été extraites des questionnaires d'évaluation de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales. Au total, 90 pays (52 en Afrique, 38 en Asie) ont participé à l'enquête de la Stratégie mondiale. On a déterminé que 71 d'entre eux disposaient de capacités statistiques faibles ou moyennes à faibles (43 en Afrique, 28 en Asie). La Stratégie mondiale a apporté un appui et des améliorations ayant permis d'accroître les capacités statistiques de 25 de ces pays (15 en Afrique, 10 en Asie), tandis que la cible définie était de 18 pays. Tous ces pays ont élaboré un plan directeur pour les statistiques agricoles et ont renforcé leur coordination institutionnelle. L'évaluation a été effectuée à partir des rapports d'avancement fournis par les partenaires de la Stratégie mondiale.

Principales réalisations

196. De nouvelles règles et normes ont été élaborées pour améliorer la qualité des statistiques produites par les pays et renforcer la comparabilité des données émanant des différents pays et régions, ce qui a permis d'élargir les applications et utilisations potentielles des statistiques (6.2.1). On peut citer à titre d'exemple l'extension de la classification des produits de façon à mieux couvrir les articles agricoles, l'achèvement de l'avant-projet du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020, et la diffusion de 20 directives et rapports techniques dans le cadre de la Stratégie mondiale. Les données statistiques collectées et diffusées par la FAO ont été largement utilisées, en particulier à partir de la base de données statistiques de l'Organisation (FAOSTAT), laquelle a enregistré environ 2,5 millions de consultations, avec une augmentation du nombre d'utilisateurs situés dans des pays en développement. Cinq annuaires régionaux ont été lancés et le mini-recueil sur la nutrition *Food and Nutrition in Numbers* a été mis en circulation à l'occasion de la CIN2, en novembre 2014.

197. Un soutien technique important a été assuré pour améliorer les capacités statistiques nationales, en particulier en vue de conduire des enquêtes et des recensements, et pour lancer des expérimentations pilotes et appliquer des méthodes d'un bon rapport coût-efficacité pour la collecte de données agricoles (6.2.2 et 6.2.3). Les bons résultats enregistrés dans ce domaine tiennent notamment au rôle important accordé aux partenariats ainsi qu'à l'utilisation stratégique des contributions volontaires, qui appuient la mise en œuvre de la Stratégie mondiale et de CountrySTAT, les deux programmes à la base des activités de l'Organisation en matière de renforcement des capacités statistiques. On a notamment amélioré la coordination et l'harmonisation du renforcement des capacités statistiques avec l'initiative PDDAA de l'Union africaine et l'initiative de renforcement des capacités de l'USAID³⁹, qui visent à faciliter l'homogénéisation, la validation et la diffusion des données nationales en Afrique subsaharienne et en Asie.

198. Vingt-quatre indicateurs mondiaux proposés par la FAO pour le cadre de suivi du Programme 2030 ont été acceptés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (ODD). La FAO a aidé à coordonner et à rapprocher les organismes statistiques du système des Nations Unies. Durant l'exercice 2014-2015, elle a coprésidé le Comité de coordination des activités statistiques (qui regroupe 45 organisations internationales) et présidé le Comité des statistiques agricoles de l'Institut international de statistique,

³⁹ Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

et elle dirige en outre l'organisation de la septième Conférence internationale sur les statistiques de l'agriculture, qui se tiendra à Rome en octobre 2016.

199. La gouvernance interne de la statistique a été renforcée par le rôle donné au Statisticien en chef, par le Groupe de travail interdépartemental sur les statistiques et par l'élaboration d'un nouveau cadre de responsabilités pour les activités statistiques (6.2.4). Il en a résulté une amélioration des processus statistiques de la FAO, la mise en place d'un processus complet de certification et un renforcement des règles de responsabilité interne et externe du système de statistiques de l'Organisation. En outre, un cadre d'assurance qualité des statistiques à l'échelle de l'Organisation a été instauré pour renforcer et préserver la réputation et la crédibilité de la FAO en tant que centre d'excellence en statistiques agricoles. Ce cadre a été adopté comme modèle par d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales pour leurs propres systèmes de statistiques à la faveur d'échanges au sein du Comité de coordination des activités statistiques.

Services de qualité, stratégie cohérente et approches permettant de travailler sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre des programmes relatifs aux objectifs stratégiques (résultante 6.3)

200. L'égalité des sexes est au cœur du mandat de la FAO, qui consiste à assurer la sécurité alimentaire en améliorant les niveaux de nutrition, la productivité agricole et la gestion des ressources naturelles, ainsi que les conditions de vie des populations rurales. La FAO aide les pays à résorber la disparité entre les sexes qui persiste dans l'accès aux ressources de production, aux services et aux débouchés économiques afin de libérer le monde de la faim et de la malnutrition.

201. Pour ce faire, elle contribue à renforcer les capacités des pays de formuler, d'appliquer et de suivre les politiques et les programmes qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes grâce à des services de qualité, à une stratégie cohérente et à des approches permettant de travailler sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre de tous les programmes ayant trait aux objectifs stratégiques de la FAO, et ce à tous les niveaux.

202. Le cadre de résultats de l'Organisation associe des objectifs stratégiques, des résultantes et des produits sous la forme d'une chaîne de résultats et intègre les questions de parité hommes-femmes en vue d'améliorer les effets obtenus. Pour ce faire, des spécialistes de la parité hommes-femmes collaborent avec les équipes chargées des objectifs stratégiques, à la fois au Siège et dans les bureaux décentralisés, afin de déterminer les domaines de travail qui nécessitent de prêter une attention particulière à la question de l'égalité des sexes lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques, des programmes et des investissements relatifs à la sécurité alimentaire et à l'agriculture.

203. La résultante 6.3 est mesurée par deux indicateurs et concrétisée sous la forme de deux produits: renforcer les capacités des États Membres en matière d'intégration des considérations de parité hommes-femmes et d'interventions visant spécifiquement les femmes (6.3.1) et créer des mécanismes institutionnels et renforcer les capacités humaines à l'appui des initiatives des pays visant à améliorer l'égalité des sexes (6.3.2).

Réalisations

204. D'importants résultats ont été obtenus dans le domaine du renforcement des mécanismes institutionnels de la FAO en matière d'intégration des considérations de parité hommes-femmes. Les résultats mesurés par les deux indicateurs de rendement clés montrent que la FAO a dépassé les cibles fixées pour l'exercice biennal.

- a) L'indicateur 6.3.A mesure les progrès concernant l'application des normes minimales relatives à l'intégration des considérations de parité hommes-femmes et aux interventions visant spécifiquement des femmes, définies dans la Politique sur l'égalité des sexes de la FAO. L'Organisation a dépassé la cible fixée (avec l'application de 11 normes minimales contre six prévues), ce qui illustre une progression constante de la mise en œuvre de la Politique sur l'égalité des sexes et de la création d'un environnement institutionnel favorable à la prise en compte de la parité hommes-femmes (*encadré 1 et tableau 1*);
- b) L'indicateur 6.3.B évalue les résultats de la FAO par rapport aux normes définies dans le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En atteignant ou en dépassant les cibles associées à 13 normes sur 15, la FAO confirme en 2015 ses bons résultats par rapport aux autres organisations du système des Nations Unies (*encadré 2 et tableau 2*).

205. Trois éléments se sont révélés essentiels à une exécution cohérente et à une mise en œuvre coordonnée des travaux relatifs à la parité hommes-femmes: le maintien en fonctionnement d'une équipe solide chargée de ces questions et d'un réseau technique spécialisé à l'échelle de l'Organisation; l'établissement d'un système de suivi permettant de surveiller la progression des travaux relatifs à l'égalité des sexes; la création d'un système de responsabilité bien défini. C'est dans les domaines de la culture organisationnelle, de la planification stratégique et de la production de connaissances que les réalisations ont été les plus significatives.

206. Le réseau technique sur l'égalité des sexes, qui compte quelque 200 interlocuteurs désignés pour les questions de parité hommes-femmes et spécialistes du domaine, basés au Siège et dans les bureaux décentralisés, a joué un rôle important dans la mise en œuvre des activités techniques concernant les questions de parité hommes-femmes dans l'ensemble de la FAO et dans les pays. La stratégie d'intégration des considérations de parité hommes-femmes a donné de nombreuses occasions de traiter de manière systématique la question de l'égalité des sexes dans les domaines prioritaires de l'Organisation, comme le développement des chaînes de valeur, l'agriculture intelligente face au climat, le renforcement de la résilience et la protection sociale.

207. La FAO a progressé pour ce qui est de l'incorporation de données ventilées par sexe dans ses bases de données statistiques et a élaboré des orientations et du matériel pédagogique à l'appui de l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans la formulation et le suivi des programmes et des projets de terrain, ainsi que dans les cadres de programmation par pays (CPP). Les mécanismes institutionnels et de responsabilité renforcés ont joué un rôle important dans l'exécution des travaux techniques et normatifs de l'Organisation.

208. Les contributions volontaires ont été utilisées de manière stratégique afin d'améliorer la portée et l'impact des activités de la FAO en matière d'autonomisation des femmes en milieu rural. La FAO a lancé de nouvelles initiatives ciblées, comme le programme financé par l'ASDI⁴⁰, qui visait spécifiquement l'autonomisation des femmes dans les chaînes de valeur agroalimentaires de huit pays d'Afrique. Par l'intermédiaire des clubs d'écoute communautaires, le programme Dimitra a touché plus de 300 000 femmes et hommes dans six pays d'Afrique subsaharienne, où il a permis aux femmes des zones rurales de faire mieux entendre leur voix et de participer davantage aux institutions rurales. Le programme mixte FAO/FIDA/ONU-Femmes et PAM sur l'automatisation économique des femmes en milieu rural concerne plus de 75 000 femmes. Des résultats significatifs ont été obtenus dans sept pays (Éthiopie, Guatemala, Kirghizistan, Libéria, Népal, Niger et Rwanda): participation accrue des femmes aux activités des organisations de producteurs; renforcement de leurs capacités et de leurs compétences en matière de gestion; augmentation de la production alimentaire et intégration des considérations de parité hommes-femmes dans les politiques agricoles grâce au renforcement des capacités.

209. La prise en compte des questions d'égalité des sexes dans tous les programmes relatifs aux objectifs stratégiques et les mécanismes d'exécution y afférents a contribué à leur intégration plus systématique dans les travaux techniques et normatifs de la FAO aux niveaux mondial et national, et a permis d'obtenir des résultats importants.

Principales réalisations découlant des activités menées par la FAO aux niveaux mondial et régional

210. Au niveau mondial, la FAO est reconnue comme l'organisation chef de file dans les domaines de l'autonomisation des femmes en milieu rural et de la réduction des inégalités entre les sexes dans le secteur agricole, comme en témoigne la volonté croissante de partenaires internationaux et nationaux de collaborer avec elle. Elle a notamment élaboré, en étroite coopération avec la Banque mondiale et le FIDA, un module sur les considérations de parité hommes-femmes dans l'agriculture intelligente face au climat, qui s'appuie sur les enseignements tirés et l'expérience acquise par l'Organisation.

211. L'établissement de principes autonomes concernant l'égalité des sexes dans le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et dans les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires a marqué une étape importante pour la FAO.

212. Par ailleurs, l'Organisation a fourni une aide considérable destinée à accroître la participation des femmes dans plusieurs chaînes de valeur agroalimentaires (racines et tubercules, horticulture, pêches et production laitière) et leur accès aux marchés et aux services agricoles en Amérique latine, en Afrique et en Asie: elle a mis à disposition des intrants et des technologies apportant une valeur ajoutée, a dispensé des formations techniques et a contribué au développement d'activités commerciales.

⁴⁰ Agence suédoise de coopération et d'aide au développement international.

213. Un examen du Programme de coopération technique (PCT) en Afrique a montré que 159 projets menés sur la période 2012-2014 ne tenaient pas compte des considérations de parité hommes-femmes et ne visaient pas à autonomiser les femmes car ils faisaient un usage limité des données ventilées par sexe. Les fonctionnaires régionaux participeront activement à la définition des critères d'évaluation des projets du PCT à l'aune de la norme 15 de la Politique sur l'égalité des sexes et la FAO a rédigé un guide afin d'aider son personnel, à la fois au Siège et dans les bureaux décentralisés, à formuler des projets tenant compte des considérations de parité hommes-femmes et à procéder à leur examen préalable.

Principales réalisations découlant des activités menées par la FAO au niveau des pays

214. La FAO a prêté un appui au niveau des pays dans le cadre de nombreux projets et initiatives. À la fin de 2015, plus de 100 bureaux de pays ont communiqué leurs résultats dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ce qui témoigne d'une intégration réussie de ces questions dans les processus de programmation par pays. Les rapports montrent que, toutes régions confondues, la FAO joue un rôle important dans la production de connaissances et de données factuelles destinées à guider des interventions sexospécifiques en matière d'agriculture, de sécurité alimentaire et de nutrition. Des évaluations des questions de parité hommes-femmes, réalisées dans plus de 15 pays, et des études sectorielles ont étayé la formulation de politiques et de programmes fondés sur des éléments concrets, y compris dans des situations d'urgence. En Iraq, par exemple, la FAO a conduit plusieurs évaluations des moyens d'existence tenant compte de la disparité entre les sexes et concernant les répercussions des conflits sur la sécurité alimentaire des populations touchées.

215. L'Organisation a obtenu des résultats considérables pour ce qui est d'accroître la participation des femmes aux organisations de producteurs et aux institutions rurales. En Asie et en Afrique, les fermes-écoles se sont révélées être un mécanisme utile pour faire participer les agricultrices et améliorer leur accès aux intrants, services, technologies, formations et pratiques agricoles durables, comme l'agriculture de conservation, la lutte intégrée contre les ravageurs et la réduction des risques de catastrophe.

216. Afin de diminuer la charge de travail des femmes en milieu rural et d'améliorer l'efficacité de la main d'œuvre, la FAO a réalisé plusieurs évaluations des technologies, pratiques et services à faible coefficient de main d'œuvre, en mettant l'accent sur l'approvisionnement en eau et en énergie. En Asie, en Afrique et en Amérique latine, l'Organisation a conduit des études spécifiques sur les technologies et les pratiques en matière de conservation des eaux et des sols, d'adaptation au changement climatique et de développement de l'aquaculture. Certaines de ces études sont présentées de manière plus détaillée dans les sections «*Principales réalisations en matière d'intégration systématique des questions de parité hommes-femmes*» des différents objectifs stratégiques.

217. Sept études de cas nationales (Ghana, Laos, Malawi, Philippines, Sierra Leone, Tanzanie et Zambie) sur les questions de parité hommes-femmes et les incidences des investissements fonciers sur les débouchés professionnels et la création de revenus dans l'optique de l'égalité des sexes ont été menées à terme. Sur la base des constatations en découlant, les questions de parité hommes-femmes et d'inclusion sociale ont été intégrées dans les directives relatives aux investissements agricoles.

Approches adoptées pour la prise en compte des questions de parité hommes-femmes dans les travaux normatifs de la FAO

218. *Appui au dialogue sur les politiques:* La FAO a élaboré des outils novateurs afin de faciliter le dialogue entre les parties prenantes et d'intégrer la question de l'égalité des sexes dans les politiques et les cadres juridiques relatifs à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté (au Ghana et en Sierra Leone, par exemple). Elle a prodigué des conseils sur les politiques afin d'indiquer aux pays comment réduire les inégalités existantes dans le cadre de la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (en Afrique du Sud, en Éthiopie, en Mongolie et au Népal, par exemple) et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

219. *Production de connaissances*: Forte de son expérience, la FAO a élaboré des produits ayant trait à des questions cruciales et nouvelles. Elle a conçu par exemple, en collaboration avec l'Institut sur les études du développement, une étude sur la parité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et le maintien de la paix à l'appui du Cadre d'action du CSA. Elle a enrichi sa base de données Genre et droit à la terre de 20 nouveaux profils de pays et a élaboré les directives visant à améliorer l'égalité des sexes dans les approches territoriales afin d'accroître l'accès des femmes aux terres et aux autres ressources de production.

220. *Renforcement des capacités*: Afin de renforcer les capacités des pays et de son personnel, la FAO a élaboré des outils et des cours de formation en ligne (cours sur les considérations de parité hommes-femmes dans l'alimentation et la nutrition et cours sur la conception de projets de qualité), organisé des ateliers de formation sectoriels et produit du matériel spécialisé (régimes fonciers et gouvernance des ressources naturelles tenant compte de la disparité entre les sexes, femmes et gestion des cheptels, parité hommes-femmes et réduction et gestion des risques de catastrophe, par exemple). Dans chaque région, les interlocuteurs désignés pour les questions de parité hommes-femmes et certains fonctionnaires techniques ont reçu une formation sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les programmes de terrain et la FAO a élaboré des documents d'orientation spécifiques afin d'aider son personnel à intégrer ces considérations dans le cycle des projets et les CPP. Dans le cadre du Programme de partenariat FAO/Turquie, l'Azerbaïdjan et la Turquie ont vu leurs capacités renforcées pour ce qui est de la conception et de la prestation de services de vulgarisation agricole et de services consultatifs ruraux tenant compte des questions de parité hommes-femmes.

221. *Activités de plaidoyer*: Dans le cadre de la Commission de la condition de la femme, du CSA et de la Conférence des Parties (COP12), la FAO a organisé des manifestations fructueuses visant à faire mieux connaître les considérations de parité hommes-femmes liées aux régimes fonciers, à la gouvernance des eaux, à l'agriculture intelligente face au climat et à l'agriculture familiale. Pendant la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), la FAO a insisté sur la nécessité de tenir compte des questions de parité hommes-femmes dans la lutte contre la faim et la malnutrition. La FAO a organisé une foire aux connaissances afin que les membres de son personnel et leurs homologues de 10 pays puissent partager les pratiques optimales dans le domaine de l'automatisation économique des femmes.

222. *Statistiques*: La FAO a contribué à améliorer la disponibilité des statistiques sexospécifiques dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles. Elle a mis à la disposition des pays des outils et des méthodes permettant de collecter des données ventilées par sexe, qui ont servi à la réalisation de recensements et d'enquêtes agricoles au niveau national. Elle a élaboré des directives et des normes relatives à la collecte de données ventilées par sexe sur les droits fonciers et les cheptels détenus par des femmes et a inclus une section concernant la répartition des décisions et des droits de propriété afférents à l'exploitation au sein du ménage dans les directives pour le Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020. L'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue, établie par le projet «Voices of the Hungry», fournit une mesure factuelle de la gravité de l'insécurité alimentaire et met en évidence la disparité entre les sexes dans l'accès aux aliments au sein des ménages. Trente-huit institutions nationales, notamment des ministères de l'agriculture, des bureaux nationaux de statistiques et des universités, ont participé aux formations sur la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe dans le secteur agricole.

Encadré 1: Les normes minimales de la politique sur l'égalité des sexes comme outils de suivi des progrès en matière d'intégration des questions de parité hommes-femmes à la FAO – rapport succinct

La FAO fait rapport sur l'intégration des problématiques hommes-femmes au moyen des quinze normes minimales de sa politique sur l'égalité des sexes, qui visent à garantir que les activités normatives de l'Organisation et que les projets et programmes nationaux tiennent compte de cette dimension et atteignent leurs objectifs à cet égard. Les normes minimales ont été conçues pour être compatibles avec les normes du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (*encadré 2*) et les compléter; ces dernières sont contraignantes pour l'ensemble des organismes des Nations Unies, et la FAO fait le point sur leur application chaque année.

Un calendrier d'application des normes minimales a été établi. Les treize premières normes, qui concernent la mise en place de mécanismes institutionnels permettant de prendre en compte la parité hommes-femmes au sein de l'Organisation ainsi que l'obtention de certains résultats techniques, devaient être mises en place à l'horizon 2015. Les deux normes restantes visent à mesurer l'augmentation du nombre des interventions visant spécifiquement les femmes à l'horizon 2017. On estime que la norme est satisfaite quand un mécanisme d'intégration des questions d'égalité des sexes a été établi, puisqu'il devient alors possible de collecter des données et de mesurer les progrès au fil du temps.

Un processus de consultation de toutes les unités responsables a été lancé en 2013 en vue d'examiner les obligations de rendre des comptes au sein de la FAO et de les adapter à sa structure changeante, et de définir une série d'indicateurs simples et mesurables. Le processus de collecte de données et les outils permettant de jauger les progrès sur quatorze des quinze normes sont établis depuis début 2014. Le Bureau des ressources humaines n'est pas parvenu à définir un indicateur pour la norme 12, relative au PEMS, en raison de la nature confidentielle du processus. Même si certaines normes ont été élaborées sous forme de cibles, la FAO continuera de les suivre afin de s'assurer qu'elles restent appliquées.

Fin 2015, onze normes sur quinze (soit 73 pour cent) étaient satisfaites. Tous les ans ou tous les deux ans, les divisions responsables ont communiqué des informations sur les indicateurs définis, si bien que l'Organisation peut aujourd'hui s'appuyer sur ces références pour formuler des objectifs d'amélioration et des cibles en matière d'égalité des sexes pour le prochain exercice biennal. Outre les normes 9 et 12 mentionnées précédemment, il faut également affiner la collecte de données pour les normes 14 et 15, qui doivent être satisfaites en 2017. Si les onze premières normes sur treize sont appliquées, conformément au calendrier, les résultats restent néanmoins fondés sur de petits échantillons et doivent être obtenus à plus grande échelle. L'équipe chargée des questions de parité hommes-femmes examinera les résultats préliminaires du premier exercice biennal, puis discutera de la façon de les améliorer avec certains bureaux. Un récapitulatif des résultats de l'exercice biennal pour chaque norme minimale est présenté au *tableau 1*.

Tableau 1: Normes minimales de prise en compte de l'égalité des sexes

Normes minimales de prise en compte de l'égalité des sexes (2015)		État d'avancement	Résultats 2014-2015
1	Toutes les grandes bases de données statistiques de la FAO comprennent des données ventilées par sexe lorsqu'elles sont utiles et disponibles.	Satisfaite	Sur les huit principales bases de données de la FAO accessibles au public, six peuvent être ventilées par sexe. Actuellement, quatre bases comprennent des ensembles de données ventilées par sexe et deux bases sont en cours d'actualisation afin d'intégrer les données au cours du présent exercice biennal.

	Normes minimales de prise en compte de l'égalité des sexes (2015)	État d'avancement	Résultats 2014-2015
2	La FAO investit dans le renforcement des capacités des pays Membres afin de leur permettre de créer, analyser et utiliser des données ventilées par sexe dans l'analyse des politiques, ainsi que dans la planification et l'évaluation des programmes et projets.	Satisfaite	Trente-huit pays ont participé à des formations régionales ou nationales comportant des modules/informations partagées sur l'importance de la collecte et de l'analyse de données ventilées par sexe dans la perspective de la sécurité alimentaire. Seize nouveaux produits de connaissances mentionnant spécifiquement les indicateurs ventilés par sexe, les méthodes de collecte et/ou d'analyse de données ont été créés. Ces produits ont été communiqués aux États Membres dans le cadre d'ateliers, par le truchement des bureaux décentralisés de la FAO ou sur le web.
3	Une analyse de la situation des hommes et des femmes est réalisée et un plan d'action en matière de parité hommes-femmes est dressé pour tous les objectifs stratégiques. Les progrès en matière d'égalité entre les sexes sont mesurés pour tous les résultats de l'Organisation.	Satisfaite	Des conditions à remplir en matière de parité hommes-femmes ont été définies pour les indicateurs de résultantes et de produits pertinents (11 indicateurs et 23 conditions à remplir au niveau des résultantes, 20 indicateurs et 38 conditions à remplir au niveau des produits). Les données ont servi à rendre compte de l'égalité des sexes dans l'Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse et dans le Rapport sur l'exécution du programme. Les questions hommes-femmes ont été analysées, des marqueurs de l'égalité hommes-femmes ont été introduits et la FAO est en mesure d'analyser les tendances dans la planification des activités relatives à ces problématiques.
4	Un objectif financier est fixé et respecté pour l'attribution des ressources destinées à la politique de la FAO sur l'égalité des sexes.	Satisfaite	Un budget a été affecté exclusivement au thème transversal de l'égalité des sexes, et des rapports de fin d'année sont élaborés.
5	Une évaluation de l'égalité des sexes par pays est entreprise dans le cadre de la programmation par pays (CPP).	Satisfaite	Dans plus de 66 pour cent des CPP approuvés dans toutes les régions, l'analyse de situation comportait une évaluation de l'égalité hommes-femmes.
6	Tous les services dressent un bilan de l'égalité des sexes, qui facilitera le suivi de l'intégration d'une perspective d'égalité entre les sexes, notamment l'évaluation des progrès accomplis et des résultats produits.	Satisfaite	Depuis 2010, 34 unités/bureaux de la FAO ont fait le point sur leurs travaux en faveur de la parité hommes-femmes. Entre 2014 et 2015, 19 bilans ont été effectués: 2 au Siège et 17 au niveau des pays.
7	Une analyse de la situation des hommes et des femmes est intégrée dans la formulation de tous les programmes et projets sur le terrain, et les questions relatives à l'égalité des sexes sont	Satisfaite	Depuis juillet 2015, il est possible de suivre l'intégration des considérations d'égalité des sexes dans la formulation de programmes de projets (grâce aux marqueurs de l'égalité hommes-femmes) ainsi que la mise en œuvre des activités

	Normes minimales de prise en compte de l'égalité des sexes (2015)	État d'avancement	Résultats 2014-2015
	prises en compte lors de l'approbation et de l'exécution des projets.		dans ce domaine (grâce aux rapports de fin de projet). Jusqu'à présent, un très fort pourcentage des projets (90 pour cent, soit 131 sur 145) ont été formulés à partir d'une analyse de la parité hommes-femmes. Dans le même temps, seuls 10 pour cent des rapports de fin de projet ont renseigné la feuille de résultats concernant la parité des sexes, bien que la moitié de ces projets obtiennent en fait de bons résultats (les projets de la FAO ne sont pas tous concernés par l'intégration des questions hommes-femmes).
8	Les examens et évaluations des programmes intègrent pleinement l'analyse de situation et rendent compte de l'impact.	Satisfaite	Quatre-vingt-dix pour cent des rapports d'évaluation réalisés en 2014 et 2015 contenaient une section spéciale sur les questions de parité hommes-femmes comportant une analyse sexospécifique adéquate de la conception, de la gestion et des résultats de l'initiative examinée. D'après les directives d'assurance qualité de l'intégration des considérations de parité hommes-femmes au sein de la FAO (Guidelines for Quality Assurance on gender equality mainstreaming in FAO), globalement, la prise en compte de ces questions dans les évaluations de la FAO est de qualité «adéquate» à «satisfaisante».
9	Un programme obligatoire de renforcement des capacités d'intégration de la question de l'égalité entre les sexes est créé et mis en œuvre pour tous les cadres et tous les directeurs.	Partiellement satisfaite	<p>La FAO a élaboré et dispensé des cours/matériels pédagogiques de base en matière d'égalité des sexes et les a mis à disposition sur sa plateforme d'apprentissage.</p> <p>Le cours «Gender equality, UN Coherence and you» (Égalité des sexes, Cohérence de l'ONU et Vous) a été adopté et diffusé par le biais du module d'apprentissage en ligne «Welcome to FAO» (Bienvenue à la FAO).</p> <p>La FAO a contribué à un cours sur la parité hommes-femmes intitulé «I know gender» (je connais les problématiques hommes-femmes) destiné à l'ensemble des Nations Unies et actuellement disponible uniquement sur le site web d'ONU-Femmes, et elle a élaboré un cours d'initiation à la FAO.</p> <p>En 2015, l'Union européenne a financé 15 heures de cours de formation en ligne sur les problématiques hommes-femmes dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle, accessible à partir de la plateforme d'apprentissage de la FAO et</p>

Normes minimales de prise en compte de l'égalité des sexes (2015)		État d'avancement	Résultats 2014-2015
			<p>destiné à tous les interlocuteurs désignés pour les questions de parité hommes-femmes.</p> <p>Un nouveau module de formation de base sur les questions d'égalité des sexes destiné aux représentants de la FAO et au personnel technique des bureaux décentralisés est en cours d'élaboration.</p>
10	Des compétences minimales en matière d'analyse de la situation hommes/femmes, que les cadres et les directeurs sont tenus de posséder, sont fixées.	Satisfaite	Le Cadre de compétences de la FAO tient compte des problématiques hommes-femmes dans la valeur essentielle: Respect de tous. Les avis de vacance de poste à différents échelons professionnels ne mentionnent pas spécifiquement les compétences en matière de parité hommes-femmes. Ces aptitudes sont précisées quand la division qui recrute décide de souligner l'expérience ou les qualifications dans ce domaine. En 2015 (première collecte de données), sur un total de 98 avis de vacance de poste publics, 7 pour cent demandaient une expérience ou une connaissance des problématiques d'égalité des sexes, et 3 pour cent exigeaient explicitement une qualification en matière de parité hommes-femmes.
11	Chaque département technique instaure un processus de sélection fondé sur l'égalité des sexes qu'il applique à tous ses travaux normatifs, à tous ses programmes et à tous ses outils de diffusion des connaissances.	Satisfaite	Les interlocuteurs désignés pour les questions de parité hommes-femmes font état d'un fort engagement en faveur du processus de sélection fondé sur l'égalité des sexes: entre 2014 et 2015, le pourcentage de personnes suivant systématiquement ce processus est passé de 15,5 à 38 pour cent, tandis que celles qui ne l'appliquent jamais ont chuté de 19 à 9 pour cent. Soixante-dix-huit pour cent en 2014 et 55 pour cent en 2015 indiquaient avoir révisé des descriptifs de projet, tandis que 20 pour cent et 54 pour cent respectivement les mêmes années ont révisé des produits de connaissances. Ce sont essentiellement les capacités techniques et le temps qui auraient manqué pour l'apport de cet appui aux bureaux.
12	L'évaluation de la contribution à la réalisation des objectifs de parité hommes-femmes fait partie intégrante du Système de gestion et d'évaluation de la performance des fonctionnaires (PEMS) de la FAO.	Non satisfaite	En raison de la nature confidentielle du PEMS, le Bureau des ressources humaines n'a pas été en mesure de définir un indicateur pour suivre cette norme.

Normes minimales de prise en compte de l'égalité des sexes (2015)		État d'avancement	Résultats 2014-2015
13	Les ressources humaines et financières et les résultats opérationnels et normatifs relatifs à l'égalité des sexes, au Siège comme au niveau national, sont systématiquement suivis et communiqués aux instances dirigeantes de la FAO et au système des Nations Unies.	Satisfaite	Tous les ans, la FAO suit les résultats sur les plans humain, financier, normatif et opérationnel, et les communique aux États Membres. Le cadre de suivi des objectifs stratégiques de l'Organisation permet de suivre les résultats en matière d'égalité hommes-femmes au moyen d'indicateurs et de conditions à remplir, et de les communiquer aux États Membres par l'intermédiaire de l'examen à mi-parcours.
Normes minimales applicables aux interventions visant spécifiquement les femmes (à l'horizon 2017)			
14	Trente pour cent du budget et des travaux opérationnels de la FAO au niveau des pays et des régions est affecté aux interventions visant spécifiquement les femmes.	Partiellement satisfaite	La FAO a introduit des marqueurs de l'égalité hommes-femmes dans son système d'information sur le terrain en juillet 2015. Depuis cette date, les projets marqués G2b (dont l'égalité des sexes est le principal objectif) représentent 6,8 pour cent de tous les projets approuvés.
15	La part du portefeuille du Programme de coopération technique affectée aux programmes et projets relatifs à l'égalité des sexes passe de 9 à 30 pour cent.	Partiellement satisfaite	La FAO a introduit des marqueurs de l'égalité hommes-femmes dans son système d'information sur le terrain en juillet 2015. Les données permettant de suivre l'application de cette norme sont issues du Système d'information sur la gestion du Programme de terrain. Des progrès marqués ont été observés: les marqueurs de l'égalité hommes-femmes indiquent que 47 pour cent des projets approuvés dans le cadre du Programme de coopération technique entre juillet et décembre 2015 abordent la question de la parité des sexes. Cette norme devrait être entièrement satisfaite d'ici fin 2017.

Encadré 2: Résultats obtenus par la FAO par rapport aux normes définies dans le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP)

Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est un cadre de responsabilisation visant à accélérer l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans toutes les fonctions institutionnelles des instances du système des Nations Unies. Il a été approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) en avril 2012 et définit une série d'indicateurs de performance (PI) relatifs aux objectifs que les entités du système des Nations Unies devront atteindre d'ici à 2017. Le Plan d'action requiert la communication de rapports annuels de toutes les entités, de tous les départements et de tous les bureaux qui y participent.

La FAO reconnaît l'importance du cadre de responsabilisation ONU-SWAP et le considère comme un élément moteur d'amélioration et de rationalisation des processus internes en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. En 2015, quatrième année d'établissement des rapports relatifs au Plan d'action, la FAO a été reconnue comme l'une des meilleures entités du système des Nations Unies quant aux résultats obtenus jusqu'à présent et aux engagements pris afin de continuer à progresser dans la réalisation des objectifs à l'horizon 2017. À cet égard, le rapport 2015, tel qu'il a été approuvé et présenté, montre que les résultats de la FAO sont conformes aux normes établies, ou les dépassent, en ce qui concerne 13 des 15 indicateurs de performance (tableau 2).

Par rapport à l'exercice biennal précédent, on peut tout d'abord noter que des avancées remarquables ont été accomplies dans les domaines suivants: *planification stratégique* (IP 3), *suivi et établissement de rapports* (IP 4) et *culture organisationnelle* (IP 11). Une approche soucieuse de l'égalité des sexes est progressivement intégrée aux activités techniques et normatives de l'Organisation et systématiquement adoptée dans les programmes à l'appui des objectifs stratégiques et mécanismes d'exécution (aux niveaux national, régional et mondial), ainsi que dans la plupart des processus internes de planification, de mise en œuvre et de contrôle du Cadre stratégique. Ensuite, il convient de noter que la FAO a obtenu chaque année de très bons résultats dans de nombreux domaines, en particulier dans celui de la *cohérence* (IP 15).

L'Organisation participe activement aux réseaux interinstitutions à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et contribue régulièrement à leurs travaux, conformément à son mandat. S'agissant de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, la FAO s'engage à renforcer les partenariats existants et à étudier la possibilité d'en nouer de nouveaux avec d'autres entités du système des Nations Unies, à assurer la mise au point et la diffusion de rapports et de connaissances de qualité, et à continuer à apporter des contributions significatives et de qualité aux mécanismes interorganisations concernés.

Tableau 2: Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP) – notation de la FAO par indicateur de performance (IP) – 2012-2015

IP	Titre	2012	2013	2014	2015
1	Politiques et Plan d'action	en vue	atteint	atteint	atteint
2	Gestion des résultats tenant compte de l'égalité des sexes	en vue	en vue	atteint	atteint
3	Planification stratégique	en vue	dépassé	dépassé	dépassé
4	Suivi et établissement de rapports	en vue	atteint	dépassé	dépassé
5	Évaluation	atteint	atteint	atteint	atteint
6	Audit tenant compte de l'égalité des sexes	atteint	atteint	atteint	atteint
7	Examen du programme	en vue	atteint	atteint	atteint

IP	Titre	2012	2013	2014	2015
8	Suivi des ressources	en vue	atteint	atteint	atteint
9	Allocation des ressources	néant	atteint	atteint	atteint
10	Dispositions relatives à la problématique hommes-femmes et à la parité	en vue	en vue	en vue	en vue
11	Culture organisationnelle	en vue	dépassé	dépassé	dépassé
12	Évaluation des capacités	atteint	atteint	dépassé	dépassé
13	Renforcement des capacités	en vue	en vue	en vue	en vue
14	Production et diffusion des connaissances	atteint	atteint	dépassé	dépassé
15	Cohérence	dépassé	dépassé	dépassé	dépassé

Normes, mécanismes et institutions de gouvernance plus ouverts et efficaces (résultante 6.4)

223. Au moyen du thème transversal de la gouvernance, la FAO se propose de renforcer l'efficacité de ses activités d'assistance aux politiques visant à mettre en place des normes, des mécanismes et des institutions de gouvernance plus ouverts et efficaces aux niveaux mondial, régional et national et dans les programmes à l'appui des objectifs stratégiques. À cette fin, la FAO fournit des concepts, des méthodes et des cadres ainsi que des avis stratégiques concernant les principaux mécanismes de gouvernance mondiale, appuie directement les activités concernant les engagements des pays et les initiatives régionales et met en place et développe un réseau de spécialistes des différentes disciplines de l'Organisation intervenant dans les activités de gouvernance à tous les niveaux. Les résultats obtenus sont mesurés à l'aune des services et du rôle de direction assurés auprès des grands mécanismes de gouvernance mondiale et de l'appui apporté aux parties prenantes régionales et nationales.

Réalisations

224. Les résultats prévus pour l'exercice biennal ont été pleinement atteints. L'ensemble de l'Organisation a davantage conscience de la contribution qu'une meilleure compréhension et une meilleure prise en compte des questions de gouvernance peuvent apporter aux fonctions d'appui technique et programmatique et aux fonctions d'appui aux politiques assurées par la FAO. L'approche des questions de gouvernance adoptée par la FAO est désormais largement acceptée, et un consensus a été trouvé sur les priorités y afférentes lors de l'exercice biennal pour l'ensemble des objectifs stratégiques. La qualité et la cohérence de la contribution de la FAO aux mécanismes de gouvernance mondiale se sont améliorées (6.4.1). Ces progrès résultent d'une stratégie institutionnelle de collaboration avec les autres organismes du système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national, et des indications fournies et de la coordination assurée dans le but de participer activement aux équipes spéciales techniques interinstitutions à l'échelle du système des Nations Unies et aux processus intergouvernementaux. En outre, grâce à l'élaboration de supports innovants et à l'organisation d'activités de renforcement des capacités, on a nettement amélioré les moyens dont dispose le personnel de la FAO pour cerner et surmonter les grands défis sur le plan de l'action publique et les principaux goulets d'étranglement en matière de gouvernance dans les initiatives régionales et les engagements pris au niveau des pays (6.4.2).

Principales réalisations

225. Une stratégie et un mécanisme de coordination à l'échelle de l'Organisation ont été élaborés et mis en œuvre pour participer au processus mondial de définition du programme pour l'après-2015. Il s'ensuit que les ODD sont largement alignés sur les objectifs stratégiques de la FAO. Le rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable fait amplement écho aux objectifs mondiaux des Membres de la FAO, en particulier dans les ODD 1 et 2 visant à éliminer la pauvreté et la faim, à assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition, et à promouvoir l'agriculture durable. D'autres objectifs reflètent les priorités de la FAO sur l'eau (ODD 6), les modèles de consommation et de production durables (ODD 12), le changement climatique (ODD 13), les océans, les mers et les ressources marines (ODD 14) et les écosystèmes terrestres, les forêts, la désertification, la dégradation des terres et la biodiversité (ODD 15).

226. Le Directeur général de la FAO étant le vice-président exécutif de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale, l'Organisation a accueilli dans ses locaux l'Équipe de coordination et a recherché un consensus entre les 24 organismes, fonds et programmes membres sur les concepts, les définitions, les indicateurs et les possibilités en matière de politiques et de programmation. La FAO a orienté la réorganisation du programme de travail afin d'appuyer le Défi Faim zéro et a mis en avant des messages clés concernant les partenariats pour chacun des cinq éléments de cette initiative.

227. La FAO a contribué à des avancées majeures dans la réforme de l'architecture institutionnelle pour la nutrition. Ces progrès se sont traduits par une large reconnaissance du rôle central de la CIN2, qui sert de «base à une gouvernance moderne de la nutrition»⁴¹, par une nouvelle impulsion donnée au Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies hébergé dans les locaux de la FAO et par le rôle accru accordé au CSA en tant que plateforme du système des Nations Unies pour la consultation multipartite et la convergence des politiques relatives à la nutrition.

228. Un réseau technique d'appui à la gouvernance, solide et en pleine expansion, a permis au personnel de la FAO chargé des questions de gouvernance liées aux cinq objectifs stratégiques de bénéficier d'un appui technique et d'éclairages fournis par des pairs. Ce réseau a facilité les échanges d'informations entre le Siège et les bureaux décentralisés, a harmonisé la compréhension du concept de gouvernance et de ses implications pour les interventions de la FAO et a renforcé la nature pluridisciplinaire des travaux de l'Organisation. Il a facilité la prise en compte systématique de l'approche de la gouvernance au sein de l'Organisation et son intégration dans les travaux aux niveaux régional et national au moyen de séminaires, de débats techniques (notamment des séances thématiques avec des spécialistes externes), et de contributions et d'un appui techniques pour l'élaboration et l'utilisation des documents destinés aux Conférences régionales et aux Journées de la terre et de l'eau organisées par la FAO.

⁴¹ Déclaration de M. David Nabarro, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la sécurité alimentaire et la nutrition, lors d'une manifestation organisée en marge du Conseil de la FAO sur la suite donnée à la CIN2, le 3 décembre 2015.

C. Résultats à l'échelle régionale

229. Les cinq objectifs stratégiques représentent les domaines d'action dans lesquels la FAO concentre l'appui qu'elle fournit aux États Membres. Les activités prioritaires de la FAO dans chacune des régions ont été examinées en 2014 par les conférences régionales respectives au regard des éléments suivants:

- a) le Cadre stratégique révisé et le Plan à moyen terme de la FAO 2014-2017, qui contiennent les cadres de résultats des objectifs stratégiques aux fins de la mise en place d'une réponse dans les domaines d'action prioritaires des régions;
- b) les priorités régionales, qui correspondent aux besoins propres à chaque région sur la base des cadres de programmation par pays;
- c) une série d'initiatives régionales proposées en tant que mécanismes d'exécution axés sur les résultats afin de mieux cibler le travail de la FAO sur les incidences au niveau des pays et sur la mobilisation de ressources.

230. Les 15 initiatives régionales approuvées et mises en œuvre en 2014-2015 sont indiquées dans le *tableau 3*. Les réalisations régionales contribuant aux produits des objectifs stratégiques ont été présentées à chaque Conférence régionale en 2016⁴². On trouvera un résumé des réalisations de la FAO et des enseignements tirés des initiatives régionales à l'*annexe web 4*.

Tableau 3: Initiatives régionales 2014-2015

Région	Objectif stratégique principal	Initiative régionale 2014-2015
Afrique	OS 1	Défi Faim zéro à l'horizon 2025 en Afrique
	OS 2	Gestion intégrée des paysages agricoles en Afrique
	OS 5	Renforcer la capacité d'adaptation dans les zones arides en Afrique
Asie et Pacifique	OS 1	Défi Faim zéro en Asie et dans le Pacifique
	OS 2	Initiative régionale sur le riz en Asie et dans le Pacifique
	OS 2	Initiative en faveur de la croissance d'une économie «bleue» en Asie et dans le Pacifique
	OS 4	Chaînes de valeur pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les îles du Pacifique
Europe et Asie centrale	OS 3	Autonomisation des petits agriculteurs et des petites exploitations familiales en Europe et en Asie centrale
	OS 4	Commerce agroalimentaire et intégration des marchés en Europe et en Asie centrale
Amérique latine et Caraïbes	OS 1	Appui à l'initiative Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim
	OS 3	Agriculture familiale et aménagement du territoire rural en Amérique latine et dans les Caraïbes
	OS 4	Améliorer les systèmes alimentaires dans les Caraïbes
Proche-Orient et Afrique du Nord	OS 2	Initiative sur la raréfaction de l'eau au Proche-Orient et en Afrique du Nord
	OS 3	La petite agriculture au service du développement dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord
	OS 5	Améliorer la capacité d'adaptation en vue de renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition au Proche-Orient et en Afrique du Nord

⁴² ARC/16/5; APRC/16/7; ERC/16/6; LARC/16/5; NERC/16/2.

D. Principaux enseignements tirés

231. L'exercice biennal 2015-2015 a marqué le début de la mise en œuvre des nouveaux objectifs stratégiques. La FAO a modifié et recentré ses activités pour s'adapter à un environnement en évolution, et a notamment changé ses méthodes de travail. Les enseignements tirés de ce recentrage et qui contribueront à améliorer et à mesurer les résultats obtenus sont présentés ci-dessous.

Obtenir des résultats

232. Les *partenariats conclus avec des partenaires stratégiques en matière d'investissement* ont été un facteur de réussite essentiel là où la FAO a pu utiliser sa grande influence pour fournir une plateforme de négociations de directives et d'autres instruments de politique à l'échelon mondial qui ont débouché sur des réformes concrètes de politiques, de programmes et de cadres juridiques au niveau national. Par exemple, le partenariat UE-FAO conclu dans le cadre de l'initiative FIRST⁴³ est une étape prometteuse et un exemple à suivre à cet égard. De même, les initiatives régionales « Défi Faim zéro » se sont appuyées sur des actions de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) et de l'Union africaine pour démontrer que les organisations et commissions d'intégration économique régionale ont la capacité et l'envergure nécessaires pour obtenir des résultats cohérents dans des contextes multinationaux.

233. Pour parvenir à une gestion durable des écosystèmes, il faut que les parties intéressées et les partenaires fournisseurs de ressources envisagent une durabilité *intersectorielle* plutôt qu'*intra-sectorielle* pour des secteurs tels que la production agricole, l'élevage, l'exploitation forestière, l'aquaculture et la pêche. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'accord de Paris permettent à la FAO de fournir *un appui coordonné aux pays pour engager des dialogues multipartites sur les politiques et des questions de gouvernance* en vue de promouvoir l'agriculture durable. Le cadre pour une agriculture et une alimentation durables élaboré et expérimenté par la FAO durant l'exercice biennal pourrait être généralisé et servir d'approche systématique de la durabilité dans un grand nombre de pays. Ce cadre offre des possibilités d'intégration inclusive et intersectorielle pour réaliser des synergies et réduire les concessions réciproques au minimum.

234. La stratégie consistant à recenser les principaux points d'entrée pour faire avancer les travaux effectués au niveau national sur *l'emploi rural décent* et la *protection sociale* dans les programmes et projets pour l'ensemble des objectifs stratégiques s'est avérée payante et a permis d'obtenir des résultats dans ces domaines. Par exemple, en Éthiopie et en Tunisie, cette approche a été appliquée efficacement pour fournir un appui aux politiques visant à atténuer les migrations forcées.

235. Dans le domaine des *chaînes de valeur* et des *services financiers*, la FAO a encouragé l'adoption de nouvelles approches qui mettent l'accent sur les systèmes alimentaires inclusifs, pilotés par le secteur privé et axés sur les marchés. Il reste néanmoins difficile de transposer les réalisations à grande échelle et de mobiliser davantage de partenariats stratégiques pour amorcer des changements institutionnels à long terme dans le secteur agro-alimentaire des différents pays. Étant donné l'incidence croissante sur *les systèmes alimentaires des questions liées au changement climatique*, à la nutrition et à l'urbanisation, il faudra certainement réexaminer la portée et le cadre de ces travaux à l'avenir.

236. Il existe également des lacunes dans les données et les connaissances concernant les *chocs et les catastrophes causés par l'homme ainsi que les pertes subies par le secteur agricole*. La FAO a lancé un système d'information pour quantifier l'ampleur des dommages et des pertes causées par les catastrophes sur l'agriculture et ses sous-secteurs (cultures, élevage, pêche et exploitation forestière) en attendant de publier un rapport annuel sur les impacts des catastrophes et des crises qui ont touché l'agriculture dans le monde et de mettre en service un système d'information sur les dommages et les pertes dans le secteur agricole.

⁴³ Impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, durabilité et transformation (FIRST).

237. Dans son évaluation réalisée en 2015 de la contribution de la FAO à la production de connaissances sur l'alimentation et l'agriculture relevant de l'objectif 6 (qualité, connaissances et services techniques), l'équipe d'évaluateurs estimait que le large éventail des produits de la connaissance et des services de l'Organisation répondait en grande partie au mandat et aux demandes de ses États membres, et constatait que plusieurs de ces produits, notamment les bases de données statistiques, sont largement reconnus comme étant d'une grande qualité technique. L'équipe constatait également que des efforts supplémentaires doivent être faits pour mieux adapter les produits (y compris FAOSTAT) aux besoins spécifiques de leurs publics cibles afin d'en faciliter l'accès et l'usage, notamment en ce qui concerne la couverture linguistique. La FAO se penche également sur des nouvelles technologies et des moyens plus modernes et flexibles de collecter des données afin de réduire la charge que cela représente pour les pays. Cette question est particulièrement stratégique compte tenu des besoins accrus de données statistiques pour appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Mesurer les résultats

238. Au titre du cadre stratégique révisé, la FAO applique systématiquement des principes de gestion axés sur les résultats tout au long du cycle de programme, de la planification au suivi des résultats et des ressources, en passant par l'établissement de rapports à ce sujet. L'Organisation a mis en œuvre, pour la première fois, un cadre de résultats qui intègre la planification et le suivi des résultats aux échelons national, régional et mondial, ainsi que des indicateurs mesurant les progrès accomplis dans ses travaux sur les processus d'action et de gouvernance et l'assimilation des biens publics mondiaux de façon multidisciplinaire et transversale.

239. Établissement de rapports sur les résultantes : l'évaluation des résultantes a été une bonne occasion d'accroître la visibilité des travaux de la FAO, de mieux les faire connaître et de renforcer les relations avec des hauts représentants des principales parties prenantes de l'Organisation. Elle a également fourni des informations actualisées sur la répartition des pays qui ont concrétisé les résultantes, par degré de mise en œuvre mesuré par des indicateurs. Cette méthode a l'avantage de ne pas reposer uniquement sur des données secondaires, qui sont utilisées comme indicateurs et présentent des limitations importantes en termes de disponibilité et de couverture géographique. Enfin, les données recueillies fournissent des informations qui concernent directement les domaines de travail de la FAO, et ont permis de réaliser une première évaluation de la contribution de l'Organisation aux changements, telle que perçue.

240. Le processus peut être amélioré en augmentant le temps nécessaire pour rassembler les réponses des parties prenantes, ce qui permettrait aux répondants de mener toutes les consultations utiles, et d'accroître la probabilité de recenser les parties qui connaissent le mieux les travaux de la FAO. En outre, l'intervalle de temps entre deux évaluations sera inférieur à deux ans pour les prochaines évaluations, car l'expérience récente a montré qu'une modification qui se produit pendant une durée inférieure à un an n'est pas suffisamment significative pour ce niveau de résultat. Enfin, les futurs processus de définition des cibles pourront s'appuyer sur une meilleure connaissance des conditions favorables au plan local grâce aux données recueillies au cours de l'évaluation des résultantes.

241. Établissement de rapports sur les produits: beaucoup de cibles pour les indicateurs de produit ont été fixées à un niveau trop bas, parce qu'au moment où elles ont été définies (début de 2014), les bureaux de pays n'avaient pas encore déterminé à quels produits les cadres de programmation par pays (CPP) et les projets opérationnels connexes contribueraient. Ce processus s'est achevé en octobre 2014 dans le cadre des activités de suivi, d'où une courbe d'apprentissage marquée dans les bureaux de pays. Par conséquent, on a enregistré davantage de contributions à l'échelon des pays à la fin de 2014 qu'on ne l'avait prévu. La question a été abordée dans le processus de planification de 2016-2017, qui a commencé par une définition des cibles pour les pays. Celle-ci donne un bon aperçu des besoins des pays et des régions pour l'exercice 2016-2017, et permet d'assurer un meilleur suivi des résultats au niveau de l'Organisation, fondé sur des données factuelles.

242. En conclusion, une attention sera accordée, lors de l'élaboration du PMT 2018-2021, à la formulation des résultantes, des résultats et de leurs indicateurs, en vue de mieux ajuster les activités de l'Organisation aux priorités convenues et de simplifier et d'améliorer leur mesure et l'alignement sur les indicateurs des objectifs de développement durable. De même, il faudra accorder une attention accrue, et redoubler d'efforts, pour accroître la capacité des pays à mesurer et analyser certaines données, par exemple sur la sécurité alimentaire et la nutrition, la possibilité de trouver un emploi décent dans l'agriculture et les zones rurales, et une comptabilité économique et environnementale intégrée pour l'agriculture afin d'améliorer l'élaboration de politiques.

II. Gérer judicieusement les ressources: exécution améliorée

A. Principales améliorations des moyens d'exécution

243. La FAO s'efforce de créer continuellement un environnement propice à l'obtention de meilleurs résultats. On trouvera ci-après quelques-unes des principales améliorations obtenues en ce qui concerne les moyens d'exécution de l'Organisation.

- a) Des progrès ont été réalisés vers l'obtention des résultats avec, en ce qui concerne les résultantes, 31 indicateurs sur 34 faisant état d'une progression, dont 24 indiquent des cibles pleinement ou partiellement atteintes (soit 77 pour cent), et, en ce qui concerne les produits, 45 indicateurs pleinement atteints (88 pour cent), 5 partiellement atteints (10 pour cent) et un seul non atteint (2 pour cent).
- b) L'exécution financière a été améliorée, avec 99,4 pour cent des crédits ouverts dépensés (un milliard d'USD), des dépenses financées par des contributions volontaires supérieures de 7 pour cent à ce qui était prévu (1,5 milliard d'USD) et une hausse de 29 pour cent des activités exécutées au titre du Programme de coopération technique (126 millions d'USD).
- c) La mobilisation de ressources extrabudgétaires destinées à des activités actuelles et futures a progressé de 6 pour cent, à 1,8 milliard d'USD, dont la moitié environ au niveau des pays, et la Modalité de mise en œuvre des partenariats opérationnels a été publiée afin d'être appliquée au niveau national.
- d) Plus de 100 partenariats stratégiques ont été noués et des acteurs non étatiques ont participé à 33 grandes activités de communication et de sensibilisation.
- e) En ce qui concerne la gestion du programme stratégique, de nouveaux arrangements ont été conçus et mis en place en tirant parti des expériences passées, l'accent étant davantage mis sur leur incidence au niveau des pays.
- f) Le contrôle des projets sur le terrain a été amélioré, ce qui a permis d'obtenir de meilleurs résultats (communication de données et renforcement des capacités de conception, de gestion et de supervision des projets conformément aux obligations redditionnelles dans les bureaux décentralisés).
- g) La planification, le suivi, la communication et la responsabilité internes des résultats fondés sur des données factuelles ont été formalisés et mis en œuvre, avec la participation de tous les bureaux de pays, y compris une approche rationalisée applicable aux cadres de programmation par pays.
- h) Le tableau de bord des résultats de la FAO a été publié dans le système d'information sur la gestion de l'Organisation, à l'appui des activités de suivi et d'établissement de rapports.
- i) Le réseau des bureaux décentralisés a été renforcé avec l'ouverture de bureaux de liaison et de partenariat en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, au Cameroun et en Guinée équatoriale.
- j) Les procédures administratives ont été modernisées avec la mise en place de nouveaux comités et de nouvelles procédures en ce qui concerne la sélection du personnel du cadre organique et des services généraux.
- k) L'Organisation s'est alignée sur les Normes comptables internationales pour le secteur public et le Commissaire aux comptes a émis une opinion sans réserve au sujet des premiers comptes vérifiés (année 2014) sur cette base.
- l) Des améliorations ont été apportées à certains systèmes d'appui administratif (outil de passation de marchés, système électronique de gestion des documents à l'appui des contrôles internes, en particulier dans les bureaux extérieurs).
- m) Une nouvelle politique de recouvrement des coûts de la FAO a été approuvée par le Conseil, en vue d'une mise en œuvre en 2016.

- n) L'Organisation a réalisé des gains d'efficience de 36,6 millions d'USD en revoyant les postes permanents non techniques, en maîtrisant les dépenses de personnel et en faisant des économies sur les voyages, les services internes et les contrats.

B. Indicateurs de rendement clés

244. Les améliorations réalisées dans l'exécution relative aux objectifs fonctionnels (activités de diffusion, technologies de l'information, gouvernance, surveillance et direction de la FAO, et administration efficiente et efficace) et aux chapitres spéciaux (PCT, dépenses d'équipement et de sécurité) sont mesurées et communiquées au moyen des indicateurs de rendement clés et des cibles. En s'appuyant sur les méthodologies établies, les chefs d'unités fonctionnelles recueillent des données concernant les indicateurs de rendement clés et évaluent les résultats, avant examen et validation par leur superviseur. Les valeurs de l'indicateur de rendement clé, les réalisations et les enseignements tirés pour chaque objectif fonctionnel et chapitre spécial sont indiquées ci-après. On trouvera à la *section II.C* les résultats concernant le PCT.

Objectif fonctionnel 8: Activités de diffusion

Objet et champ d'application

245. L'objectif fonctionnel 8 fournit la base nécessaire pour évaluer les activités de diffusion de l'Organisation: les partenariats et les activités de plaidoyer et de renforcement des capacités; la communication; et la mobilisation de ressources et la coopération Sud-Sud. Les unités fonctionnelles responsables de ces fonctions sont, respectivement, le Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités (OPC), le Bureau de la communication de l'Organisation (OCC) et la Division de la coopération Sud-Sud et de la mobilisation de ressources (TCS).

246. Les activités menées au titre de cet objectif sont guidées par quatre priorités: i) intégrer dans les méthodes de travail de la FAO la politique et la stratégie relatives à la communication de l'Organisation et aux partenariats avec les organisations de la société civile et avec le secteur privé; ii) accroître la visibilité des activités de la FAO, notamment sur le terrain, en améliorant les relations avec les médias et en renforçant la cohérence de la «marque» et de la présence sur le web; iii) mieux aligner la mobilisation de ressources de la FAO et la coopération Sud-Sud sur le Cadre stratégique; et iv) répondre aux besoins de l'Organisation en termes de contributions extrabudgétaires et de partenariats de coopération Sud-Sud.

247. Au cours de l'exercice biennal, les fonctions assurées par l'ancien Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation (OEK) ont été intégrées dans deux divisions: OPC et la Division OCC nouvellement créée⁴⁴. Ce changement a permis de fournir un meilleur appui à la réalisation des objectifs stratégiques en créant un seul point de référence pour les questions de communication, et en harmonisant et en réorientant les travaux relatifs au renforcement des capacités et à la diffusion. Il a également permis de réaliser des gains d'efficacité d'un montant de 3,76 millions d'USD et a abouti à la suppression de 14 postes.

Réalisations

248. La FAO a obtenu d'excellents résultats dans le cadre de ses activités de diffusion pendant cet exercice biennal; elle a atteint les six cibles définies, et même dépassé plusieurs d'entre elles (*annexe 5*), comme indiqué ci-après.

Partenariats, activités de plaidoyer et renforcement des capacités

249. La FAO a noué plus de 100 nouveaux partenariats, soit sept fois plus que la cible fixée. Ce résultat est le fruit des stratégies de partenariat révisées, qui ont offert une vision plus claire de la contribution que pouvaient apporter les partenariats et ont défini l'approche à suivre (notamment une amélioration du ciblage, des campagnes de promotion et des contrôles).

250. La FAO a facilité l'accès à l'information sur l'alimentation et l'agriculture à l'échelle mondiale, en lançant par exemple en 2014 un centre d'apprentissage numérique⁴⁵, qui avait été consulté par plus de 400 000 utilisateurs à travers le monde fin 2015. Ce centre propose notamment des supports sur les

⁴⁴ CL 148/3, paragraphes 20 à 27.

⁴⁵ www.fao.org/elearning/#/elc/fr/home.

sujets suivants: les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale; les questions de parité hommes-femmes et de sécurité alimentaire; le travail des enfants; et le changement climatique. En outre, 3 000 organismes répartis dans 120 pays bénéficiaient d'un accès gratuit ou à faible coût à des revues ou à des ouvrages sur AGORA⁴⁶, et 2 000 spécialistes de la gestion de l'information avaient utilisé AIMS⁴⁷, le portail d'information sur les normes, les technologies et les bonnes pratiques agricoles.

251. La FAO a permis à des acteurs non étatiques de participer au processus décisionnel dans le cadre de 33 grandes activités de diffusion et de plaidoyer, ainsi qu'à des opérations de sensibilisation et d'autres travaux d'appui en relation avec l'Année internationale de l'agriculture familiale (2014), l'Année internationale des sols (2015) et le lancement de l'Année internationale des légumineuses (2016).

Communication de l'Organisation

252. Les messages de la FAO ont atteint de nouveaux publics grâce à l'augmentation du nombre de partenariats avec les médias, en particulier avec des médias généralistes, à l'utilisation plus large des médias sociaux et aux réseaux de communication régionaux.

253. Ces messages sont également devenus plus faciles d'accès grâce au site web unifié et simplifié, qui propose des archives documentaires et fournit des informations plus complètes sur les activités de l'Organisation, dans davantage de langues et dans un format qui facilite la navigation des utilisateurs et l'exploration par les moteurs de recherche.

254. La FAO a publié plus de 2 300 documents sur la période 2014-2015, en assurant un contrôle plus efficace de la qualité et de la production à l'aide d'un système automatisé de gestion des flux de travaux.

Mobilisation de ressources et coopération Sud-Sud

255. La FAO a mobilisé 1,8 milliard d'USD, soit un montant supérieur à la cible définie pour l'exercice biennal, principalement grâce à quatre améliorations: révision des règles de gouvernance et de responsabilité en matière de mobilisation de ressources; élaboration d'outils et de rapports de suivi plus efficaces afin de déterminer les activités de mobilisation de ressources à mener en priorité; investissement dans les compétences utilisées dans les domaines de la mobilisation de ressources et de la promotion; et diversification de la base de financement de l'Organisation.

256. En comparaison de l'exercice biennal précédent, les 20 principaux bailleurs de fonds de la FAO comptent désormais un plus grand nombre d'institutions et de pays à revenu intermédiaire (*section II.F* sur la mobilisation de ressources). Fin 2015, des pays africains (Angola et Guinée équatoriale) avaient ainsi promis 40 millions d'USD, dont 34 millions d'USD ont été versés au Fonds fiduciaire africain de solidarité (lancé en 2014) afin de venir en aide à d'autres pays africains.

257. Le nombre de pays contribuant financièrement à la coopération Sud-Sud a doublé depuis 2010-2011, passant à 16 au total, et le montant des fonds mobilisés a progressé de façon similaire, atteignant 70 millions d'USD en 2014-2015. Au total, la FAO a géré directement plus de 60 projets et initiatives de coopération Sud-Sud et elle a élaboré des outils permettant aux pays de négocier des projets supplémentaires sur une base bilatérale. On peut citer à cet égard la plateforme en ligne [FAO South-South Cooperation Gateway](#), un portail qui vise à aider les Membres à accéder au savoir-faire, aux connaissances et aux solutions de développement des pays du Sud. La stratégie de coopération Sud-Sud mise en place par la FAO au cours de l'exercice a appuyé le développement de partenariats et le recours à des modalités d'échange plus variées et plus souples, notamment l'échange de compétences techniques, les voyages d'étude, les dialogues sur les politiques et les transferts de technologie.

⁴⁶ Accès au Système de recherche mondiale en ligne sur l'agriculture.

⁴⁷ Normes pour la gestion d'informations agricoles.

Enseignements tirés

258. Trois principaux enseignements ont été tirés du travail accompli au titre de cet objectif fonctionnel, et seront utilisés pour éclairer les activités à l'avenir:

- a) Les applications web, qu'il s'agisse de cours en ligne ou de systèmes de documentation comme AGORA ou AIMS, sont un moyen très peu coûteux de diffuser plus largement des connaissances sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition. La FAO recherchera d'autres occasions de mettre à profit ces réussites.
- b) L'adoption d'une approche systématique et méthodique de gestion documentaire, associée à des normes de qualité, a permis d'améliorer la maîtrise des coûts, les délais de traitement et la fiabilité des données, et d'homogénéiser la présentation et la lisibilité des publications de la FAO.
- c) Compte tenu de la nature décentralisée des processus décisionnels des donateurs, 50 pour cent environ de la mobilisation de ressources débute à partir des contacts avec les donateurs au niveau des pays. La FAO poursuivra ses efforts de diffusion afin de garantir une augmentation des ressources mobilisées à l'appui de ses priorités stratégiques et de ses mécanismes d'exécution, en particulier au niveau des pays.

Objectif fonctionnel 9: Technologies de l'information

Objet et champ d'application

259. L'objectif fonctionnel 9 couvre la fourniture en temps voulu de solutions et services informatiques efficaces et de qualité, axés sur le client et offrant un bon rapport coût-efficacité; ceux-ci sont évalués au moyen de trois indicateurs de rendement clés. L'unité administrative responsable en la matière est la Division de l'informatique.

260. Les activités de la Division ont été rationalisées au début de l'exercice biennal, ce qui a permis de réaliser les 11 millions d'USD d'économie prévus au titre de l'objectif fonctionnel 9 dans les ajustements apportés au PTB 2014-2015, y compris la suppression de 41 postes et la réduction de l'utilisation de consultants et de personnes recrutées pour une période de brève durée.

261. La priorité pour 2014-2015 était de mieux adapter les capacités de la FAO en matière de technologies de l'information (infrastructure, systèmes et plateformes) aux besoins stratégiques de l'Organisation et de réduire les coûts en améliorant le contrôle de la gestion, en mettant au point des solutions et des services informatiques et en renforçant les produits et les services existants. Dans le droit fil de cette stratégie, il a été proposé de réduire les investissements requis en faveur des dépenses d'équipement dans les infrastructures et systèmes TI au titre du chapitre budgétaire 14, proposition qui a été approuvée dans le cadre du PTB 2016-2017⁴⁸.

Réalisations

262. L'objectif fonctionnel 9 est assorti de trois cibles de performance, qui ont toutes été atteintes ou se situent dans la fourchette acceptable (*annexe 5*). Au cours de l'exercice biennal, la Division a continué à relever son niveau de compétence professionnelle afin de mieux répondre aux normes en vigueur dans le secteur. Dans ce cadre, elle a, entre autres choses, élaboré un modèle de maturité pour la fourniture de services et défini de nouvelles normes de performance pour ses accords sur le niveau de service. En raison de ce régime plus exigeant, les résultats pour l'indicateur de rendement clé 9.1.B (Pourcentage d'accords sur le niveau de service dont les objectifs sont atteints) se situaient dans la fourchette acceptable, mais n'atteignaient pas la cible.

Gestion de la fonction technologies de l'information

263. Au cours de l'exercice biennal, la gestion de la fonction technologies de l'information a été réformée avec pour objectif une meilleure compréhension, et donc une meilleure gestion, des attentes des utilisateurs de TI ainsi que des coûts et des ressources nécessaires pour répondre à ces attentes. Cette réforme s'est articulée autour de six axes.

- a) **Restructuration** - la Division a réparti son travail et son personnel en trois sections spécialisées: i) *opérations*: maintenance et entretien du matériel, des logiciels et des données, afin d'en garantir la disponibilité, la fiabilité et l'intégrité; ii) *développement*: cette section est chargée de veiller à ce que le matériel, les logiciels et les services y afférents évoluent pour répondre aux nouvelles exigences de l'Organisation; et iii) *contrôle de gestion*: production et utilisation des informations relatives à la planification, à la budgétisation et au suivi pour encadrer les activités.
- b) **Information et responsabilité** - la Division a élargi la palette de ses services et fonctions soumis à des accords sur le niveau de service, revu ses systèmes de planification et de suivi et introduit un système d'enregistrement des temps de travail pour l'ensemble de son personnel. Elle a ainsi amélioré la transparence de ses activités, permettant aux responsables d'assurer un suivi et un contrôle plus efficaces de la fourniture de services et de leurs coûts ainsi que du temps de travail du personnel; la Division peut ainsi réagir plus vite et plus efficacement aux changements de priorités et de besoins de utilisateurs.
- c) **Priorité au terrain** - la Division a créé une unité chargée de comprendre les besoins en évolution du réseau des bureaux décentralisés en matière d'appui TI, d'intégrer ces besoins dans sa stratégie, puis d'harmoniser ses pratiques pour l'ensemble du réseau.

⁴⁸ C 2015/3 paragraphes 129-133, 263, 285

- d) Meilleure évaluation des investissements en faveur des TI - les demandes de nouvelles initiatives en matière de TI sont désormais examinées par une section spécialisée, qui est chargée de veiller à ce que les propositions soient rationalisées, intégrées dans les systèmes existants ou tirent parti de nouvelles technologies.
- e) Contrôle qualité - la Division a créé une fonction «assurance qualité», responsable du contrôle qualité dans tous ses aspects, de l'essai des logiciels avant leur mise en circulation à la vérification de la qualité de la documentation correspondante. Une spécification plus détaillée des normes dans les accords sur le niveau de service, qui a apporté davantage de cohérence et, partant, une meilleure prévisibilité de la fourniture de services informatiques, a également contribué à l'amélioration de la qualité.
- f) Sous-traitance - la Division s'emploie à déterminer si des prestataires extérieurs peuvent fournir des services d'appui TI plus performants. Comme suite à cette analyse, le Centre international de calcul de l'ONU abrite aujourd'hui deux grands systèmes administratifs de la FAO, le Système mondial de gestion des ressources, qui est au cœur du système de planification des ressources à l'échelle de l'Organisation, et le Réseau d'information des bureaux de pays. L'analyse menée par la FAO a démontré que le Centre, en raison de sa taille, serait plus à même d'apporter l'appui requis, notamment parce qu'il fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et grâce à la qualité de ses infrastructures et à ses capacités de sauvegarde et de reprise.

Mise au point de nouveaux produits et services

264. L'exercice 2014-2015 a vu un accroissement sensible de la demande d'informations aux fins du contrôle et du suivi au niveau de l'Organisation. La Division a mis au point un ensemble d'outils de veille économique qui permettent d'obtenir un tableau de bord en temps réel de la situation financière et opérationnelle de l'Organisation en appui aux objectifs stratégiques, et d'améliorer la transparence des processus administratifs clés comme les achats, les finances, les ressources humaines et les voyages. Ces outils permettent aux responsables, à tous les niveaux de la FAO, de mieux anticiper et faire face aux éventuelles difficultés qu'ils rencontrent dans la réalisation des objectifs prioritaires de l'Organisation.

265. Au cours de l'exercice, la Division a mis en place des outils et une architecture destinés à réduire le temps et les fonds nécessaires à l'élaboration de nouveaux systèmes d'information et à garantir de manière plus efficace l'intégrité des données. Elle a également renforcé les performances du Système mondial de gestion des ressources, amélioré la qualité des données présentes dans le système et élargi ses fonctionnalités afin qu'il puisse être utilisé pour soutenir la réforme de la gestion des ressources humaines, effectuer des paiements automatiques et des rapprochements bancaires sur le terrain, et automatiser les procédures régissant les voyages autorisés. La Division a créé plus de 150 sites Internet en appui aux activités au niveau de l'Organisation, comme la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et l'Année internationale de l'agriculture familiale, ainsi que de nouvelles pages Web pour tous les bureaux régionaux et quelque 50 bureaux de pays.

Appui aux produits et services existants

266. La Division a élaboré et publié un catalogue de services reprenant l'éventail existant de produits et services informatiques. Afin de conférer une meilleure visibilité aux demandes et aux problèmes des utilisateurs, et de pouvoir mieux y répondre, elle a mis en place un point de contact unique et défini une procédure d'enregistrement des incidents et des services demandés. Ces améliorations ont permis aux responsables de la Division de mieux contrôler la vitesse à laquelle les problèmes sont réglés et les demandes satisfaites, et de disposer d'un retour d'information sur la satisfaction des utilisateurs, qui les aide à dégager des tendances et donc à mieux anticiper les demandes en matière d'amélioration des services et des systèmes informatiques.

267. Face aux tentatives régulières de percer ses défenses informatiques, la FAO a renforcé son dispositif de sécurité en ligne. La Division a repensé les politiques et directives de sécurité informatique de sorte à couvrir toutes les composantes TI dans l'ensemble des bureaux de la FAO; mis

à jour ses outils de surveillance de la sécurité; renforcé l'évaluation des risques liés à la sécurité des TI; et lancé une nouvelle campagne de sensibilisation à la sécurité des TI.

Enseignements tirés

268. Trois principaux enseignements ont été tirés du travail accompli au titre de cet objectif fonctionnel, et seront utilisés pour éclairer les activités à l'avenir:

- a) L'accent mis sur le respect du principe de responsabilité, grâce à une meilleure information et à la spécification de normes, a amélioré la performance; il fera l'objet d'une attention continue en 2016-2017.
- b) La consolidation des systèmes améliore la qualité et la fiabilité des données, et réduit le temps et les fonds nécessaires pour mettre au point de nouveaux systèmes. La Division envisagera d'autres possibilités de réduire le niveau de fragmentation des systèmes informatiques de la FAO.
- c) Les politiques, les procédures et la formation des utilisateurs en matière de sécurité informatique doivent être régulièrement mises à jour, diffusées et utilisées afin que la FAO soit dûment protégée contre les menaces informatiques, qui sont en mutation constante.

Objectif fonctionnel 10: Gouvernance, surveillance et direction de la FAO

Objet et champ d'application

269. L'objectif fonctionnel 10 sert de base pour mesurer les fonctions concernées par la gouvernance, la surveillance et la direction de la FAO. Les unités opérationnelles qui en sont chargées sont la Division de la Conférence, du Conseil et du protocole (CPA), le Bureau des affaires juridiques et de l'éthique (LEG), le Bureau du Directeur général (ODG), le Bureau de l'évaluation (OED), le Bureau de l'Inspecteur général (OIG), le Bureau de l'appui à la décentralisation (OSD) et le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP).

270. Ces fonctions aident les Membres à exercer leurs responsabilités dans la supervision de l'Organisation, et permettent d'élaborer et d'exécuter la stratégie de l'Organisation. Des mécanismes permettent d'évaluer les résultats des programmes et la santé financière de l'Organisation et de prendre éventuellement des mesures; et d'assurer une gouvernance efficace du fait qu'ils garantissent le respect des textes fondamentaux et des politiques adoptées par les Membres.

271. Les ajustements apportés au PTB 2014-2015 ont permis de rationaliser les fonctions relatives à la gouvernance, à la surveillance et à la direction de l'Organisation et ont débouché sur la suppression, en termes nets, de 11 postes et permis, comme prévu, des gains d'efficacité à hauteur de 6,09 millions d'USD.

Réalisations

272. Quatre indicateurs et cibles permettent de mesurer les résultats obtenus pour ce qui concerne le présent objectif fonctionnel. On est parvenu aux résultats voulus, ou à des résultats inclus dans la fourchette de tolérance, pour trois d'entre eux: la mise en application dans les délais prescrits des décisions issues des organes directeurs (90 pour cent), les cibles liées aux résultantes (73 pour cent) et le pourcentage de recommandations relatives à la vérification et à l'évaluation appliquées (86 pour cent).

273. La FAO n'atteint pas la cible fixée pour ce qui concerne la livraison des documents des organes directeurs dans les délais prescrits et dans les langues requises (63 pour cent alors que l'objectif était 90 pour cent), ce qui a été un problème en particulier dans le cas du Comité du programme et du Comité financier. Cette question est en cours de traitement, en concertation avec le Président indépendant du Conseil et les présidents des deux comités.

274. S'agissant des recommandations issues des vérifications et des évaluations pour lesquelles l'action convenue par la Direction a pris effet en temps voulu, le pourcentage était de 86 pour cent, soit un peu moins que les 93 pour cent visés. L'écart s'explique principalement par la mise en place, par le Bureau de l'évaluation, d'une procédure plus stricte en ce qui concerne le suivi de l'exécution de ses recommandations. De la même façon, le pourcentage de cibles de résultantes atteintes était inférieur d'un pour cent seulement à la cible de 78 pour cent.

275. L'une des principales réalisations a été l'achèvement du processus de changement transformationnel en mettant en place des mesures à l'appui de la mise en œuvre du Cadre stratégique du suivi des résultats obtenus et de l'établissement de rapports sur la base d'éléments concrets au niveau institutionnel. Tous les processus, toutes les procédures et tous les systèmes sont en place et le contrôle de la gestion a été renforcé.

Réalisations

276. La Salle plénière est équipée d'un nouveau système de vote électronique qui accroît la transparence des votes enregistrés et des votes par appel nominal. Le Portail des Membres de la FAO a été amélioré afin de faciliter l'accès aux informations relatives à la gouvernance. La traduction des documents a été davantage automatisée.

277. Des avis sur les questions juridiques, sur les textes fondamentaux et sur les questions d'éthique ont été communiqués aux organes directeurs et à la Direction afin de protéger les intérêts de l'Organisation, à court et à long termes, et de promouvoir le respect des règles, des politiques, des procédures et des normes de la FAO en matière de comportement déontologique.

278. Onze évaluations thématiques, trois évaluations de pays et 44 évaluations de projets ont permis de se pencher sur un grand nombre de questions, notamment les bureaux régionaux et bureaux sous-régionaux de la FAO, les réformes de la gouvernance, la production végétale, la coopération avec les pays à revenu intermédiaire, le passage de la phase des secours à celle des activités de développement, le module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire, le changement climatique et l'atténuation de ses effets, la diffusion des connaissances et le développement pastoral.

279. Les avis formulés par le Bureau de l'Inspecteur général à l'issu de 45 vérifications menées dans des bureaux décentralisés et de 20 vérifications de programmes ou d'initiatives institutionnelles de grande envergure, ainsi que dans le cadre des réponses apportées à plus de 50 autres demandes d'avis, ont permis de renforcer les cadres garantissant l'obligation redditionnelle, le contrôle interne, la gestion des risques, l'intégrité et la responsabilité fiduciaire de la FAO. Le Bureau a aussi conduit des enquêtes sur des allégations de fraude et autres conduites répréhensibles, telles qu'elles sont indiquées dans les rapports annuels de l'Inspecteur général présentés au Comité financier.

280. Le réseau des bureaux décentralisés a été renforcé grâce à l'ouverture ou au renforcement de quatre bureaux, à la révision des accords avec sept pays hôtes, à l'introduction d'un nouveau mécanisme d'établissement annuel de rapports, visant à accroître la transparence et à mettre en évidence les domaines dans lesquels des bureaux de pays avaient besoin d'un appui, et à l'amélioration du processus de recrutement des Représentants de la FAO (voir la *section II.D* pour de plus amples détails). Quatre visites sur le terrain ont été organisées à l'intention des représentants permanents afin qu'ils connaissent mieux les opérations menées par la FAO dans six pays.

281. La planification et le suivi des résultats de l'Organisation fondés sur des données factuelles, ainsi que l'établissement de rapports et l'obligation de rendre compte ont été normalisés et améliorés en unifiant tous les travaux de la FAO dans une chaîne de résultats commune qui comprend l'établissement de rapports sur les résultats au niveau des pays, en simplifiant les structures hiérarchiques et en rationalisant les responsabilités en ce qui concerne la gestion et la supervision des programmes stratégiques et des programmes des bureaux de pays, en rationalisant la planification et la programmation, en particulier au niveau national, afin d'axer le travail sur les questions essentielles qui permettent d'obtenir les résultats attendus et de les mesurer, en rendant les opérations menées par la FAO plus transparentes grâce à la mise au point de tableaux de bord de gestion qui intègrent des informations validées issues de sources diverses, et en renforçant les politiques à l'appui des activités de l'Organisation liées à la transparence et à la gestion des risques, ainsi que l'élaboration d'un cadre de contrôle interne et d'un cadre financier détaillé répondant mieux aux besoins actuels de la FAO.

Enseignements tirés

282. Deux grands enseignements ont pu être tirés dans le cadre des travaux réalisés au titre du présent objectif fonctionnel:

- a) le suivi interne de l'élaboration des documents des organes directeurs n'a pas produit les résultats attendus. La FAO révisera le processus afin d'accroître la fréquence à laquelle le suivi est mené et des observations sont communiquées aux unités responsables, afin de repérer plus vite les problèmes et d'améliorer la transparence;
- b) les pays à revenu intermédiaire et élevé ont bien accueilli le nouveau concept de bureaux de liaison et de partenariat. Les négociations ont souvent abouti à ce que les pays qui accueillent un bureau sur leur territoire accroissent leurs contributions en nature à son fonctionnement et, plus généralement, leur contribution à la réalisation des objectifs de la FAO.

Objectif fonctionnel 11: Administration efficiente et efficace

Objet et champ d'application

283. L'objectif fonctionnel 11 sert de base pour mesurer l'efficience et l'efficacité de la gestion et de l'administration des actifs humains, financiers et autres biens matériels et ressources de l'Organisation au moyen de six indicateurs de rendement clés assortis de cibles biennales. Les unités opérationnelles responsables étaient le Département des services internes, des ressources humaines et des finances et le Bureau des ressources humaines.

284. Les domaines d'action prioritaires au titre de cet objectif fonctionnel, au cours de l'exercice biennal écoulé, étaient les suivants: a) mise en place de mesures visant à faciliter l'établissement des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS⁴⁹; b) poursuite de la réforme des processus de travail s'agissant de leur décentralisation, de leur rationalisation et du renforcement des systèmes de suivi; et c) renforcement des capacités du personnel, en particulier dans les bureaux décentralisés.

285. L'exécution des services relatifs aux ressources humaines, aux finances et à l'administration a été rationalisée au début de l'exercice biennal, ce qui a permis de supprimer 16 postes, comme indiqué dans les Ajustements à apporter au PTB 2014-2015⁵⁰, dans le cadre des économies envisagées pour l'exercice considéré. La poursuite de la réforme des processus de travail au cours de l'exercice biennal a abouti à la formulation d'une série de propositions visant à rationaliser la gestion des ressources humaines. Ces propositions ont été approuvées dans le cadre du PTB 2016-2017⁵¹.

Réalisations

286. Six indicateurs assortis de cibles permettent de mesurer les résultats obtenus au titre de cet objectif fonctionnel. Cinq de ces cibles ont été atteintes ou se situaient dans une fourchette acceptable (*annexe 5*). La cible relative au degré de satisfaction des clients n'a pas été atteinte en ce qui concerne le Centre des services communs. Suite à la décision prise par un autre organisme des Nations Unies de décentraliser les fonctions administratives internes à Budapest, le nombre de postes vacants auprès du Centre des services communs de la FAO dans la ville hongroise a augmenté de manière significative, ce qui a déterminé un allongement des délais de traitement et une baisse de qualité des services. Un projet de réaménagement structurel du Centre des services communs, visant à régler la question des mouvements de personnel, est en cours d'exécution en 2016.

287. S'agissant de la représentation géographique, les résultats obtenus se situaient dans une fourchette acceptable, tout en restant néanmoins inférieurs à la cible (*annexe 2*). Trois facteurs ont contribué à cet échec partiel: une définition plus stricte des membres du personnel dont tenir compte aux fins du calcul de la répartition géographique; l'adhésion de trois nouveaux États Membres; et le nombre de postes vacants. Certains ajustements adaptés au caractère cyclique des postes vacants, ajoutés aux mesures déjà prises, en particulier la réduction des délais de recrutement, permettront de remédier à ce problème. Par ailleurs, pour mieux cibler les pays sous-représentés et les pays non représentés, l'Organisation mise sur la diffusion des avis de vacance de postes, en partenariat avec les instituts professionnels et les universités, et sur le Programme des jeunes cadres.

288. On constate des améliorations tangibles et significatives au niveau des opérations de la FAO principalement dans les trois domaines suivants: renforcement de l'information au Siège et dans les bureaux décentralisés; rationalisation des processus et réduction connexe des coûts; et renforcement des contrôles internes dans les bureaux décentralisés.

Renforcement de l'information au Siège et dans les bureaux décentralisés

289. En 2015, le Commissaire aux comptes a émis une opinion inchangée, c'est-à-dire sans réserve, concernant les états financiers de la FAO pour 2014, les premiers à être établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS)⁵². La conformité aux

⁴⁹ Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

⁵⁰ CL 148/3 paragraphe 109.

⁵¹ C 2015/3, paragraphes 98 à 103.

⁵² C 2015/5A et C 2015/5B.

normes IPSAS atteste non seulement une information financière de meilleure qualité, plus facilement comparable et plus crédible, mais aussi la mise à niveau réussie des systèmes financiers de la FAO et des processus connexes, au niveau mondial, visant à permettre à l'Organisation d'assurer une gestion financière plus rigoureuse et de mieux protéger ses actifs.

290. Ces améliorations ont également permis d'élargir l'éventail des informations disponibles pour le personnel et les fonctionnaires de haut niveau de la FAO et, partant, d'assurer une plus grande transparence et d'améliorer la planification, donnant ainsi à la direction les moyens d'anticiper les problèmes et de réagir plus rapidement et avec davantage de fermeté lorsqu'ils surviennent. Les rapports de suivi et les rapports d'anomalies établis au cours de l'exercice biennal portent sur des sujets aussi divers que les achats, la gestion des paiements et des contrats, la santé au travail et d'autres aspects importants aux fins de la gestion des ressources humaines, tels que la représentation géographique et l'équilibre hommes-femmes, les prévisions relatives aux départs à la retraite, le recrutement et les mouvements de personnel. Une qualité plus élevée de l'information et un meilleur accès à celle-ci constituent un élément important du cadre de contrôle interne mis au point au cours de l'exercice biennal.

Rationalisation des processus et réduction connexe des coûts

291. Comme au cours des exercices précédents, la FAO a mis au point des mesures visant à réduire le coût des intrants et à simplifier les procédures. S'agissant de la gestion des ressources humaines, la procédure de rationalisation a permis de réduire de près d'un tiers les délais de recrutement, qui sont passés de 303 jours en 2012 à 118 jours en 2015. D'autre part, la normalisation et l'automatisation des processus, y compris la mise au point de procédures opérationnelles normalisées, ont porté principalement sur les tâches administratives, améliorant ainsi la fiabilité et la qualité des produits. Un nouvel outil de planification électronique permet de centraliser les besoins du Siège en matière d'achats et donc de réduire les coûts de transaction. La tâche des soumissionnaires en est aussi facilitée, s'agissant de recenser les possibilités de marchés, de les saisir et de suivre le processus. Dans le cadre de la réduction de l'impact de l'Organisation sur l'environnement et de la recherche d'économies, le nouvel éclairage de couloir a été installé et des mesures visant à améliorer la gestion des déchets et à réaliser d'autres économies d'énergie ont également été mises en place.

Renforcement des contrôles internes dans les bureaux décentralisés

292. Le niveau de conformité aux règles et règlements de la FAO, en particulier au sein du réseau des bureaux décentralisés, a été un sujet de préoccupation constant. Pour y remédier, l'Organisation s'est employée à :

- a) assurer une meilleure compréhension des processus de travail de la FAO et de ses systèmes d'appui, tels que le Système mondial de gestion des ressources (GRMS), en misant sur un programme de formation intensive dispensée sur place et portant sur l'exécution des projets, en recourant à la téléconférence, en diffusant des bulletins d'information et en apportant un soutien direct;
- b) élargir la gamme des formations dispensées régulièrement au personnel des bureaux décentralisés, afin que les employés en poste dans les pays puissent avoir les mêmes possibilités d'accès à l'apprentissage et à la formation que le personnel du Siège. Cette démarche a eu pour effet immédiat de faire augmenter de 20 pour cent le volume des séances de formation virtuelle;
- c) faire en sorte que les politiques et les procédures administratives soient plus accessibles aux utilisateurs et mieux adaptées à leurs exigences, partout dans le monde, et cela grâce au Manuel en ligne de la FAO;
- d) renforcer les capacités techniques et d'encadrement en facilitant la mobilité du personnel. En 2014-2015, 96 fonctionnaires ont changé de lieu d'affectation, passant principalement du Siège aux bureaux décentralisés, contre 15 pendant la période de référence 2010-2011; et

- e) décentraliser les compétences techniques en matière d'achats pour mieux gérer les achats complexes et volumineux et renforcer les capacités locales en misant sur la formation, l'accompagnement et la mise au point des procédures.

293. Parallèlement à cela, l'Unité médicale a aidé les gestionnaires et le personnel à continuer de travailler en toute sécurité et de manière productive dans les zones à haut risque, notamment lors de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. Un soutien a aussi été fourni aux fonctionnaires afin de leur donner les moyens de faire face aux risques d'ordre sanitaire liés à leurs activités dans d'autres lieux d'affectation difficiles.

294. Ces systèmes de contrôle interne, joints à un suivi plus efficace et aux mesures mises en place pour assurer la conformité aux normes IPSAS (voir plus haut), ont permis d'obtenir des améliorations concrètes s'agissant du respect des règles et règlements de la FAO, notamment dans les bureaux décentralisés. D'autres améliorations sont prévues dès que la nouvelle politique de gestion des ressources humaines prendra effet, grâce à une responsabilité personnelle accrue (et à ses conséquences) en termes de résultats et de perfectionnement et à une stratégie d'intervention en cas de résultats inférieurs aux attentes.

Enseignements tirés

295. Trois principaux enseignements ont été tirés du travail accompli au titre de cet objectif fonctionnel, et seront utilisés pour éclairer les activités à l'avenir:

- a) le personnel administratif formé par la FAO est apprécié par les autres organismes des Nations Unies. L'Organisation mettra au point des plans d'urgence et renforcera la coordination avec les autres organismes des Nations Unies, en tirant parti de l'expérience acquise à Budapest dans la gestion du Centre des services communs, afin d'éviter à son personnel toute incidence opérationnelle négative découlant d'une augmentation soudaine de la demande. Cette collaboration plus étroite devrait également permettre de recenser les domaines d'intérêt commun, notamment les installations communes, les télécommunications et les services d'appui informatique;
- b) une meilleure information en matière de gestion, une plus grande mobilité du personnel, en particulier du Siège vers les bureaux décentralisés, une responsabilisation accrue et le recours à divers moyens de communication pour renforcer les capacités devraient permettre d'améliorer la mise en œuvre de mécanismes de contrôle à la fois économiques et efficaces sur le terrain;
- c) l'analyse fondée sur les risques a permis d'assurer une meilleure sensibilisation au problème de l'entretien indispensable des locaux du Siège de la FAO à Rome et de faciliter l'établissement des priorités d'action dans ce domaine et la mobilisation de l'appui nécessaire, en faisant en sorte que la question fasse l'objet d'un débat au plus haut niveau entre l'Organisation et le Gouvernement italien.

Chapitre 13: Dépenses d'équipement

296. La résolution 10/2003 de la Conférence a créé le dispositif des dépenses d'équipement pour intégrer la planification de ces dépenses dans le cadre budgétaire et financier de la FAO. Les dépenses d'équipement de la FAO permettent d'obtenir une infrastructure et un environnement fonctionnel plus efficaces et plus performants pour répondre aux besoins de l'Organisation s'agissant des activités et de la réalisation des objectifs stratégiques. Trois catégories de dépenses d'équipement figuraient dans le PTB 2014-2015: i) les technologies de l'information et le partage des connaissances; ii) les systèmes d'appui opérationnel et administratif; et iii) les infrastructures et l'équipement.

297. Fin 2013, la FAO a revu les critères d'approbation des propositions de dépenses d'équipement. Les nouveaux critères ont amené une plus grande rigueur dans l'évaluation de la qualité des investissements qu'impliquent les propositions de dépenses d'équipement, en particulier concernant leur importance pour l'Organisation, les avantages et coûts mesurables, l'horizon temporel et les risques. Les unités administratives ont dès lors formulé des propositions de meilleure qualité qui répondaient à ces critères plus stricts. Les changements ont eu néanmoins trois conséquences: i) la formulation et l'approbation des projets de dépenses d'équipement ont demandé plus de temps que par le passé; ii) en 2014-2015, la mise en œuvre au titre des dépenses d'équipement a été moins conséquente que lors d'exercices antérieurs; et iii) certains projets ont démarré plus tard dans l'exercice et seront achevés en 2016. En outre, comme indiqué au titre de l'objectif fonctionnel 9, la rationalisation des capacités informatiques a entraîné une réduction des futurs besoins en investissement dans l'infrastructure et les systèmes informatiques.

298. Deux indicateurs et cibles mesurent la performance du dispositif des dépenses d'investissement, et tous deux ont été atteints (*annexe 5*). Les principales réalisations sont décrites ci-dessous.

Technologies de l'information et partage des connaissances

299. Trois projets, lancés pour améliorer les technologies de l'information et le partage des connaissances, seront achevés en 2016. Ils concernent: i) la mise au point d'un tableau de bord qui permettra à la direction d'avoir une vue améliorée, en temps réel, des progrès accomplis pour obtenir les résultats de l'Organisation; ii) le développement d'un système de gestion automatisée de documents qui facilitera l'accès aux produits normatifs et aux documents de gouvernance de la FAO sur diverses plateformes numériques; et iii) le renforcement et l'extension du système statistique opérationnel de la FAO, qui vise à couvrir tous les domaines statistiques de l'Organisation, notamment ceux qui découlent des objectifs stratégiques.

Services d'appui opérationnel et administratif

300. Sur les deux projets financés pour améliorer les services d'appui opérationnel et administratif, le projet visant à améliorer les systèmes administratifs de l'Organisation a été achevé au cours de l'exercice biennal en respectant les délais et les contraintes budgétaires. Le projet a atteint ses objectifs, qui étaient d'appuyer la rationalisation, l'automatisation et l'intégration des processus administratifs, de mettre en place des processus et de produire les rapports nécessaires à la préparation en temps voulu des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS⁵³, et de contrôler le respect des normes administratives de l'Organisation. Le projet visant à améliorer les infrastructures des technologies de l'information pour la gestion des ressources humaines devrait être achevé au début de 2016.

Infrastructures et équipement

301. Trois projets d'infrastructures et d'équipement ont été achevés en respectant les délais et les contraintes budgétaires: i) la création d'un système de messagerie électronique unifié pour tous les bureaux de la FAO dans le monde entier, pour améliorer la sécurité informatique, réduire les coûts d'exploitation et faciliter la collaboration entre les bureaux ainsi que la migration vers de futures plateformes de messagerie électronique; ii) une mise à niveau du système mondial de gestion des ressources pour résoudre des problèmes fonctionnels et opérationnels, améliorer la qualité des données

⁵³ Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

et stabiliser la plateforme à un niveau de version qui permettra au fournisseur d'assurer une assistance technique de qualité; et iii) l'amélioration des infrastructures de la Salle plénière pour accueillir quatre nouveaux membres, renforcer le respect des règles de sécurité et installer des prises électriques supplémentaires pour que les membres utilisent des appareils électroniques portables.

Enseignements tirés

302. Le premier enseignement tiré est que la participation en amont et constante des parties prenantes aux activités visant à recenser et évaluer des options, élaborer l'approche et le suivi, et ajuster la mise en œuvre a permis d'éviter des problèmes potentiels et de recentrer constamment les projets sur les besoins réels de l'Organisation.

Chapitre 14: Dépenses de sécurité

Objet et champ d'application

303. Le Compte des dépenses de sécurité, qui relève du chapitre budgétaire 14, sert de base pour déterminer dans quelle mesure l'environnement de travail au Siège et dans les bureaux décentralisés est sûr et sécurisé. Les unités fonctionnelles qui en étaient responsables pendant l'exercice biennal étaient, d'une part, l'Unité de la sécurité au Siège (Département des services internes) – qui veillait à la sécurité des locaux et des employés du Siège, à Rome, prête un appui au Directeur général dans sa tâche de Fonctionnaire chargé de la sécurité en Italie, et assure la liaison et la coordination avec le Gouvernement hôte et le Département de la sûreté et de la sécurité – et, d'autre part, l'Unité de la sécurité sur le terrain – sous l'autorité du Directeur général adjoint (Opérations) – qui veillait à la sécurité du personnel dans les bureaux décentralisés.

304. Au début de l'exercice biennal, les efforts de rationalisation en cours ont conduit à la suppression de 10 postes au sein de l'Unité de la sécurité au Siège. Sur la base de l'expérience acquise au cours de l'exercice et afin de pouvoir assurer la sécurité à la fois au Siège et dans les bureaux décentralisés de manière plus flexible, la suppression de neuf postes vacants relevant des services généraux au sein de l'Unité de la sécurité au Siège a été approuvée dans le PTB 2016-2017; en outre, l'Unité de la sécurité au Siège et l'Unité de la sécurité sur le terrain ont fusionné de manière à constituer un service de sécurité unique, placé sous l'autorité directe du Directeur général adjoint (Opérations) (voir les ajustements à apporter au PTB 2016-2017 qui ont été approuvés). Par ailleurs, des directives ont été élaborées afin de veiller à ce que les contributions ordinaires et les contributions volontaires permettent de financer toutes les dépenses de sécurité.

Réalisations

305. Sur les cinq cibles et indicateurs servant à mesurer l'exécution au titre du chapitre relatif aux dépenses de sécurité, quatre ont été atteints. En effet, seul l'indicateur basé sur le pourcentage de membres du personnel ayant suivi récemment le programme de formation à la sécurité (indicateur 14.1.A) a enregistré un résultat insuffisant: il s'est établi à 40 pour cent, bien loin des 100 pour cent requis, principalement parce qu'aucune information complète et fiable n'était disponible avant le début de 2015. Quand elle a eu connaissance du faible taux de participation à la formation, la FAO a fait traduire le matériel pédagogique dans d'autres langues et l'a rendu plus accessible. De plus, elle a envoyé un rappel personnalisé à tous les fonctionnaires n'ayant pas encore suivi la formation. En parallèle, elle a fourni une liste des fonctionnaires concernés aux directeurs, aux représentants de la FAO et aux représentants régionaux, en leur rappelant leurs responsabilités d'encadrement en matière de sécurité du personnel. Ces mesures ont permis d'accroître le taux de participation à la formation et seront désormais appliquées à titre permanent.

306. Les services de sécurité du Siège ont assuré à l'Organisation un environnement de travail sûr et sécurisé avec, outre les activités habituelles liées à la sécurité, la couverture de manifestations de grande notoriété.

307. Par ailleurs, les services de sécurité de la FAO sur le terrain ont géré 237 incidents liés à la sécurité: vols, cambriolages, agressions mineures, dommages matériels et accidents de la circulation principalement. Bien que le terrorisme demeure un risque important dans certaines régions du monde, ce sont les accidents de la circulation qui sont la cause des incidents liés à la sécurité les plus graves auxquels le personnel de la FAO est confronté sur le terrain. La priorité a été la mise en place d'une infrastructure destinée à prévoir les incidents liés à la sécurité sur les lieux d'affectation qui présentent les risques les plus élevés, et à y répondre. Dans ces endroits (République centrafricaine et Syrie), la FAO a déployé des professionnels de la sécurité de niveau international, qui sont secondés par des agents recrutés sur place. Pendant l'année, l'Unité de la sécurité sur le terrain a donné des conseils sur les questions de sécurité des interventions dans les situations d'urgence de niveau 3 (République centrafricaine, Soudan du Sud et Yémen) et de la planification et de l'intervention face aux catastrophes naturelles et à celles provoquées par les hommes; en outre, l'Unité a tenu la direction informée au sujet des risques liés à la sécurité sur le terrain. Elle a aussi renforcé la protection du

personnel dans le monde entier, en améliorant la conformité des bureaux décentralisés de la FAO avec les normes de sécurité du système des Nations Unies.

Enseignements tirés

308. À tous les niveaux de l'Organisation, les directeurs et le reste du personnel ont besoin d'informations ponctuelles et adéquates afin de pouvoir assumer leurs responsabilités et demander des comptes à leurs subordonnés directs dans le domaine de la sécurité. À cause de l'existence de deux unités distinctes chargées respectivement de la sécurité au Siège et de la sécurité sur le terrain, les ressources, les responsabilités et la filière hiérarchique étaient morcelées. La fusion de ces unités sous l'autorité du Directeur général adjoint (Opérations) à partir du 1^{er} janvier 2016 a permis de remédier au problème.

C. Programme de coopération technique (PCT)

Objet et domaines d'activité

309. Le Programme de coopération technique (PCT) permet à la FAO de faciliter l'accès des États Membres aux connaissances et à l'expertise technique de l'Organisation dans tous les domaines couverts par le Cadre stratégique grâce aux ressources du Programme ordinaire. Les priorités définies dans les cadres de programmation par pays (CPP) orientent l'utilisation des ressources du PCT au profit d'une assistance technique qui est régie par la demande et vise à répondre aux besoins des pays, à promouvoir le changement, à encourager le renforcement des capacités et à contribuer à la mobilisation de ressources. Les projets du PCT doivent être rentables, aboutir à des résultats immédiats et tangibles, et catalyser des évolutions au service du développement.

Renforcement de l'appui du PCT dans les domaines considérés comme prioritaires par les Membres – Principales réalisations de l'exercice biennal

310. Les mesures approuvées par le Conseil à sa cent quarante-huitième session (décembre 2013) ont été mises en œuvre en 2014 et 2015. Elles permettent d'ajuster le PCT aux changements transformationnels de la FAO et de veiller à l'amélioration de la programmation, du suivi et de l'exécution du PCT afin de mieux adapter la réponse de l'Organisation aux priorités des pays, d'obtenir des résultats et de renforcer les effets. Plus particulièrement:

- a) *L'utilisation des CPP comme point d'entrée* pour la hiérarchisation des activités d'assistance technique du PCT, en accord avec les priorités nationales et le Cadre stratégique de la FAO, a été intégrée au manuel révisé du PCT publié en 2015. En parallèle, les directives relatives au PCT ont été modifiées de manière à inclure une annexe indiquant les produits de la matrice de résultats du PCT auxquels l'aide au développement fournie par le PCT peut contribuer. Les contributions potentielles du PCT qui sont mentionnées dans les CPP constituent une liste indicative des projets du PCT et se trouvent améliorées par une procédure d'approbation simplifiée et plus rapide. Depuis mai 2015, tous les nouveaux CPP contiennent une liste indicative des projets du PCT en annexe.
- b) Un processus visant à *mieux aligner le PCT sur le Cadre stratégique* a été mis en place. De la conception jusqu'à l'approbation définitive, les projets engagés dans la filière sont passés au crible de manière à ce qu'ils soient alignés sur le Cadre stratégique et ses objectifs stratégiques. En outre, on a continué à mettre l'accent sur la parité hommes-femmes, qui est un thème transversal du Cadre stratégique. Tous les projets du PCT sont soumis à une analyse des questions de parité hommes-femmes au moment de leur formulation. De plus, des marqueurs de l'égalité hommes-femmes permettent aux représentants de la FAO de suivre la contribution des projets du PCT à la concrétisation progressive de l'égalité des sexes au niveau des pays.
- c) *Les procédures du PCT ont été simplifiées et harmonisées* avec les orientations internes concernant le cycle des projets. Plus particulièrement, le manuel du PCT a été révisé de manière à simplifier et à harmoniser les procédures, de la définition des projets au rapport final, en passant par la formulation, l'examen préalable et l'approbation. Il fait désormais partie intégrante du guide de la FAO sur le cycle des projets, ce qui permet aux utilisateurs de se référer à une source unique.
- d) L'Organisation a lancé des *initiatives d'apprentissage et d'appui* afin de faciliter l'application des procédures révisées par les bureaux décentralisés. Parmi ces initiatives figurent: i) l'appui continu prêté par des pairs aux chargés de la formulation de projets et la fourniture de conseils généraux aux bureaux décentralisés; ii) des ateliers de renforcement des capacités et des séances d'information au niveau régional qui visent à présenter les outils et le matériel d'orientation améliorés, y compris en vue de faire progresser l'égalité des sexes dans les CPP et le cycle des projets; iii) la conception d'outils d'apprentissage ciblés, notamment d'un module d'apprentissage en ligne à l'intention du personnel de tous les lieux d'affectation dans le cadre du programme des représentants de la FAO et de la plateforme d'apprentissage communautaire.

Aperçu des projets approuvés et de leur exécution

311. Pendant l'exercice biennal, 501 projets du PCT pour un total de 145,7 millions d'USD ont été approuvés, comme l'indique le *tableau 4*, contre 438 projets pour un montant de 119,9 millions d'USD en 2012-2013. Globalement, le taux d'approbation et le nombre de projets approuvés ont augmenté de 11 pour cent et 8 pour cent, respectivement, par rapport à l'exercice biennal précédent. Il convient de noter que 68 pour cent des allocations budgétaires approuvées sont destinées aux projets nationaux.

Tableau 4: Projets du PCT approuvés en 2014-2015, par échelon géographique

Type de projet du PCT	Budget total (en millions d'USD)	Nombre de projets	Budget moyen par projet (en milliers d'USD)	Pourcentage du budget total approuvé
Échelon national	99,8	302	331	68
Échelon sous-régional	8,8	23	384	6
Échelon régional	12,1	34	354	8
Échelon interrégional	2,4	6	397	2
Fonds du PCT*	22,6	136	167	16
Total	145.7	501	291	100

* Comprend quatre fonds sous-régionaux et neuf fonds régionaux du PCT.

312. La répartition des ressources du PCT approuvées par région de la FAO est indiquée dans le *tableau 5*.

Tableau 5: Ventilation par région des ressources allouées au PCT

Région	Budget total (en millions d'USD)	Nombre de projets	Pourcentage du budget total approuvé
Afrique	61,1	194	42
Proche-Orient	12,7	41	9
Asie et Pacifique	30,8	118	21
Europe	14,0	47	9
Amérique latine et Caraïbes	24,7	95	17
Échelon interrégional	2,4	6	2
Total	145.7	501	100

313. Les projets du PCT concernent à la fois l'aide au développement et l'aide d'urgence. La répartition par catégorie d'intervention est indiquée dans le *tableau 6*.

Tableau 6: Projets du TCP approuvés en 2014-2015, par catégorie

Catégorie de projet	Budget total (en millions d'USD)	Nombre de projets
Aide d'urgence	27,4	61
Aide au développement	95,7	304
Fonds du PCT	22,6	136
Total	145,7	501

- a) *Aide d'urgence*: Compte tenu du caractère imprévisible des catastrophes, des menaces et des crises, la demande d'aide d'urgence peut varier d'un exercice biennal à l'autre. Pendant l'exercice 2014-2015, 61 projets d'urgence ont été approuvés, pour un montant total de 27,4 millions d'USD. En comparaison, il y en avait eu 31 (montant total: 13,7 millions d'USD) en 2012-2013 et 43 (montant total: 17,4 millions d'USD) en 2010-2011. Les projets approuvés concernaient tout particulièrement les maladies et les ravageurs transfrontières (grippe aviaire, virus Ébola, infestations d'acridiens, fièvre aphteuse, peste des petits ruminants, etc.), ainsi que les sécheresses et les inondations (El Niño et conséquences des cyclones, par exemple).
- b) *Aide au développement*: En 2014-2015, 304 projets d'un montant total de 95,7 millions d'USD ont été approuvés au titre de l'aide au développement.
- c) Le Fonds du PCT, qui sert à répondre aux besoins pressants en matière de développement au niveau des pays en mettant à disposition une expertise technique essentielle, en élaborant des propositions de projet et des documents afin d'interagir avec les partenaires fournisseurs de ressources et en renforçant la planification des projets, a permis de financer 136 projets (montant total: 22,6 millions d'USD).

314. Grâce aux processus de mise en œuvre rationalisés, aux outils de suivi améliorés, aux efforts de renforcement des capacités, à une mise en œuvre plus efficace, à un suivi de l'exécution plus performant et à une surveillance accrue, le volume d'exécution a atteint 125,8 millions d'USD en 2014-2015, contre 99,5 millions en 2012-2013. La répartition de l'aide du PCT apportée au cours de l'exercice biennal⁵⁴, par catégorie d'interventions, est indiquée dans le *tableau 7*.

Tableau 7. Exécution du PCT en 2014-2015, par catégorie de projet

Catégorie de projet	En millions d'USD	En pourcentage
Aide d'urgence	26,3	20,9
Aide au développement	82,5	65,6
Fonds du PCT	17,0	13,5
Total	125,8	100,0

Vue d'ensemble de la contribution du PCT et alignement sur le Cadre stratégique

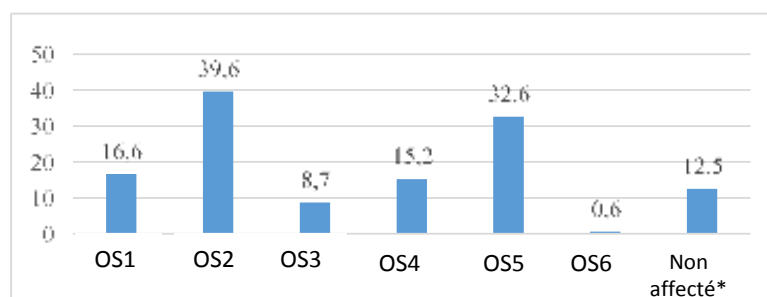
315. La répartition de l'aide du PCT par objectif stratégique est indiquée dans le tableau 8 et à la figure 3. Le volume d'exécution a dépassé les 57 pour cent au titre de deux objectifs stratégiques: *Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches (OS 2)* et *Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise (OS 5)*.

⁵⁴ Exécution des projets approuvés au regard des ouvertures de crédits pour 2012-2013 et 2014-2015.

Tableau 8: Exécution du PCT en 2014-2015, par objectif stratégique

Objectif stratégique	Exécution en 2014-2015 (en millions d'USD)	Pourcentage d'exécution du total
1 Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	16,6	13,2
2 Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches	39,6	31,5
3 Réduire la pauvreté rurale	8,7	6,9
4 Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces	15,2	12,1
5 Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise	32,6	25,9
Objectif 6 Qualité, connaissances et services techniques, y compris le thème transversal de la parité hommes-femmes	0,6	0,5
Non affecté*	12,5	9,9
Total	125,8	100,0

* Projets approuvés pendant l'exercice biennal 2012-2013 (exécution en 2014-2015) qui n'ont pas encore été alignés sur le nouveau Cadre stratégique.

Figure 3: Exécution du PCT en 2014-2015, par objectif stratégique/fonctionnel (en millions d'USD)

* Projets approuvés pendant l'exercice biennal 2012-2013 (exécution en 2014-2015) qui n'ont pas encore été alignés sur le nouveau Cadre stratégique.

Enseignements tirés

316. Suite à l'introduction de nouvelles mesures visant à améliorer le PCT, on a observé les évolutions suivantes au cours de l'exercice biennal 2014-2015:

- Les ressources du PCT ont été utilisées d'une manière de plus en plus stratégique et intégrée, ce qui a permis aux bureaux régionaux de mieux planifier leur appui technique et opérationnel en réponse aux besoins des pays grâce à la liste indicative des projets figurant dans les nouveaux CPP;
- Le PCT sert de plus en plus de catalyseur, notamment pour élaborer des projets à grande échelle financés par des partenaires fournisseurs de ressources, ce qui permet d'accroître l'aide apportée au titre des priorités nationales;
- La surveillance et l'exécution des projets ont été améliorées grâce à l'alignement du PCT et des procédures du cycle des projets, et associées à des mesures accrues de suivi et de renforcement des capacités.

317. Pendant l'exercice biennal 2016-2017, la FAO continuera de mettre l'accent sur la planification stratégique du PCT de manière à prêter un appui au titre des priorités convenues dans les CPP, sur le renforcement des capacités des bureaux décentralisés de planifier et de gérer les ressources du PCT par des initiatives de renforcement des capacités et d'apprentissage, sur la surveillance renforcée de la mise en œuvre des projets et sur l'utilisation permanente du PCT pour conclure des partenariats supplémentaires, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

D. Réseau de bureaux décentralisés

318. Aujourd'hui plus que jamais, la FAO s'efforce de cibler ses activités au niveau des pays et d'augmenter leur impact. La chaîne de résultats de la FAO est axée sur les résultats visibles obtenus dans les États Membres, et les unités à tous les niveaux opérationnels (Siège, bureaux régionaux et sous-régionaux, et bureaux de pays) travaillent ensemble et en coordination avec d'autres partenaires afin d'apporter une valeur ajoutée aux efforts déployés par les Membres pour réaliser les objectifs nationaux et mondiaux.

319. Les bureaux décentralisés de la FAO, établis dans plus de 120 pays, ont à cet égard un rôle essentiel à jouer. Dans cette optique, la FAO les a associés plus étroitement à la mise en œuvre du Cadre stratégique et à sa chaîne de résultats; comme les autres unités, ils font désormais rapport sur un ensemble commun de produits prioritaires qui permettront d'obtenir les résultats présentés ailleurs dans ce rapport.

320. Cela étant, le réseau de bureaux décentralisés a besoin d'être renforcé pour répondre à ces nouvelles attentes, dans cinq domaines principaux: i) couverture géographique; ii) programmation effectuée par les bureaux de pays; iii) délégations de responsabilités et de pouvoirs et autonomisation; iv) responsabilité et contrôle interne; et v) recrutement et information des Représentants de la FAO

Couverture géographique

321. L'Organisation entend renforcer sa présence dans les pays en développement, pour autant que le programme actuel ou potentiel le justifie, que l'État Membre en question en soit d'accord et que ce changement n'ait pas d'incidence sur les dépenses financées au titre des ressources inscrites au budget du Programme ordinaire. Dans le cadre de cet objectif, la FAO a ouvert ou renforcé quatre bureaux durant l'exercice biennal, en Azerbaïdjan, au Cameroun, en Guinée équatoriale et au Kazakhstan.

322. La FAO étudie actuellement avec ses organes directeurs différentes options afin de parvenir à une couverture géographique appropriée du réseau de bureaux décentralisés dans son ensemble et d'adapter la taille, la composition et les modalités de financement de chaque bureau à ses perspectives d'action dans les pays concernés pour contribuer à la réalisation de ses objectifs et de ceux des gouvernements nationaux. Cet examen, par sa portée et ses critères, s'intéresse aux possibilités de tirer parti des effectifs des bureaux décentralisés et de l'emplacement des bureaux régionaux et sous-régionaux pour développer et exploiter plus efficacement les partenariats avec les organisations régionales d'intégration économique, les organisations de la société civile et le secteur privé, et pour élargir le recours à la coopération Sud-Sud.

Programmation effectuée par les bureaux de pays

323. La FAO a revu la manière dont ses Représentations définissent leurs priorités à moyen terme dans leur cadre de programmation par pays. Cette révision a apporté une plus grande cohésion stratégique à la programmation des bureaux décentralisés en intégrant les résultats prévus par pays dans les priorités régionales et les résultats de l'Organisation; en reliant plus étroitement ces résultats aux activités de développement du système des Nations Unies; en définissant des priorités et des cibles concertées pour la mobilisation de ressources et les partenariats à l'échelle nationale; en incorporant la mise en œuvre, le suivi et la communication d'informations dans les procédures existantes de l'Organisation afin d'améliorer le contrôle de la gestion; et en réduisant les coûts de transaction grâce à la rationalisation et à la simplification des procédures de formulation, de révision, d'approbation et de compte rendu des programmes.

Délégations de responsabilités et de pouvoirs et autonomisation

324. La FAO a poursuivi son processus de délégation de responsabilités et de pouvoirs aux bureaux décentralisés afin de renforcer la capacité des bureaux situés en première ligne de répondre avec souplesse et rapidité à l'évolution des circonstances et des attentes. Les bureaux décentralisés se sont ainsi vu accorder davantage de pouvoirs et de responsabilités dans le recrutement local du personnel des services généraux et des cadres nationaux et dans la prise de décision aux premiers stades de l'élaboration des projets extrabudgétaires. S'agissant des achats, la FAO a renforcé les capacités locales

par la formation, le coaching et l'élaboration de procédures et par le détachement de spécialistes dans les bureaux effectuant des opérations d'achat complexes et en grand volume.

Responsabilité et contrôle interne

325. La FAO a renforcé les lignes de responsabilité et le contrôle interne des bureaux décentralisés compte tenu des pouvoirs accrus délégués à ces derniers et de leur rôle plus important dans la mise en œuvre du Cadre stratégique. En 2015, la FAO a publié des directives applicables aux rapports annuels par pays 2014, afin que la forme et le contenu de ces documents soient davantage en phase avec les besoins d'information des gouvernements hôtes et des dirigeants de la FAO. Les bureaux sous-régionaux et régionaux se sont servis des rapports par pays pour convenir de priorités communes destinées à améliorer les résultats des bureaux de pays. Les bureaux régionaux et le Siège ont également analysé les rapports afin de mettre en évidence les problèmes courants et récurrents aux niveaux régional et mondial. Au niveau mondial, ils ont défini 25 actions complémentaires à partir des rapports annuels par pays 2014, sur lesquelles 11 (44 pour cent) étaient déjà achevées en février 2016.

326. La FAO a également amélioré la transparence du fonctionnement des bureaux décentralisés, en exploitant les données à sa disposition pour comparer les résultats des bureaux décentralisés par rapport aux normes définies, et entre bureaux. Ces mesures, conjuguées à une formation ciblée, commencent à avoir des effets mesurables sur l'efficacité et la conformité aux normes des opérations des bureaux décentralisés, notamment en ce qui concerne les activités extrabudgétaires. Des administrateurs (finances) sont en cours de recrutement et seront détachés pour venir renforcer les capacités dont les bureaux régionaux disposent pour superviser et appuyer les activités financières des bureaux décentralisés.

Amélioration du contrôle sur les projets de terrain par la formation et la responsabilité

L'examen effectué à la fin de l'année 2014 a mis en évidence des problèmes dans la gestion opérationnelle des projets extrabudgétaires. Certains directeurs de projet avaient du mal à comprendre pleinement les exigences des donateurs et à y répondre, et trop de projets nécessitaient une intervention de gestion, en raison d'un faible taux de dépenses, d'un dépassement de crédits, de rapports de clôture en retard ou d'actions qui restaient à effectuer pour clore administrativement les projets.

L'examen des causes sous-jacentes a débouché sur une approche en trois volets. Premièrement, la FAO a communiqué aux bureaux régionaux des données montrant dans quelle mesure les Représentations respectaient les normes de l'Organisation, en précisant les projets qui nécessitaient d'urgence des mesures correctives. Le point de mire a ainsi été déplacé de la Représentation de la FAO aux superviseurs du bureau régional, et la responsabilité de rendre compte de l'exécution des mesures correctives a été alignée sur la ligne hiérarchique, renforçant ainsi l'effet incitatif.

Deuxièmement, une équipe du Siège, avec l'appui de cofacilitateurs dans les bureaux régionaux et au moyen d'ateliers prolongés par le soutien d'un spécialiste sur place, a travaillé avec plus de 400 membres du personnel opérationnel et du personnel de supervision de l'ensemble du réseau de bureaux décentralisés et du Siège afin d'améliorer leur compréhension des objectifs, procédures et outils de leurs processus et de les aider à rationaliser et à recadrer leurs pratiques professionnelles. Parallèlement, la FAO a élaboré un cours en ligne sur la responsabilité budgétaire et les notions élémentaires relatives au cycle des projets, qu'elle a mis à la disposition de tous les membres du personnel, quel que soit leur lieu d'affectation.

Enfin, des mécanismes destinés à répondre aux besoins spécifiques des bureaux décentralisés ont été mis sur pied. Un spécialiste a été recruté pour surveiller la conformité avec les accords de projet complexes et dispenser des conseils sur le sujet, et des procédures ont été élaborées pour introduire les innovations liées aux projets fondés sur des contributions en espèces, et gérer et suivre des groupes de projets.

Fin 2015, les résultats avaient commencé à s'améliorer: le nombre de projets nécessitant d'urgence des mesures correctives avait diminué de plus d'un tiers.

Recrutement et information des Représentants de la FAO

327. Le Bureau de l'Inspecteur général a constaté que l'amélioration du niveau des Représentants de la FAO avait largement contribué au récent renforcement du contrôle interne dans les bureaux décentralisés. S'appuyant sur cette réussite, la FAO a continué d'affiner ses procédures de sélection des Représentants. L'Organisation a en outre redéfini le processus d'information et d'intégration des nouveaux Représentants afin de leur permettre de déterminer plus rapidement les priorités programmatiques et stratégiques nécessitant un appui du bureau régional ou du Siège.

Enseignements tirés

328. Le contrôle de la gestion des projets extrabudgétaires s'améliore grâce aux efforts soutenus consentis pour développer les compétences techniques, simplifier les procédures, tenir compte des besoins et des problèmes des bureaux décentralisés, exploiter les informations en vue de rendre les opérations transparentes pour les superviseurs et renforcer les lignes de responsabilité.

E. Fonds multidisciplinaire

329. Le Fonds multidisciplinaire permet de renforcer la collaboration entre les disciplines et entre les différents services de la FAO, afin d'accroître l'efficacité de l'Organisation dans ses domaines d'action prioritaires et de promouvoir des mesures créatives qui améliorent l'efficacité et l'efficacité de l'exécution et du suivi des programmes.

330. Les ressources affectées à des travaux interdisciplinaires en 2014-2015 ont servi à élaborer et à mettre en œuvre des initiatives régionales de nature programmatique et transversale, à financer les capacités nécessaires pour faire face aux enjeux nouveaux en adoptant des approches inédites et à encourager l'innovation dans les processus administratifs⁵⁵.

331. Les dépenses effectuées dans les domaines susmentionnés (9,4 millions d'USD) au titre du Fonds multidisciplinaire sont détaillées dans le *tableau 9*. Le solde de 0,6 million d'USD est inclus dans les ressources non utilisées et reportées sur 2016-2017 (*section II.F*), qui permettra de couvrir toute dépense supplémentaire à caractère ponctuel en rapport avec la consolidation du changement transformationnel, comme l'autorise la résolution 6/2015 de la Conférence.

Tableau 9: Fonds multidisciplinaire 2014-2015 (en millions d'USD)

	Domaine d'activité (2014-2015)	Dépenses (en millions d'USD)
1	Élaboration et mise en œuvre de 15 initiatives régionales dans les domaines prioritaires définis de manière transversale, au titre de l'ensemble des objectifs stratégiques, lors des conférences régionales tenues en 2014	5,0
2	Appui aux interventions sur des questions transversales aux niveaux mondial et national: établissement du Programme de développement pour l'après-2015; négociations sur le changement climatique; gestion et gouvernance des ressources hydriques; systèmes du patrimoine agricole; préparation du Congrès forestier mondial (CFM); réunions régionales sur l'écologie agricole; colloque sur les biotechnologies agricoles; agriculture et nutrition dans les atolls du Pacifique; échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (projet «Voices of the Hungry»); recensement agricole mondial	4,1
3	Développement de l'innovation dans les processus administratifs pour une efficacité et une efficacité améliorées: évaluation des résultats de l'Organisation	0,3
	Total des dépenses du Fonds multidisciplinaire	9,4

⁵⁵ C 2013/3, PTB 2014-2015, paragraphe 410c et Note d'information 2.

F. Résultats financiers

Évolution des ressources totales

332. L'une des principales caractéristiques du rapport sur l'exécution du programme est de faire le point sur l'utilisation des ressources pendant l'exercice biennal au regard de la fourniture des produits et des services. La présente section porte sur l'évolution et l'utilisation des ressources disponibles provenant des contributions ordinaires et volontaires. L'analyse concerne les dépenses totales, telles qu'elles apparaissent dans les états financiers de l'Organisation pour 2014-2015, qui se sont élevées à 2 496 millions d'USD, en hausse de 17,5 millions d'USD (1 pour cent) par rapport à 2012-2013.

333. Les principales sources de financement sont présentées dans le *tableau 10*, sous deux catégories:

- La catégorie «Fonds général et fonds annexes» couvre les activités financées par les crédits ouverts au titre du Programme ordinaire et par des sources associées, telles que les activités de soutien à l'investissement financées conjointement, le remboursement des dépenses d'appui et divers autres postes.
- La catégorie «Fonds fiduciaires et PNUD» couvre les activités mises en œuvre au moyen de projets et financées par des contributions volontaires, y compris celles du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

334. Les dépenses au titre des Fonds général et fonds annexes sont en légère baisse, de 2,4 millions d'USD (0,2 pour cent) par rapport à l'exercice biennal précédent; les dépenses au titre des Fonds fiduciaires et du PNUD ont augmenté de 19,9 millions d'USD (1 pour cent), comme on le voit dans le *tableau 10*.

Tableau 10: Récapitulatif des dépenses par source de financement (en millions d'USD)

Source de financement	2012-2013	2014-2015	Différence (USD)	Différence %
Fonds général et fonds annexes				
Dépenses au titre du Programme ordinaire par rapport au budget de 1 005,6 millions d'USD⁽¹⁾	996,0	1 000,1	4,1	0,4 %
Activités d'investissement financées conjointement	35,8	35,5	(0,3)	(1 %)
Contributions volontaires et fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	112,2	131,7	19,5	15%
Contributions en espèces des gouvernements et autres recettes accessoires	18,2	21,4	3,2	15%
Ajustements du PCT, du Compte des dépenses d'équipement et du Compte des dépenses de sécurité (<i>tableau 11</i>)	(10,7)	(28,6)	(17,9)	63%
Variation de change ⁽²⁾	(20,2)	(30,7)	(10,5)	34%
Autres ⁽³⁾	(20,1)	(20,6)	(0,5)	3%
Total partiel	1 111,2	1 108,8	(2,4)	(0,2%)
Fonds fiduciaires et PNUD				
Fonds fiduciaires/PNUD (à l'exclusion des projets d'urgence)	580,9	770,7	189,8	25%
Opérations spéciales de secours (projets d'urgence)	786,7	616,8	(169,9)	(28%)
Total partiel	1 367,6	1 387,5	19,9	1%
Dépenses totales	2 478,8	2 496,3	17,5	1%

Notes:

(1) Les dépenses de l'exercice 2014-2015 au titre du Programme ordinaire ne comprennent pas le montant de 9,4 millions d'USD qui correspond au report du solde non dépensé des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013, comme la Conférence l'a autorisé dans sa résolution 7/2013.

(2) La variation de change correspond à l'ajustement du montant effectif des transactions effectuées en euros pour convertir celui-ci au taux de change budgétaire et non au taux opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de transaction.

(3) À la ligne «Autres», le poste de dépenses principal représente 20,3 millions d'USD pour les primes d'assurance maladie comptabilisées comme une réduction des obligations passées au titre de l'assurance maladie après cessation de service (AMACS) pour les états financiers.

Tableau 11: Ajustements au PCT, au Compte des dépenses d'équipement et au Compte des dépenses de sécurité en 2014-2015 (en millions d'USD)

Source de financement	2012-2013	2014-2015	Différence
Ouvertures de crédit du PCT de l'exercice biennal précédent reportées sur l'exercice biennal en cours	65,5	76,8	11,3
Ouvertures de crédit du PCT reportées sur l'exercice biennal suivant	(76,8)	(79,5)	(2,7)
Ressources du Compte des dépenses d'équipement de l'exercice biennal précédent reportées sur l'exercice biennal en cours	4,1	-	(4,1)
Ressources du Compte des dépenses d'équipement reportées sur l'exercice biennal suivant	-	(15,4)	(15,4)
Ressources du Compte des dépenses de sécurité de l'exercice biennal précédent reportées sur l'exercice biennal en cours	-	-	-
Ressources du Compte des dépenses de sécurité reportées sur l'exercice biennal en cours	(3,4)	(10,4)	(7,0)
Montant net reporté sur l'exercice biennal en cours / (reporté sur l'exercice biennal suivant)	(10,7)	(28,6)	(17,9)

Exécution du Programme de travail

335. Le budget du Programme de travail 2014-2015 se fondait sur le montant net des crédits approuvés et sur une estimation des ressources extrabudgétaires volontaires. Le Programme de travail est fondé sur l'obligation d'atteindre les cibles sur deux ans en termes de produits fixées dans les cadres de résultats pour les objectifs stratégiques et fonctionnels, le Programme de coopération technique et les dépenses d'équipement et de sécurité.

336. Le *tableau 12* donne des informations par objectif stratégique et fonctionnel et chapitre budgétaire sur l'utilisation prévue et réelle des crédits ouverts (montant net) et des ressources extrabudgétaires estimatives mises à la disposition de la FAO en 2014-2015. Les estimations et la ventilation par chapitre des ressources extrabudgétaires correspondent à celles publiées dans le Programme de travail et budget (PTB) 2014-2015⁵⁶ en février 2013. La ventilation de l'ouverture de crédits nette au titre du Programme ordinaire a été revue au cours de l'exercice biennal en raison du processus de changements transformationnels; la ventilation présentée dans le *tableau 12* est celle que le Conseil de la FAO a approuvée en décembre 2013⁵⁷.

337. L'utilisation des crédits ouverts (montant net) s'écarte inévitablement des prévisions, sous la pression d'un certain nombre de facteurs: des changements de priorités dus à des évolutions extérieures au niveau mondial et au niveau des pays ainsi qu'aux mesures prises pour répondre aux besoins les plus pressants des Membres, des frais imprévus et l'incidence des taux de change.

⁵⁶ C 2013/3.

⁵⁷ CL 148/3, CL 148/REP, paragraphes 7 et 8.

338. En 2014-2015, l'Organisation a dépensé 99,4 pour cent des crédits ouverts nets d'un montant de 1 005,6 millions d'USD. Le montant des crédits non utilisés s'est élevé au total à 5,6 millions d'USD. Ce solde sera utilisé durant l'exercice 2016-2017 pour couvrir toute dépense ponctuelle supplémentaire en rapport avec le changement transformationnel, ainsi que l'a autorisé la Conférence dans sa résolution 6/2015.

339. Conformément à l'article 4.5 b) du Règlement financier, l'exécution du budget a été présentée au Comité financier à sa session de novembre 2015 afin qu'il prenne note du bilan d'ensemble prévu pour l'exercice budgétaire 2014-2015 et des virements entre chapitres⁵⁸. Tous les soldes non dépensés du Programme de coopération technique, des dépenses d'équipement et des dépenses de sécurité sont reportés sur l'exercice suivant, conformément aux dispositions du Règlement financier en vigueur, et sont donc présentés comme ayant été totalement dépensés dans le *tableau 12*.

340. S'agissant de l'exécution extrabudgétaire⁵⁹, les dépenses ont dépassé de 1,5 milliard d'USD le montant estimé dans le PTB et étaient donc 7 pour cent plus élevées que prévu. Cela est dû au fait que l'on avait avancé des prévisions prudentes concernant ces ressources afin de tenir compte de leur caractère imprévisible.

Tableau 12: Exécution du Programme de travail 2014-2015 (en milliers d'USD)

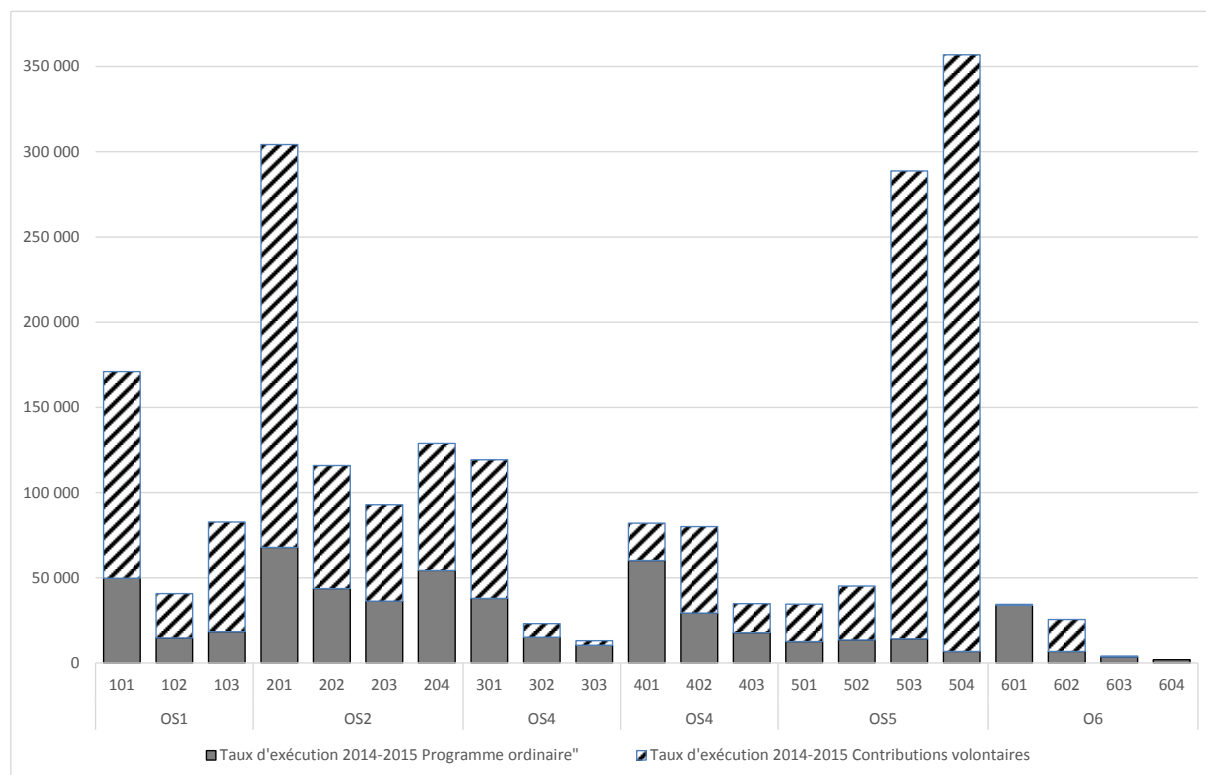
Chap.	Exécution du Programme ordinaire			Exécution des projets financés par des ressources extrabudgétaires			Total exécution		
	Ouverture nette de crédits (PTB)	Dépenses	(Dépassement) / sous-utilisation	Ressources extra-budgétaires - montant prévu	Dépenses extra-budgétaires	(Dépassement) / sous-utilisation	Budget total prévu	Total des dépenses	(Dépassement) / sous-utilisation par rapport au budget prévu
1	94 617	82 664	11 953	152 759	211 625	(58 866)	247 376	294 289	(46 913)
2	198 681	201 831	(3 150)	271 160	439 965	(168 805)	469 841	641 796	(171 955)
3	62 142	63 281	(1 139)	54 450	92 025	(37 575)	116 592	155 306	(38 714)
4	115 217	107 192	8 025	130 846	89 602	41 244	246 063	196 794	49 269
5	37 905	46 720	(8 815)	795 287	678 583	116 704	833 192	725 303	107 889
6	54 746	45 881	8 865	92	19 746	(19 654)	54 838	65 627	(10 789)
7	134 721	134 721	0	0	0	0	134 721	134 721	0
8	64 712	73 738	(9 026)	1 445	3 695	(2 250)	66 157	77 433	(11 276)
9	35 501	34 876	625	4	0	4	35 505	34 876	629
10	80 213	86 768	(6 555)	23 861	1 707	22 154	104 074	88 475	15 599
11	81 691	77 507	4 184	7 278	5 867	1 411	88 969	83 374	5 595
12	600	0	600	0	0	0	600	0	600
13	21 886	21 886	0	0	0	0	21 886	21 886	0
14	23 017	23 017	0	181	0	181	23 198	23 017	181
Total	1 005 649	1 000 082	5 567	1 437 361	1 542 815	(105 454)	2 443 010	2 542 895	(99 887)

341. La *figure 4* présente l'exécution du budget, par résultante, pour les objectifs stratégiques et l'objectif 6. Les dépenses par résultante sont présentées dans l'annexe web 5 pour chaque chapitre budgétaire.

⁵⁸ FC 160/7.

⁵⁹ Les dépenses figurant dans la colonne des dépenses extrabudgétaires comprennent les recettes créditées au Fonds général, ce qui est conforme à la présentation du PTB 2012-2013, dans lequel les recettes étaient comptabilisées dans les ressources extrabudgétaires.

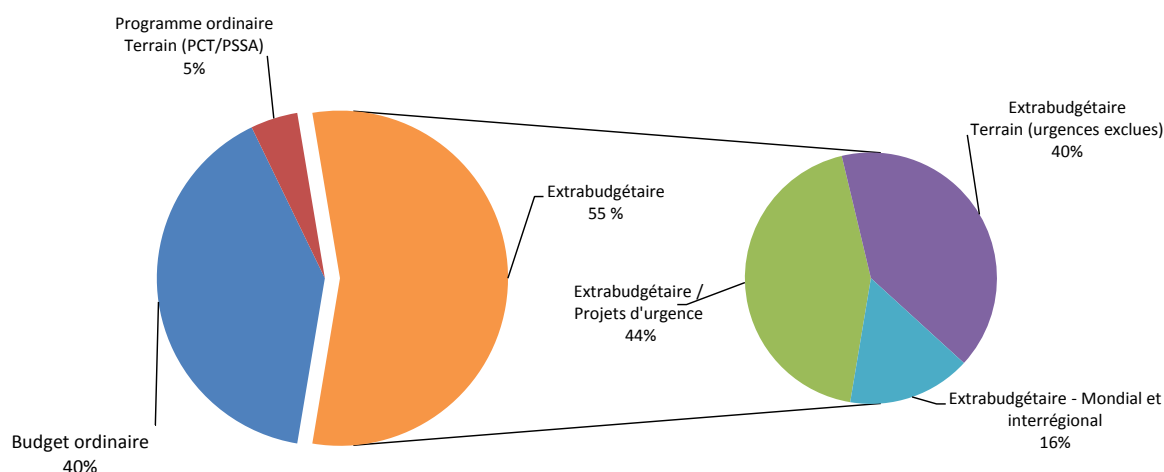
Figure 4: Exécution au niveau des résultantes pour les objectifs stratégiques et l'objectif 6 (en milliers d'USD)



342. La figure 5 présente les dépenses engagées au titre du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires pendant l'exercice biennal 2014-2015, en pourcentage des dépenses totales. Les dépenses extrabudgétaires y sont ventilées par catégorie: terrain, situations d'urgence et appui au Programme ordinaire. Les dépenses engagées au titre du Programme ordinaire en 2014-2015 représentaient 45 pour cent des dépenses totales, dont 5 pour cent étaient dévolus au Programme de coopération technique (PCT). Par rapport à 2012-2013, la part du budget ordinaire dans les dépenses totales a diminué de 1 point de pourcentage (elle était de 46 pour cent lors de l'exercice précédent), en raison de l'augmentation des dépenses extrabudgétaires.

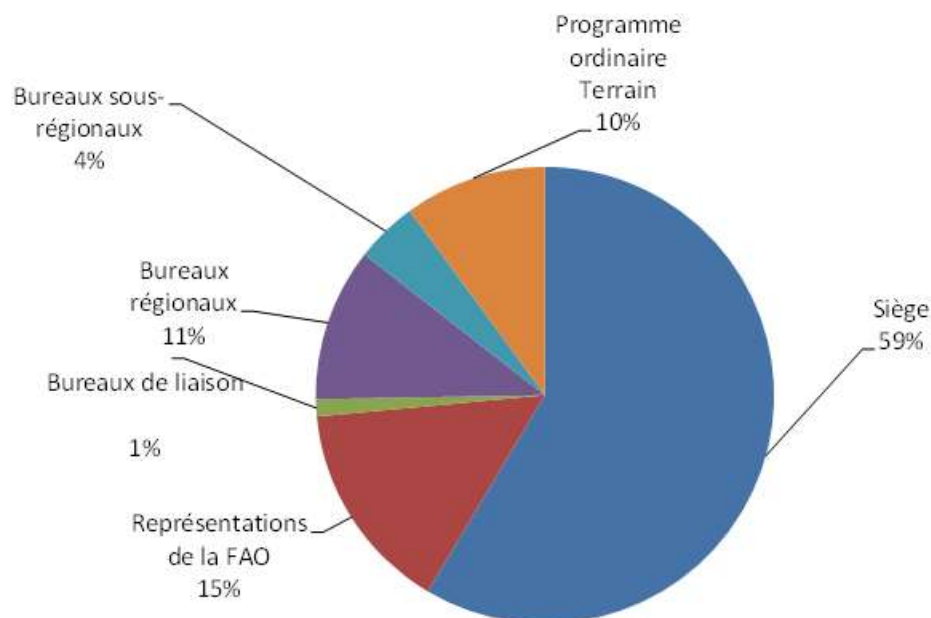
343. Les interventions d'urgence représentaient la part la plus importante des dépenses extrabudgétaires (44 pour cent); elles sont suivies par les projets de terrain sans caractère d'urgence (40 pour cent) et par l'appui extrabudgétaire aux projets mondiaux et interrégionaux (16 pour cent).

Figure 5: Dépenses au titre du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires en pourcentage des dépenses totales en 2014-2015 et ventilation des dépenses extrabudgétaires



344. Les ressources disponibles au titre du budget ordinaire ont pour la plupart été dépensées au Siège, à raison de 59 pour cent des dépenses (*figure 6*). C'est toutefois 6 pour cent de moins qu'en 2012-2013, ce qui illustre les conséquences financières attendues de la décentralisation accrue des activités au sein de la FAO. Plus particulièrement, entre 2012-2013 et 2014-2015, la part des dépenses engagées dans les bureaux régionaux est passée de 9 à 11 pour cent, et celle des dépenses engagées dans les représentations de la FAO est passée de 12 à 15 pour cent.

Figure 6: Dépenses engagées au titre du budget ordinaire au Siège et dans les bureaux décentralisés, 2014-2015



Utilisation du montant reporté de l'exercice 2012-2013

345. Comme la Conférence l'a autorisé en 2013⁶⁰, le solde non dépensé en 2012-2013, soit un montant de 9,4 millions d'USD, dont 0,3 million d'USD au titre du Plan d'action immédiate (PAI), a été utilisé en 2014-2015 pour financer de nouvelles dépenses de nature ponctuelle associées au changement transformationnel. Ce montant a été entièrement utilisé pour financer trois pôles de dépenses à caractère ponctuel, comme suit:

- a) 6,9 millions d'USD pour financer les dépenses liées à la cessation de service et à la réaffectation de personnel effectuées en 2014-2015 suite aux mesures de changement transformationnel appliquées à partir de 2012-2013;
- b) 2,3 millions d'USD au titre de la contribution ponctuelle de l'Organisation au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, lequel sera financé à l'avenir par des mesures visant à obtenir des gains d'efficacité et par des réaffectations de ressources⁶¹. Le renforcement de la collaboration avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies est étroitement associé aux nouvelles méthodes de travail utilisées dans les bureaux décentralisés;
- c) 269 000 USD pour financer ponctuellement l'Examen indépendant des réformes de gouvernance liées à l'action 2.74 du PAI.

Économies et gains d'efficacité

346. La recherche d'économies et de gains d'efficacité demeure une priorité essentielle pour l'Organisation. L'un des éléments fondamentaux du changement transformationnel de la FAO souhaité par le Directeur général, qui a commencé en 2012, était la nécessité d'instaurer dans l'Organisation un nouvel état d'esprit dans lequel prime le souci d'optimiser l'utilisation des ressources, et donc d'être en recherche permanente de gains d'efficacité et d'une plus grande efficacité dans les modes de fonctionnement institutionnels. Cela a déjà permis de réaliser des gains d'efficacité à hauteur de 71,6 millions d'USD au cours de l'exercice biennal 2012-2013, un montant sans précédent, tout en assurant l'exécution du Programme de travail approuvé⁶².

347. Lorsqu'elle a approuvé l'ouverture des crédits budgétaires et le Programme de travail 2014-2015, la Conférence a noté que des gains d'efficacité d'un montant de 14 millions d'USD étaient prévus et a demandé au Directeur général de mettre en place des mesures de nature à permettre d'obtenir des gains d'efficacité supplémentaires, pour un montant de 22,6 millions d'USD, au cours de l'exécution du Programme de travail approuvé⁶³. Le montant total des gains d'efficacité à trouver en 2014-2015 était par conséquent de 36,6 millions d'USD, et il a été atteint.

348. La Conférence a souligné qu'il était important de limiter l'augmentation des dépenses de personnel de l'Organisation et que le recensement des domaines dans lesquels il était possible de réaliser des gains d'efficacité et des économies supplémentaires devait être guidé par l'objectif qui consiste à utiliser les ressources de la manière la plus efficace et efficace possible, au sein d'une FAO renouvelée, sans compromettre l'exécution du Programme de travail. En conséquence, l'approche adoptée pour rechercher des gains d'efficacité et des économies était sous-tendue par le principe général consistant à minimiser les effets sur les bureaux décentralisés et les départements techniques de l'Organisation⁶⁴.

Examen des postes du cadre organique et des services généraux dans des bureaux non techniques (économies de 25 millions d'USD)

349. Afin de recenser des économies possibles sur les coûts de personnel, on a notamment procédé à un examen critique des postes inscrits au budget dans 17 bureaux non techniques situés au Siège de la FAO, en particulier au niveau supérieur et au sein du Département des services internes, des ressources humaines et des finances. Cet examen critique a débouché sur une suppression nette de

⁶⁰ Résolution de la Conférence 7/2013, paragraphe 3.

⁶¹ C 2015/3 PTB 2016-2017, paragraphes 72 à 74.

⁶² C 2015/8, paragraphes 424 à 426.

⁶³ C 2013/3, paragraphes 262 à 271; note d'information n° 9; Résolution 7/2013 de la Conférence, paragraphe 3.

⁶⁴ CL 148/3, paragraphes 8 à 38.

100 postes en 2014-2015, en plus des 135 postes abolis en 2012-2013, et a permis d'économiser 25 millions d'USD par exercice biennal. Le travail a notamment porté sur la modernisation de la Division de l'informatique (CIO) et sur la rationalisation du Bureau de la communication de l'Organisation (OCC) et du Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités (OPC), afin d'améliorer leur efficacité.

Examen des postes de directeur (économies de 1,3 million d'USD)

350. Un examen des postes de directeur a été entrepris, dans le but d'obtenir un encadrement plus efficace. L'examen a permis de recenser un certain nombre de domaines dans lesquels l'encadrement pouvait être amélioré et a abouti à la suppression ou la rétrogradation de sept postes de classe D-1 au Siège, ce qui permet de réaliser des économies d'un montant de 1,3 million d'USD par exercice biennal.

Prestations dues au personnel (économies de 3,9 millions d'USD)

351. La Conférence a reconnu que la plupart des prestations et indemnités des fonctionnaires de la FAO étaient déterminées dans le cadre du régime commun des Nations Unies et approuvées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) ou par l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. Au cours de l'exercice biennal, l'Organisation a suivi de près l'examen approfondi, par la CFPI, de l'ensemble des prestations offertes aux administrateurs et aux fonctionnaires de rang supérieur; des mesures ont été approuvées par la CFPI et l'Assemblée générale des Nations Unies à la fin de l'année 2015, et leurs incidences financières sont encore à déterminer⁶⁵.

352. Dans le même temps, le gel, par la CFPI, des rémunérations des fonctionnaires du cadre organique et des services généraux en 2014 et 2015, et le *statu quo* relatif aux primes du Plan général d'assurance médicale en 2015 ont débouché sur des économies sur les coûts liés au personnel dans tous les chapitres budgétaires. La baisse des dépenses de personnel effectives a été en partie contrebalancée par l'impact de l'augmentation des dépenses courantes de service de l'assurance maladie après cessation de service (AMACS), ce qui s'est traduit par des économies biennales nettes de 2,7 millions d'USD.

353. Les prestations qui sont sous le contrôle du Directeur général ont aussi été passées en revue. La décision de réduire de 60 à 30 jours le nombre maximum de jours de congé annuel accumulés à payer lors de la cessation de service a permis d'obtenir des économies biennales de 1,2 million d'USD.

Économies sur les dépenses hors personnel (6,4 millions d'USD)

354. Un examen des coûts de fonctionnement hors personnel a été effectué et des économies biennales d'un montant de 6,4 millions d'USD environ ont été obtenues. Ces économies sur les coûts de fonctionnement ont principalement résulté des gains d'efficacité liés à l'utilisation faite des déplacements officiels, des services internes et des contrats avec des fournisseurs extérieurs. Plus précisément, des changements ont été introduits en ce qui concerne les critères de durée qui permettent de déterminer la classe des voyages de tous les voyageurs (personnel de l'Organisation et hors personnel), le programme d'hôtels à conditions préférentielles a été étoffé et on a davantage mis l'accent sur l'apprentissage électronique à l'appui du perfectionnement du personnel. Des sèche-mains automatiques ont aussi été installés dans les toilettes, les services d'assistance temporaire ont été rationalisés et les contrats avec des prestataires extérieurs de nettoyage et de manutention et des sociétés d'entretien d'équipements informatiques ont été renégociés.

Mobilisation de ressources

355. La FAO est fortement tributaire des contributions volontaires, en sus des contributions courantes, pour exécuter son programme de travail et aider les membres à réaliser leurs objectifs. En 2014-2015, la FAO a mobilisé 1,8 milliard d'USD de contributions volontaires, soit une augmentation de 6 pour cent par rapport à 2012-2013. Près de la moitié des ressources mobilisées durant l'exercice biennal l'ont été grâce à des accords conclus dans les bureaux décentralisés.

⁶⁵ CL 153/3 paragraphe 13.

356. Les 20 principaux partenaires fournisseurs de ressources ont fourni environ 75 pour cent du montant total des contributions volontaires en 2014-2015, comme indiqué dans le *tableau 13*, contre 71 pour cent durant l'exercice précédent. Les cinq principaux partenaires fournisseurs de ressources ont représenté environ 50 pour cent de toutes les ressources mobilisées, contre 43 pour cent en 2012-2013.

Tableau 13: Ressources mobilisées - principaux partenaires fournisseurs de ressources en 2014-2015

Partenaire fournisseur de ressources/type de financement	2012-2013	2014-2015
Union européenne	327	334
États-Unis d'Amérique	145	212
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	47	139
Royaume-Uni	124	120
Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies	83	79
Japon	68	65
Fonds fiduciaire donateur conjoint administré par le PNUD	59	52
Brésil	24	39
<i>dont projets du fonds fiduciaire unilatéral</i>	<i>0</i>	<i>13</i>
Allemagne	43	38
Norvège	49	38
Suisse	24	29
Mexique	17	25
<i>dont projets du fonds fiduciaire unilatéral</i>	<i>17</i>	<i>9</i>
Italie	33	25
Canada	11	24
Pays-Bas	23	23
Banque mondiale	19	22
Fonds humanitaire commun pour le Soudan (CHF)	17	22
UNICEF	1	22
Belgique	33	21
Suède	27	18
Autres projets du Fonds fiduciaire unilatéral*	156	98
Fonds multilatéraux	188	177
<i>dont le Fonds de solidarité pour la sécurité alimentaire en Afrique</i>	<i>0</i>	<i>34</i>
<i>(dont financements du Mécanisme d'appui au programme multidonateurs - FMM)⁶⁶</i>	<i>1</i>	<i>23</i>
Autres partenaires fournisseurs de ressources	183	178
Total des projets approuvés	1 701	1 800

* à l'exclusion du Brésil et du Mexique, inclus dans les lignes correspondantes ci-dessus.

⁶⁶ Mécanisme d'appui aux programmes multidonateurs de la FAO.

357. Les fonds fiduciaires multipartenaires et les fonds fiduciaires régionaux et mondiaux ont représenté environ 10 pour cent de toutes les ressources mobilisées et sont restés stables par rapport à l'exercice biennal précédent. La FAO a encouragé la mobilisation de contributions à affectation assez générale par l'intermédiaire du Mécanisme d'appui aux programmes multidonateurs, qui permet aux partenaires fournisseurs de ressources d'allouer leurs contributions aux domaines de travail qui ont le plus besoin de ressources. En 2014-2015, 23 millions d'USD, soit 13 pour cent de tous les fonds fiduciaires multidonateurs, ont été mobilisés au titre du Mécanisme d'appui, avec des contributions de la Belgique, des Pays-Bas et de la Suède.

358. Le Fonds fiduciaire africain de solidarité est un fonds innovant piloté par l'Afrique qui a pour but d'appuyer les initiatives lancées par les pays africains et les organisations régionales en matière de développement et vise à éliminer la faim, la malnutrition et la pauvreté rurale et à assurer une gestion durable des ressources naturelles. Des actions sont menées dans le cadre du PDDAA de l'Union africaine, et 40 millions d'USD ont été annoncés à ce jour (Angola et Guinée équatoriale), dont 34 millions d'USD mobilisés durant l'exercice biennal, soit 19 pour cent de toutes les ressources mobilisées par le biais de fonds fiduciaires multidonateurs.

359. Les fonds fiduciaires unilatéraux sont le principal instrument de financement dans le cadre duquel les pays peuvent participer à leurs propres processus de développement. Ces fonds permettent aux pays de bénéficier de l'expertise technique de l'Organisation et de financer eux-mêmes l'intégralité des programmes. Pour une part croissante d'entre eux, ils permettent également aux pays d'échanger des connaissances dans le contexte de la coopération Sud-Sud. Les fonds fiduciaires unilatéraux ont représenté 7 pour cent des contributions volontaires globales mobilisées pour 2014-2015, avec plus de 120 millions d'USD approuvés dans plus de 40 pays. Les pays qui ont contribué le plus aux projets financés par les fonds fiduciaires unilatéraux en 2014-2015 étaient le Brésil, la Colombie et le Tchad, les cinq premiers donateurs représentant près de la moitié des ressources totales mobilisées au titre de ces fonds. Les autres partenaires importants fournisseurs de ressources pour les fonds fiduciaires unilatéraux ont été, entre autres, l'Azerbaïdjan, le Cameroun, le Kazakhstan et la Turquie.

360. La base de partenaires fournisseurs de ressources de la FAO s'est élargie dans le cadre de la coopération Sud-Sud (*section II.B*). Au total, 70 millions d'USD ont été mobilisés durant l'exercice biennal au titre de la coopération Sud-Sud, et de nouveaux accords ont été conclus avec le Brésil, le Mexique, le Maroc et le Venezuela. Il faut tout particulièrement mentionner la nouvelle contribution de la Chine en 2015, qui s'est élevée à 50 millions d'USD sur cinq ans pour le programme de coopération Sud-Sud FAO-Chine à l'appui des priorités stratégiques de l'Organisation.

361. En 2014-2015, la FAO a amélioré le format et le contenu des cadres de programmation par pays pour mieux aligner les activités réalisées par la FAO sur les priorités nationales et mieux cibler la mobilisation de ressources, notamment en ce qui concerne les objectifs visés (*section II.D*). Les nouveaux cadres de programmation par pays aident non seulement les partenaires à participer à des activités dans les pays mais ils facilitent également la mobilisation de ressources, ainsi que les investissements, en faisant intervenir des institutions financières internationales, notamment les banques régionales de développement et les grands fonds mondiaux.

362. Durant l'exercice biennal, la FAO, par l'intermédiaire de son Centre d'investissement, a aidé les Membres à programmer plus de 7,5 milliards d'USD d'investissements financés par des institutions financières internationales, pour des projets visant à répondre aux défis de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de la pauvreté rurale, à favoriser une production durable, et à renforcer les systèmes alimentaires et la résilience. Une stratégie encadrant les activités de la FAO dans le domaine de l'investissement a été élaborée dans le but d'aider les pays à démultiplier leurs résultats au titre du Cadre stratégique.

363. Depuis 2006, la FAO fait partie des organisations par l'intermédiaire desquelles les pays peuvent solliciter des financements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). La synergie entre les priorités de la FAO et celles du FEM a permis de dynamiser la croissance du portefeuille FAO-FEM à partir de 2006, comme le montre l'augmentation du nombre et du montant des projets financés par le FEM en deux tranches successives de quatre ans, à savoir FEM-4 (26 projets approuvés

durant la période juillet 2006-juin 2010) et FEM-5 (69 projets approuvés durant la période juillet 2010-juin 2014).

Coût de l'appui au programme de terrain

364. L'assistance technique fait partie du mandat de la FAO, comme le prévoit l'Article I.3 (a) de son Acte constitutif. Cette assistance est financée par le budget ordinaire, les contributions volontaires ou d'autres types d'arrangements (par exemple partenariats et coopération Sud-Sud). L'assistance technique et le soutien aux activités reposent essentiellement sur i) les services d'appui technique, généralement fournis directement aux Membres et ii) le soutien administratif et opérationnel visant à garantir l'exécution efficace des activités entreprises dans le cadre des projets.

365. L'Organisation a consenti des efforts constants pour mesurer le coût de l'appui au programme de terrain et à d'autres activités extrabudgétaires et pour en rendre compte en toute transparence. Elle recourt pour cela à une enquête annuelle d'évaluation de la charge de travail, pour laquelle le personnel concerné, au Siège et dans les bureaux décentralisés, doit remplir un questionnaire détaillé chaque année.

366. Voici comment les données recueillies sont employées: i) dans le cas des services d'appui technique (SAT), elles fournissent une estimation du temps de personnel et des dépenses associées, au titre du budget ordinaire, pour la fourniture de ces services; et ii) s'agissant du soutien administratif et opérationnel (SAO), elles permettent d'établir sur une base factuelle les taux de remboursement des coûts de l'appui aux projets et de faciliter les actions visant à réduire ces coûts ou à en améliorer le recouvrement.

367. Il s'agit du dernier exercice biennal à l'issue duquel la FAO rendra compte des coûts de l'appui au programme de terrain dans ce format. La nouvelle politique de recouvrement des coûts de la FAO approuvée en 2015 repose sur le principe de recouvrement proportionnel et intégral des coûts. Par voie de conséquence, le suivi et les comptes rendus relatifs aux coûts des services d'appui de l'Organisation sont appelés à changer, et l'enquête d'évaluation de la charge de travail sera suspendue.

Services d'appui technique

368. Entre 2012-2013 et 2014-2015, le coût total des services d'appui technique, soit le coût estimé du temps de travail dévolu à la fourniture de l'appui technique aux projets, est passé de 99,4 millions à 111,3 millions d'USD (*tableau 14*). Sur ce montant, 20,6 millions d'USD ont été financés par les budgets de projet (18,5 pour cent), soit nettement moins qu'au cours de l'exercice biennal précédent (27,8 pour cent), ce qui indique qu'il a davantage été fait appel aux capacités techniques inscrites au budget de l'Organisation pour la fourniture des services d'appui technique. Le coût des services d'appui technique exprimé en pourcentage du montant total des projets exécutés est passé de 6,9 à 7,3 pour cent: cette hausse reflète un accroissement de la demande à l'égard des capacités techniques et des compétences sur le terrain de la FAO.

Tableau 14: Services d'appui technique*

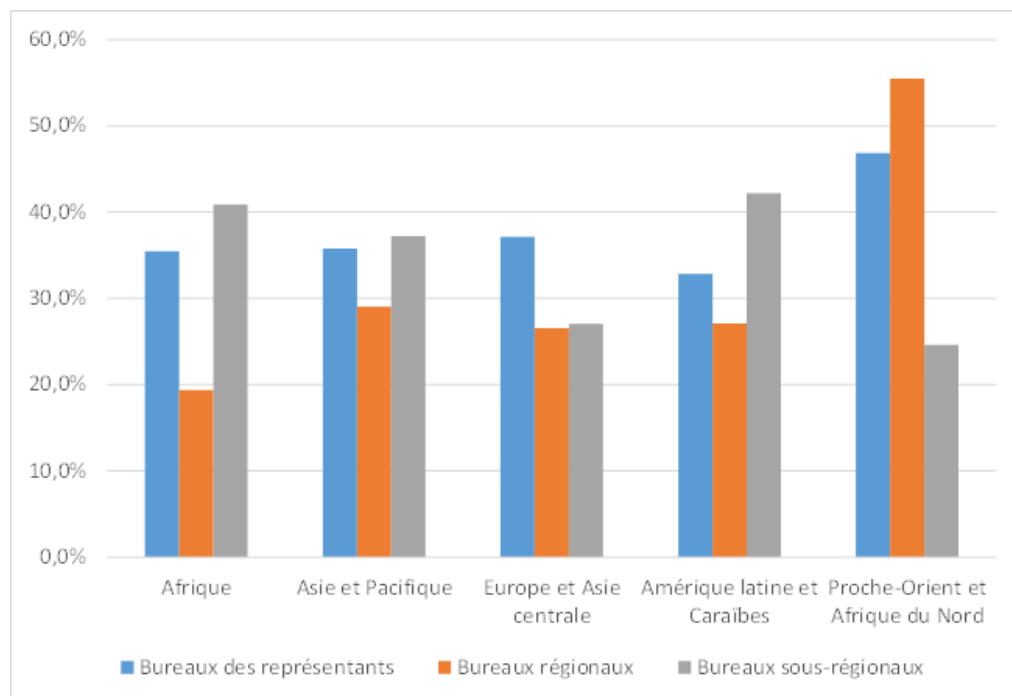
	2012-2013 (en millions d'USD)	2014-2015 (en millions d'USD)
Montant total des projets exécutés (contributions volontaires et PCT)	1 450,1	1 520,9
Coût total des services d'appui technique aux projets	99,4	111,3
Total en pourcentage du montant total des projets exécutés	6,9%	7,3%

* Ces chiffres tiennent compte de la variation des dépenses de personnel, de manière à présenter les coûts réels au taux de change budgétaire entre l'EUR et l'USD.

369. La principale source de services d'appui technique est le personnel du cadre organique des bureaux décentralisés, qui en a fourni 51 pour cent, les 49 pour cent restants étant assurés par le personnel des divisions techniques du Siège. La répartition régionale des services d'appui technique

exprimée en pourcentage du temps de travail du personnel du cadre organique est présentée à la figure 7. En 2014-2015, le personnel du cadre organique des bureaux régionaux, sous-régionaux et de pays ont consacré en moyenne 34,5 pour cent de leur temps de travail aux services d'appui technique.

Figure 7: Pourcentage du temps de travail du personnel du cadre organique consacré à l'appui au programme de terrain, 2014-2015



Soutien administratif et opérationnel (SAO)

370. Aux termes de la politique de la FAO en matière de dépenses d'appui en vigueur en 2014-2015, les coûts du soutien administratif et opérationnel correspondent aux coûts indirects variables encourus pour l'exécution des projets au titre du Programme ordinaire devant faire l'objet d'un recouvrement sur les budgets de projet⁶⁷. Comme l'indique le *tableau 15*, le coût total du soutien administratif et opérationnel a atteint 143,3 millions d'USD en 2014-2015. Environ 88,4 pour cent de ce montant ont été recouverts à partir des budgets de projet, soit un peu moins que lors de l'exercice biennal précédent.

Tableau 15: Coûts du soutien administratif et opérationnel et montant des remboursements reçus des budgets de projet par rapport au montant total des projets exécutés

	2012-2013 (en millions d'USD)	2014-2015 (en millions d'USD)
Montant total des projets exécutés (contributions volontaires et PCT)	1 450,1	1 520,9
Coûts du soutien administratif et opérationnel (SAO)	139,4	143,3
Montants recouverts sur les budgets de projet*	125,4	126,6
Montants non recouverts	14,0	16,7
Pourcentage net des montants recouverts	90,0%	88,4%
Total des coûts du SAO en pourcentage des dépenses totales d'exécution	9,6%	9,4%

* Les coûts opérationnels et administratifs recouverts sous forme de coûts directs sont inclus.

⁶⁷ En vertu de l'article 6.7 du Règlement financier, la FAO est tenue de recouvrer le coût total du soutien aux projets extrabudgétaires fourni au titre du budget ordinaire.

371. Le coût du soutien administratif et opérationnel a augmenté de 3 pour cent, hausse toutefois moins marquée que celle des dépenses des projets, égale à 6 pour cent. Ainsi, le rapport entre le coût du soutien administratif et opérationnel et les dépenses totales d'exécution des projets a légèrement fléchi, puisqu'il est passé de 9,6 à 9,4 pour cent entre 2012-2013 et 2014-2015. Ce bon résultat s'explique en partie par l'amélioration de l'efficacité de plusieurs processus internes au cours de l'exercice biennal.

Annexe 1. Politique linguistique de la FAO

Introduction

372. Depuis que la Conférence de la FAO ne se réunit plus en novembre mais en juin de la seconde année de l'exercice biennal, les équipes techniques ont moins de temps devant elles pour planifier leurs réunions. Il en est résulté, au cours de l'exercice, une diminution du nombre de sessions inscrites au Programme de travail et budget et, parallèlement, une augmentation du nombre de réunions hors programme. Le nombre total de sessions tenues en 2014-2015 a enregistré un tassement mais reste proche de celui observé pour l'exercice précédent.

373. En 1999, à sa trentième session, la Conférence de la FAO a réaffirmé qu'il était essentiel de veiller aux principes de parité et d'équilibre en matière d'utilisation des langues de la FAO, et qu'il importait de superviser la qualité de la traduction et de l'interprétation. La Conférence a dit attendre des améliorations supplémentaires au cours des années suivantes, et elle était convenue que les Membres devaient suivre de près les progrès réalisés grâce à des contrôles et à des évaluations périodiques. En 2014-2015, les participants à la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier ont examiné deux rapports approfondis sur les progrès réalisés en matière d'équilibre linguistique dans les produits de la FAO⁶⁸. Le Conseil, à sa cent cinquante et unième session, s'est félicité des améliorations apportées à l'équilibre linguistique, soulignant qu'il était important de poursuivre sur cette voie, en particulier pour les langues où les progrès restaient plus lents.

Réunions de la FAO

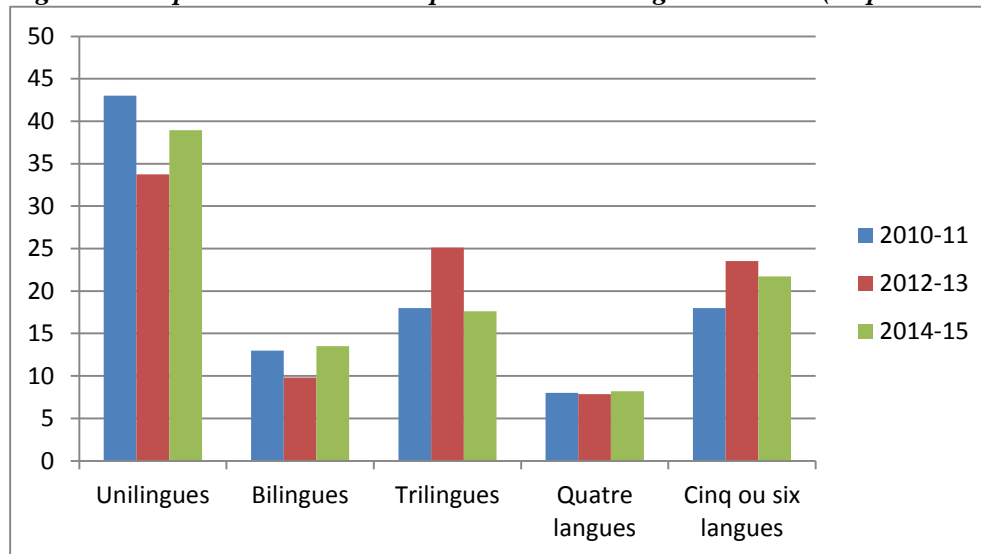
374. Le nombre de sessions inscrites au PTB en 2014-2015 (soit 133) était inférieur à celui de l'exercice 2012-2013 (soit 157). Le nombre de sessions non programmées s'est élevé à 135 (68 sessions au titre du Programme ordinaire et 67 financées par des fonds fiduciaires), tandis que 24 sessions ont été annulées (voir le récapitulatif au *tableau 16* et la liste à l'*annexe web 3*, que l'on peut consulter à l'adresse www.fao.org/pir). Au total, on obtient donc 244 sessions en 2014-2015, soit une diminution de 4 pour cent par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 16: Sessions organisées au Siège et dans des unités hors Siège

Description	2010-2011	2012-2013	2014-2015
Sessions approuvées dans le PTB	171	157	133
Sessions annulées, Programme ordinaire	(15)	(11)	(24)
Sessions non programmées, Programme ordinaire	55	35	67
Sessions non programmées, fonds fiduciaires	57	74	68
Total	268	255	244
Siège	134	147	134
Unités hors Siège	134	108	110
Total	268	255	244
Pourcentage de réunions hors Siège	50%	42%	45%

375. Le pourcentage de réunions organisées dans plusieurs langues de la FAO constitue un indicateur de l'équilibre linguistique (*figure 8*). En 2014-2015, 21 pour cent des réunions ont été tenues dans cinq ou six langues de la FAO, tandis que la proportion de réunions organisées dans quatre langues se maintenait à 8 pour cent. Dix-huit pour cent des réunions ont été tenues en trois langues.

⁶⁸ JM 2014.2/3; JM 2015.1/2.

Figure 8: Proportion des réunions par nombre de langues utilisées (en pourcentage)

Publications

376. En 2014-2015, 2 367 publications au total ont été rédigées dans des langues de la FAO, soit 35 pour cent de plus que lors de l'exercice précédent (1 745 publications). L'accroissement du volume des publications constaté au cours de l'exercice s'explique à la fois par une production en hausse et par la meilleure traçabilité rendue possible par le système de gestion des flux de publications introduit à la mi-2014. Cinquante-six pour cent de ces publications sont parues en anglais, 12 pour cent en français, 18 pour cent en espagnol, 3,8 pour cent en arabe, 4,1 pour cent en russe et 3,7 pour cent en chinois (les documents financés par le Programme des publications en chinois étant compris dans ce chiffre). Les 2,4 pour cent restants sont des publications multilingues. Compte tenu de l'importance donnée aux publications et à la diffusion des connaissances, le PTB est un outil qui, en aidant à assurer le suivi des publications dans l'ensemble de l'Organisation, doit permettre de fixer des normes en matière de contrôle de la qualité. Il est systématiquement utilisé depuis janvier 2015 pour tous les produits d'information de la FAO.

Matériels sur support électronique

377. La couverture linguistique des pages FAO.org a continué de s'améliorer en 2014-2015 grâce à la mise en œuvre rigoureuse des politiques de l'Organisation dans ce domaine. Tous les nouveaux sites web mis en ligne au cours de l'exercice étaient conformes aux dispositions obligatoires en matière de couverture linguistique. Concernant les archives documentaires de la FAO (FDR), des efforts supplémentaires ont été consentis pour améliorer la couverture des documents établis au Siège, dans les bureaux décentralisés et conformément à la politique FAO.org. Au cours de l'exercice, 25 000 documents environ ont été archivés dans le FDR, toutes langues confondues (77 langues représentées). Les archives contiennent aujourd'hui plus de 80 000 documents.

378. Le nombre de documents publiés dans toutes les langues – et en particulier dans des langues autres que les langues latines – a fortement augmenté par rapport à l'exercice précédent. On constate un accroissement de 340 pour cent du nombre de documents publiés en langue arabe par rapport à l'exercice 2012-2013. Pour le chinois, cette augmentation s'établit à 350 pour cent; pour l'anglais, à 269 pour cent; pour le français, à 235 pour cent; pour le russe, à 370 pour cent; et pour l'espagnol, à 224 pour cent. Nonobstant le fait que la majorité des rapports techniques sont publiés en anglais uniquement, la répartition par langue est comparable à celle de l'exercice précédent. Le pourcentage de documents disponibles en russe dans le FDR enregistre toutefois une amélioration notable, soit 5,3 pour cent contre 2 pour cent pour l'exercice précédent.

Services d'appui terminologique et linguistique

379. Une nouvelle version du Portail terminologique de la FAO – plateforme d'élaboration, d'entreposage, de gestion et de tenue à jour des concepts, termes, expressions et définitions – a été mise en place à l'automne 2014 et des fonctions supplémentaires ont été créées en réponse à une série de nouveaux besoins. Cet outil est à présent plus rapide et plus convivial, permet de partager des entrées avec d'autres utilisateurs, est compatible avec les systèmes mobiles et intègre un système plus avancé de gestion des tâches. Aujourd'hui, le site du Portail terminologique de la FAO est consulté dans le monde entier à raison de 2 700 visites par mois environ.

380. Le Portail terminologique a continué d'être rationalisé, amélioré et étoffé (*tableau 17*). Il s'est enrichi du glossaire de la CIN2 et du glossaire des pêches de la FAO dans toutes les langues; ces deux bases sont pleinement intégrées au système, avec pour résultats une diffusion plus large, une tenue à jour facilitée et un fonctionnement durable. Des travaux visant à intégrer et à diffuser le glossaire du FIDA ont été lancés en collaboration avec cette organisation. FAOTERM, la plus importante des 16 bases rattachées au Portail terminologique, a été profondément rationalisée et actualisée dans certains domaines clés. Le concours efficace de stagiaires et des activités menées en partenariat ont contribué à améliorer les données contenues dans les bases de données terminologiques et à rendre plus visible le travail de la FAO avec des partenaires extérieurs.

381. Les équipes de traduction et les services connexes ont continué à recourir à des technologies de traduction assistée par ordinateur et des efforts particuliers ont été faits pour adopter les technologies de dernière génération et pour rationaliser les processus et méthodes de travail. En particulier, des exportations automatisées sont effectuées chaque mois à partir des bases de données terminologiques pour intégration aux outils de traduction assistée par ordinateur, facilitant ainsi la recherche d'équivalents, afin d'améliorer la cohérence du corpus documentaire de la FAO et d'accélérer la livraison des documents de réunion.

Tableau 17: Nombre d'entrées figurant dans le Portail terminologique, par langue

	anglais	français	espagnol	arabe	chinois	russe	italien	latin
2006-07	72 000	71 000	70 000	50 000	52 000	500	11 000	8 000
2008-09	83 000	79 000	76 000	55 500	54 000	2 400	11 000	9 000
2010-11	100 000	97 000	94 000	70 000	60 000	5 500	11 000	19 500
2012-13	167 051	144 046	110 188	71 715	64 452	20 659	11 429	19 247
2014-15	126 800 ⁶⁹	113 100 ¹⁶	111 800	91 000	77 000	33 100	16 000	20 200

⁶⁹ La diminution du nombre d'entrées par rapport aux années précédentes est le résultat de regroupements et de rationalisations effectués dans certains domaines terminologiques. Ces opérations ont particulièrement concerné les termes anglais et français.

Annexe 2. Équilibre entre les effectifs masculins et féminins et répartition géographique

Équilibre hommes-femmes au sein des effectifs

382. L'Organisation restait attachée au principe du maintien d'un juste équilibre entre les effectifs masculins et féminins. À la fin de 2015, les femmes représentaient un peu plus de la moitié des effectifs de la FAO, et les objectifs institutionnels en matière de parité hommes-femmes (38 pour cent pour les fonctionnaires du cadre organique et 20 pour cent pour le personnel de la classe D et des rangs supérieurs) ont été atteints.

383. Le *tableau 18* présente le nombre d'hommes et de femmes dans chaque classe à la fin de l'année 2015. Au total, les femmes représentent 52 pour cent du personnel de l'Organisation, 66 pour cent du personnel des services généraux (G-1 - G-7), 40 pour cent du personnel du cadre organique (P-1 - P-5), 42 pour cent des autres membres du personnel organique (fonctionnaires recrutés sur le plan national et cadres associés) et 22 pour cent des directeurs et personnel de rang supérieur (D1 - Directeur général adjoint [DGA]). La proportion de femmes chez les fonctionnaires du cadre organique était de 63 pour cent pour la classe P-2, 53 pour cent pour la classe P-3 et 24 pour cent pour la classe P-5. La plus forte représentation féminine dans les classes P-2 et P-3 témoigne du nombre croissant de jeunes femmes qualifiées dans les domaines techniques entrant dans le mandat de l'Organisation. Les départs à la retraite devraient permettre d'augmenter progressivement le nombre de femmes à des postes de rang supérieur.

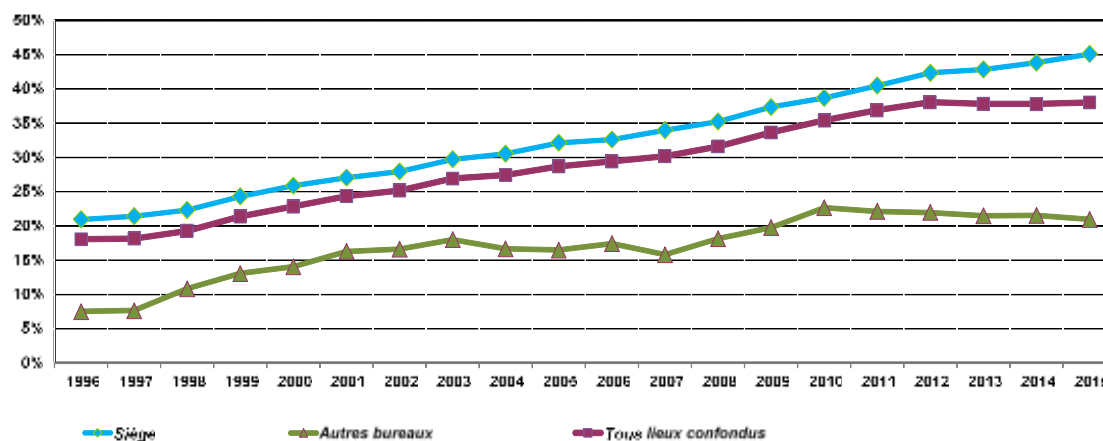
Tableau 18: Membres du personnel féminins et masculins, par classe, au jeudi 31 décembre 2015

Rang	Femmes	Hommes	Total	Pourcentage de femmes
DGA	1	1	2	50%
ADG	2	8	10	20%
D-2	8	27	35	23%
D-1	16	61	77	21%
Directeur	27	97	124	22%
P-5	81	250	331	24%
P-4	172	324	496	35%
P-3	169	152	321	53%
P-2	72	43	115	63%
P-1*	17	12	29	59%
Cadre organique	511	781	1 292	40%
Fonctionnaires recrutés sur le plan national	74	118	192	39%
Cadres associés	20	12	32	63%
Autres membres du personnel du cadre organique	94	130	224	42%
G-7	14	8	22	64%
G-6	129	42	171	75%
G-5	298	72	370	81%
G-4	337	125	462	73%
G-3	170	133	303	56%
G-2	23	114	137	17%
G-1	1	1	2	50%
Services généraux	972	495	1 467	66%
Total	1 604	1 503	3 107	52%

* y compris les administrateurs auxiliaires

384. S'agissant de la catégorie du cadre organique, les dispositions prises au cours du dernier exercice ont permis d'augmenter constamment le nombre de femmes occupant des postes du cadre organique au Siège de 21 pour cent fin 1996 à 45 pour cent fin 2015 et, tous lieux d'affectation confondus, de 18 à 38 pour cent (*figure 9*). Ces pourcentages sont calculés sur la base du nombre total de fonctionnaires du cadre organique et de rang supérieur titulaires d'un contrat de durée déterminée ou d'un contrat de caractère continu et occupant, au Siège ou dans d'autres bureaux permanents, des postes financés par le Programme ordinaire et par des ressources extrabudgétaires. Bien que le pourcentage de femmes à des postes de fonctionnaire du cadre organique soit notablement plus faible dans les bureaux hors Siège, il augmente à un rythme relativement rapide, puisqu'il est passé de 8 à 21 pour cent entre 1996 et 2015.

Figure 9: Évolution du pourcentage de femmes dans le personnel du cadre organique



385. En outre, le Programme d'administrateurs auxiliaires mis en place en 2010 pour rééquilibrer la représentation géographique et instaurer la parité hommes-femmes a donné des résultats satisfaisants. Comme l'indique le *tableau 19*, la proportion de femmes occupant des postes de classe P-1/d'administrateurs auxiliaires se monte à 59 pour cent en 2015.

Évolution de la représentation géographique

386. Augmenter le nombre de pays représentés de manière équitable reste une priorité. Si la considération primordiale en matière de recrutement du personnel est la nécessité de réunir les plus hautes qualités d'efficacité, de compétence et d'intégrité, les responsables du recrutement à la FAO sont néanmoins encouragés à ne pas perdre de vue l'intérêt d'un recrutement établi selon une répartition géographique aussi large que possible, conformément à l'esprit du paragraphe 3 de l'article VIII de l'Acte constitutif de l'Organisation.

387. La méthode employée par la FAO pour déterminer la représentation géographique a été adoptée par la Conférence à sa trente-deuxième session, en novembre 2003. Selon cette méthode, 40 pour cent des postes sont attribués en fonction de la composition, 5 pour cent sur la base de la population du pays membre et 55 pour cent en proportion du barème des quotes-parts.

388. Au 31 décembre 2015, le nombre de pays qui sont représentés équitablement est de 123 sur un total de 194, soit 63 pour cent, ce qui représente une diminution par rapport à 2013 (68 pour cent), et reste en deçà de la cible de 75 pour cent prévue pour 2014-2015. Cet objectif s'avère particulièrement difficile à réaliser puisque de nombreux pays se situent au niveau inférieur de la fourchette souhaitable, et peuvent donc facilement devenir sous-représentés ou non représentés si un membre du personnel démissionne ou se prend sa retraite. Comme il est indiqué dans l'Examen à mi-parcours de 2014⁷⁰, trois facteurs ont contribué à ce recul: une définition plus stricte des membres du

⁷⁰ PC 117/5 – FC 157/7, paragraphe 122.

personnel à inclure dans le calcul de la répartition géographique; trois nouveaux pays sont devenus Membres; et le nombre de postes vacants.

389. Fin 2013, on comptait 4 pays surreprésentés, 17 pays sous-représentés, et 40 pays non représentés. Fin 2015, ces chiffres étaient de 6, 22 et 43, respectivement. Les pays qui n'entraient pas dans la marge de représentation équitable au 31 décembre 2015 apparaissent au *tableau 20*. Le *tableau 21* indique le nombre de fonctionnaires soumis à la politique de répartition géographique du personnel au 31 décembre 2015, par nationalité et par classe.

390. Certains ajustements adaptés aux facteurs cycliques ajoutés aux mesures existantes, notamment une réduction importante des délais de recrutement, permettront de remédier en partie à ce problème. L'Organisation mène diverses activités de diffusion pour améliorer la représentation géographique, notamment en publiant les avis de vacance de postes requérant une spécialisation technique en partenariat avec des établissements professionnels et des universités, et prend des mesures ciblées pour attirer des candidats qualifiés provenant de pays sous-représentés ou non représentés. Elle s'appuie également sur le programme d'administrateurs auxiliaires pour cibler les pays non représentés et sous-représentés, et un certain nombre de recrutements en cours permettront d'augmenter le nombre de pays équitablement représentés, et de rapprocher la FAO de la cible fixée.

Tableau 20: Pays n'entrant pas dans la catégorie des nations équitablement représentées, par région, au jeudi 31 décembre 2015

Région	Pays surreprésentés	Pays sous-représentés	Pays non représentés
Afrique	Éthiopie, Maroc, Tunisie.		Érythrée, Lesotho, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Swaziland, Tchad
Asie		Chine, Indonésie, Japon, Malaisie, République de Corée, Singapour, Thaïlande	Brunei, Cambodge, Laos, Maldives, Myanmar, RPD de Corée, Sri Lanka, Timor Leste
Europe	Italie	Fédération de Russie, Israël, Norvège, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie	Biélorussie, Estonie, Lettonie, Monaco, Monténégro
Amérique latine et Caraïbes	Chili	Cuba, Mexique, Venezuela	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, El Salvador, Grenade, Suriname
Proche Orient	Liban	Iran, Oman	Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Libye, Qatar, Turkménistan
Amérique du Nord		États-Unis d'Amérique	
Pacifique Sud-Ouest			Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Tuvalu

Tableau 21: Fonctionnaires du cadre organique et de rang supérieur occupant un poste soumis à la répartition géographique, par nationalité et par classe, au 31 décembre 2015

Nationalité	DGA	ADG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total
Afghanistan						2			1	3
Afrique du Sud					1	2	1			4
Albanie						2	1			3
Algérie						3	2			5
Allemagne			3	4	16	26	7			56
Andorre									1	1
Angola				1		1				2
Argentine		1			1	3	2			7
Arménie						2				2
Australie			2		6	2	4	1		15
Autriche				1	2	4		1		8
Azerbaïdjan						1				1
Bangladesh					1	2				3
Belgique			1	1	6	2				10
Bénin						5				5
Bhoutan					1					1
Bolivie				1		2	1	1		5
Bosnie-Herzégovine						1		1		2
Botswana					2					2
Brésil			2	1	5	6	5	2		21
Bulgarie						2	2			4
Burkina Faso				1		2	2			5
Burundi						1	1			2
Cabo Verde	1									1
Cameroun				1	2	1	2			6
Canada			1	3	8	5	5	2		24
Chili			1		2	1	2		1	7
Chine		1	1	3	4	7	6	1	3	26
Chypre									1	1
Colombie			1	1	1	2	1			6
Comores					1					1
Congo					1	2				3
Corée (République de)			1	1		1	1	1	1	6
Costa Rica						2	1	1		4
Côte d'Ivoire					2	2				4
Croatie						2	1			3
Cuba						1				1
Danemark				1	2	5				8
Djibouti					1					1
Dominique					1					1

Nationalité	DGA	ADG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total
Égypte						1	2			3
Équateur					3		1			4
Espagne			1	1	3	6	6	7		24
États-Unis d'Amérique	1		1	5	33	28	27	5		100
Éthiopie			1	1		2	3			7
Ex-République yougoslave de Macédoine						2				2
Fédération de Russie		1	1		1	2	6	3	2	16
Fidji					1					1
Finlande				1	1	3				5
France		1		2	22	13	6			44
Gabon					1		1			2
Gambie					2	1				3
Géorgie						3	2			5
Ghana			1		1					2
Grèce			1		1	1	3			6
Guatemala					1	2		1		4
Guinée					1	1				2
Guinée-Bissau					1					1
Guinée équatoriale					1					1
Guyana			1				1			2
Haïti					1	1				2
Honduras				1	2					3
Hongrie					2			1	1	4
Inde		1		1	3	5	5	3		18
Indonésie						1	1			2
Iran					1	2				3
Iraq						2				2
Irlande						6		1		7
Islande		1			1	1				3
Israël					2					2
Italie		1	1	4	15	31	10	4		66
Jamaïque					1	2	1			4
Japon			2	1	4	9	11	2		29
Jordanie					2	1				3
Kazakhstan					1	1				2
Kenya					2	3		1		6
Kirghizistan						2				2
Liban				2	2	2	1			7
Libéria						2				2
Lituanie							1		1	2
Luxembourg					1	1				2

Nationalité	DGA	ADG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total
Madagascar							2			2
Malaisie		1				1				2
Malawi				2		1				3
Mali					1	1	1			3
Malte						1				1
Maroc			1	1	3	2				7
Maurice							1			1
Mauritanie		1				2	1			4
Mexique			1		5	3	2	1		12
Mongolie							2			2
Mozambique			1	1		1				3
Namibie				1						1
Népal				1	1			1	1	4
Nicaragua					1	1	1			3
Niger					3	2	1			6
Nigéria		1		2	2					5
Norvège				1	1	1	1	1		5
Nouvelle-Zélande			1			2	1	1		5
Oman						1				1
Ouganda						2	1			3
Ouzbékistan						1	1			2
Pakistan						2	2		1	5
Panama						1				1
Papouasie-Nouvelle-Guinée					1					1
Paraguay						1				1
Pays-Bas			1		6	7	1			15
Pérou						3	1			4
Philippines						5				5
Pologne								2	1	3
Portugal			1		2	1			1	5
République arabe syrienne						2	1			3
République de Moldova					2	1	1	1		5
République démocratique du Congo					2					2
République dominicaine					1					1
République tchèque						3		1	1	5
Roumanie							1		1	2
Royaume-Uni			1	4	16	10	9	2		42
Rwanda				1	2	3				6
Sainte-Lucie					1					1
Saint-Kitts-et-Nevis					1					1
Saint-Marin							1			1

Nationalité	DGA	ADG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total
Saint-Vincent-et-les-Grenadines						1				1
Sénégal				1	2	3				6
Serbie							1	1		2
Seychelles					1					1
Sierra Leone			1		1		1			3
Singapour						1				1
Slovaquie							1			1
Slovénie							1			1
Somalie						1				1
Soudan					2					2
Suède					1	5	1			7
Suisse					6	1				7
Tadjikistan						2	1			3
Tanzanie (République-Unie de)				1	1	1	2			5
Thaïlande					1		1			2
Togo						2				2
Tonga				1			1			2
Trinité-et-Tobago						1	1			2
Tunisie			2	1	1	1	2			7
Turkménistan					1					1
Turquie				1	1	2	2	1	1	8
Ukraine						4				4
Uruguay			1			4			1	6
Vanuatu						1				1
Venezuela						1	2		1	4
Viet Nam					2					2
Yémen						1				1
Zambie						1	1			2
Zimbabwe					1	1	2	1		5
Total général	2	10	34	58	251	334	187	52	21	949

Liste des sigles

AFRACA	Association africaine du crédit rural et agricole
AGIR	Alliance globale pour la résilience
AGORA	Système de recherche mondiale en ligne sur l'agriculture
AIMS	Normes pour la gestion d'informations agricoles
ALIDE	Association latino-américaine d'institutions pour le financement du développement
AMACS	assurance-maladie après cessation de service
AMIS	Système d'information sur les marchés agricoles
ASDI	Agence suédoise de coopération et d'aide au développement international
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASIS	Système d'indice de stress agricole
CAC	Conseil agricole d'Amérique centrale
CARICOM	Secrétariat de la Communauté des Caraïbes
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CELAC	Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CIN2	deuxième Conférence internationale sur la nutrition
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COAG	Comité de l'agriculture
COFI	Comité des pêches
COFO	Comité des forêts
CP	Comité des produits
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
DIMITRA	Genre, femmes rurales et développement (FAO/Fondation Roi Baudouin)
EMPRES	Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes
EMRES-i	Système mondial d'information sur les maladies animales
EPIC	Programme Économie et politiques novatrices pour une agriculture intelligente face au climat
FAOSTAT	Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation
FAOTERM	Base de données terminologiques de la FAO
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIRST	Impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, durabilité et transformation
FMI	Fonds monétaire international
GEMP	Pratiques de bonne gestion des urgences
GES	Gaz à effet de serre
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
GLEWS	Système mondial d'alerte précoce et de réponse pour les principales maladies animales y compris des zoonoses
IAMO	Institut Leibniz sur le développement agricole dans les économies en transition
IFI	institutions financières internationales
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
INFOSAN	Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
MERCOSUR	Marché commun austral
MODIS	Spectromètre imageur à résolution moyenne

NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ODD	objectif de développement durable
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PAA	Acheter aux Africains pour l'Afrique
PAM	Programme alimentaire mondial
PARLATINO	Parlement latino-américain
PCT	Programme de coopération technique
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PME	petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PTB	Programme de travail et budget
REACH	Efforts renouvelés contre la faim et la dénutrition chez les enfants
REDD	Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement.
RESOLAB	réseau de laboratoires vétérinaires d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale pour la lutte contre la grippe aviaire et d'autres maladies animales transfrontières
SAN	Sécurité alimentaire et nutrition
SIPAM	Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial
SMIAR	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture
SPAAA	Suivi et analyse des politiques agricoles et alimentaires en Afrique
SUN	Renforcer la nutrition
TECA	Technologies et pratiques pour les petits producteurs agricoles
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIDROIT	Institut international pour l'unification du droit privé
VETLAB	réseau des laboratoires de diagnostic vétérinaire
WOCAT	Étude mondiale des approches et des technologies de conservation